

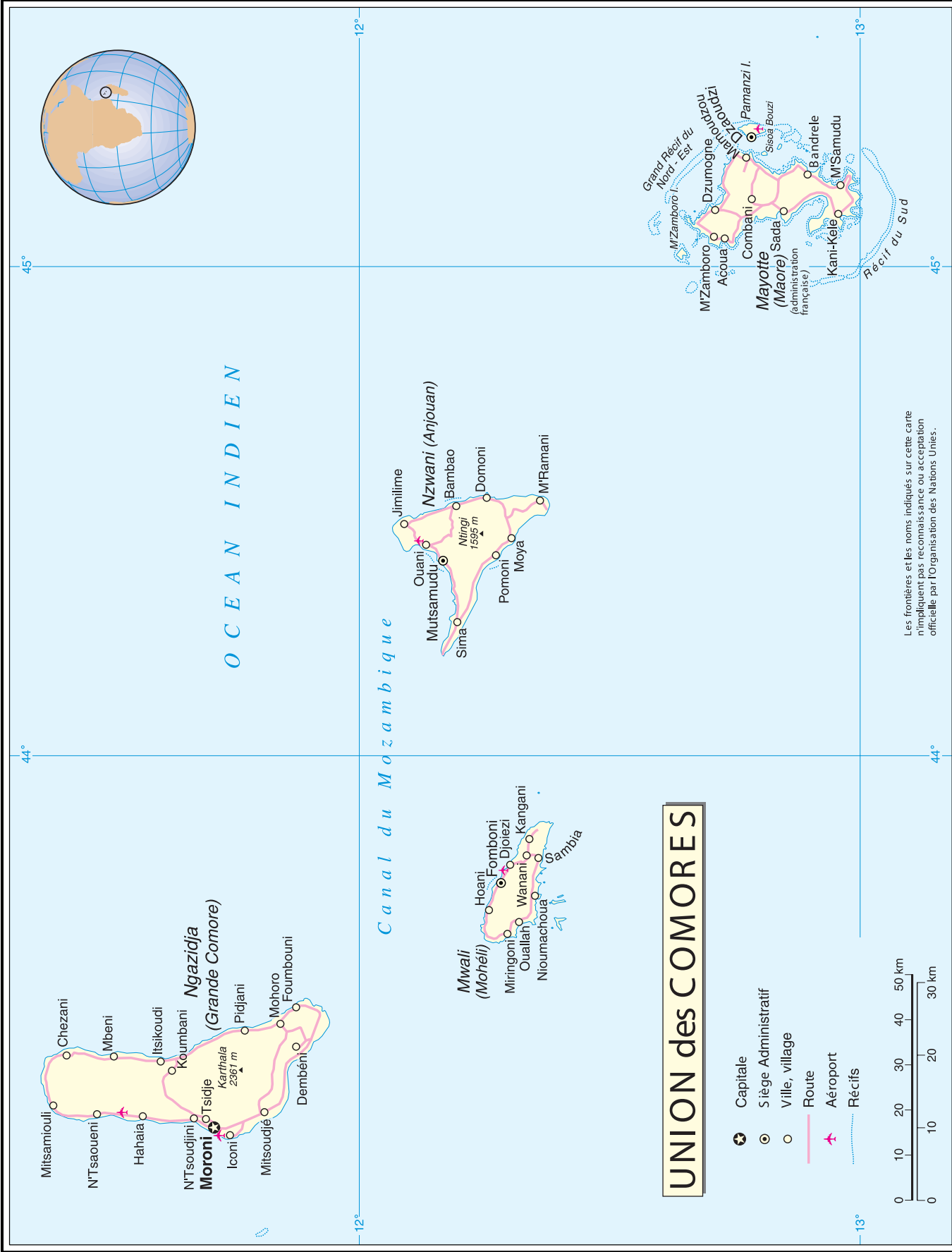


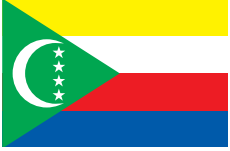
Systeme des Nations Unies
en Union des Comores



PLAN CADRE DES NATIONS UNIES
POUR L'AIDE AU DEVELOPPEMENT
(UNDAF)

2008-2012





Systeme des Nations Unies
en Union des Comores



PLAN CADRE DES NATIONS UNIES
POUR L'AIDE AU DEVELOPPEMENT
(UNDAF)

2008-2012



Déclaration du Gouvernement Comorien et des Agences du Système des Nations Unies en Union des Comores

Dans sa Constitution, l'Union des Comores marque son attachement aux principes et droits fondamentaux tels qu'ils sont définis au travers de la Charte des Nations Unies, de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et des conventions internationales notamment celles relatives aux droits de l'enfant et de la femme. Les Comores ont signé et ratifié la plupart des conventions et instruments internationaux de protection des droits humains, notamment la Convention sur les droits de l'enfant (CDE) et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDEF). Elles ont également signé la Déclaration du Millénaire et, à ce titre, elles sont partie prenante au pacte mondial pour la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

L'Equipe-pays du Système des Nations Unies en Union des Comores appuie les efforts du Gouvernement pour remplir les engagements qu'il a pris en signant la Déclaration du millénaire et notamment en ce qui concerne la promotion d'un développement social et économique durable centré sur la personne humaine. Elle souhaite renforcer davantage les capacités du pays pour une gestion performante du développement incluant une coordination efficiente de l'aide au développement en vue de réaliser les objectifs nationaux. Elle entend mettre en œuvre la réforme du Secrétaire Général des Nations Unies et en faire une opportunité supplémentaire pour rapprocher les politiques en vue d'une coordination effective avec l'ensemble des partenaires au développement tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays

Le Gouvernement et l'Equipe-pays du SNU aux Comores s'engagent à travailler en partenariat avec tous les acteurs de la Gouvernance des Comores, sous le leadership du Gouvernement, pour des progrès sensibles dans les domaines prioritaires du développement humain retenus dans l'UNDAF pour la période 2008-2012, à savoir :

- (i) la croissance économique et lutte contre la pauvreté,
- (ii) la gouvernance,
- (iii) les services sociaux de base et
- (iv) l'environnement et le développement durable

Monsieur Ahmed Ben Said Jaffar,
Ministre des Relations Extérieures et de la
Coopération, Chargé de la Diaspora,
de la Francophonie et du Monde Arabe

M. Opia Mensah Kumah
Coordonnateur Résident des
Activités opérationnelles
du Système des Nations Unies

M. Mamadou Ball
Représentant Résident de l'OMS

M. Opia Mensah Kumah
Représentant Résident du PNUD

M. Opia Mensah Kumah
Représentant Résident de l'UNFPA

Madame Josefa Marrato
Représentant Déléguée de l'UNICEF



Table des Matières

Résumé analytique	5
Liste des sigles et abréviations	11
SECTION I : INTRODUCTION	12
SECTION II : LES RESULTATS ESCOMPTEES	
2.1. Priorités nationales	13
2.1.1. Le Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCRCP)	13
2.1.2. Situation des Objectifs du Millénaire pour le Développement aux Comores	14
2.2. Domaines de coopération, thèmes intégrés et effets attendus	17
2.2.1. Avantages comparatifs du SNU Comores	17
2.2.2. Tendances, évolutions et opportunités	18
2.2.3. Quatre domaines de concentration et quatre effets UNDAF	21
2.2.4. Quatre thèmes transversaux	22
2.2.5. Un axe stratégique intégrateur : la lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité	24
2.3. Résultats escomptés et stratégies par domaine de coopération	25
2.3.1. Le but de l'UNDAF 2008-2012	25
2.3.2. Effets UNDAF et Effets Programmes en relation avec les OMD et les droits humains	26
2.3.3. Matrice des résultats	29
2.3.4. Intégration des thèmes transversaux dans le Plan-cadre	29
2.3.5. La lutte contre le VIH/SIDA	32
2.3.6. Résultats attendus et stratégies du Domaine 1 : Croissance économique et lutte contre la pauvreté	32
2.3.7. Résultats attendus et stratégies du Domaine 2 : Gouvernance	33
2.3.8. Résultats attendus et stratégies du Domaine 3 : Services sociaux de base	35
2.3.9. Résultats attendus et stratégies du Domaine 4 : Environnement et développement durable	37
2.4. Programmes conjoints	39
SECTION III : LES BESOINS EN RESSOURCES FINANCIERES	40
SECTION IV : MISE EN ŒUVRE	
4.1 Le dispositif institutionnel	41
4.2. Approche participative	42
4.3. Réforme des Nations Unies et harmonisation des procédures	42
SECTION V : SUIVI ET EVALUATION	
5.1. Plan de suivi-évaluation de l'UNDAF	43
5.1.1. Objectif du suivi-évaluation de l'UNDAF	43
5.1.2. Cadre de suivi-évaluation de la SCRCP	43
5.1.3. Dispositif de suivi évaluation de l'UNDAF	44
5.2. Evaluation de l'UNDAF	45
5.3. Cadre de suivi-évaluation	45
5.4. Calendrier du cycle de programme de suivi-évaluation	45
Annexe 1 : Matrice de résultats par domaine de coopération	47
Annexe 2 : Cadre de suivi-évaluation par domaine de coopération	61
Annexe 3 : Statut des Conventions internationales relatives aux droits humains	67
Annexe 4 : Cadre institutionnel pour le suivi-évaluation de la SCRCP	68
Annexe 5 : Tableau de bord pour le suivi-évaluation	69
Annexe 6 : Liste des participants à l'atelier de validation nationale UNDAF 2008-2012	70
Annexe 7 : Liste des membres du sous-comité OMD/UNDAF élargi	71





RESUME ANALYTIQUE

Objectifs de développement nationaux et situation des OMD

Le pays dispose d'une Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (SCRP) actualisée en 2005 qui permet au SNU de s'aligner adéquatement sur les objectifs nationaux. Le Tableau 1 présente pour les OMD 1 à 8 les cibles, les indicateurs pertinents, les situations de référence ainsi que les valeurs ciblées pour atteindre en 2015 les cibles des OMD.

Avantages comparatifs du SNU

Pour choisir les domaines de coopération de l'UNDAF et les axes prioritaires d'intervention, le SNU des Comores a procédé à une analyse de ses avantages comparatifs en intégrant une dimension de réflexion stratégique dans le processus de planification stratégique, ce qui l'a conduit à analyser les tendances, les évolutions et les opportunités.

But de l'UNDAF 2008-2012, Domaines de coopération et Effets UNDAF

Le but de l'UNDAF

Compte tenu des priorités du pays, telles qu'elles sont définies dans le DSCR 2006-2010 et dans les autres documents stratégiques nationaux de promotion et de planification des Objectifs du Millénaire pour le Développement, l'Equipe des responsables du SNU Comores a retenu le but suivant pour l'UNDAF 2008-2012 :

Dans le souci de se doter d'un cadre stratégique visant à mieux répondre aux priorités nationales et à accroître son impact, le Système des Nations Unies aux Comores a défini de concert avec ses partenaires nationaux un Plan-cadre des Nations Unies pour la Coopération au Développement (UNDAF) dont le but est de contribuer de façon synergique et harmonisée à lutter contre la pauvreté, en visant particulièrement les groupes vulnérables, à travers la promotion des droits humains, de l'équité de genre et du développement durable, en axant l'effort sur l'amélioration : 1) de l'emploi, des revenus et de la sécurité alimentaire ; 2) de la gouvernance ; 3) des services sociaux de base ; 4) des écosystèmes et des écoservices y relatifs.

Quatre domaines prioritaires de coopération sont retenus :

- Croissance économique et lutte contre la pauvreté
- Gouvernance
- Services sociaux de base
- Environnement et développement durable

Quatre effets UNDAF

Les Effets UNDAF ont été définis pour appuyer la SCRP, compte tenu des compétences et mandats des agences des Nations Unies et des avantages comparatifs du SNU dans son ensemble.

- *EFFET UNDAF 1*

"D'ici 2012 les revenus, les emplois et la sécurité alimentaire des couches pauvres et vulnérables de la population sont améliorés "

- *EFFET UNDAF 2*

"D'ici 2012, les capacités institutionnelles et individuelles de gouvernance politique et économique sont renforcées au niveau national et insulaire sur la base de la primauté du droit, de l'équité du genre et de l'obligation de rendre compte"

- *EFFET UNDAF 3*

"D'ici 2012, l'accès, la qualité et l'utilisation des services sociaux de base sont améliorés"

- *EFFET UNDAF 4*

"D'ici à 2012, l'intégrité des écosystèmes est préservée et les éco services qu'ils procurent sont valorisés au bénéfice de la population et la vulnérabilité aux aléas naturels et climatiques est significativement réduite"

Les quatre domaines de coopération font l'objet chacun d'un Programme-cadre thématique orienté vers la réalisation d'un effet UNDAF.

Quatre thèmes transversaux

- Droits humains
- Equité de genre
- Réduction des risques de catastrophes
- Renforcement des capacités

Un axe stratégique intégrateur : la lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité

Les bénéficiaires ciblés de manière prioritaire : les groupes vulnérables





Effets attendus de l'UNDAF et stratégies des programmes pays

Vue synthétique des résultats escomptés de l'UNDAF en rapport avec les OMD et les droits humains.

● Croissance économique et lutte contre la pauvreté

EFFET UNDAF 1 : *D'ici 2012 les revenus, les emplois et la sécurité alimentaire des couches pauvres et vulnérables de la population sont améliorés (OMD 1 et 8).*

EP 1.1. : Des institutions et mécanismes de promotion de l'emploi existent et sont fonctionnels (OMD 1 et 8) Droit au développement, Droit à l'emploi.

EP 1.2. : Les potentialités du pays dans les domaines de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage sont exploitées de façon optimale au profit de la sécurité alimentaire (OMD 1) Droit à l'alimentation et à la nutrition, Droit à un revenu.

EP 1.3. : Les couches pauvres et vulnérables de la population accèdent à des mécanismes d'appui à la micro-entreprise, à des services financiers accessibles à tous et à un système de protection sociale (OMD 1 et 8) Droit à un revenu, Droit à la protection sociale.

● Gouvernance

EFFET UNDAF 2 : *D'ici 2012, les capacités institutionnelles et individuelles de gouvernance politique et économique sont renforcées au niveau national et insulaire sur la base de la primauté du droit, de l'équité de genre et de l'obligation de rendre compte (OMD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8).*

EP 2.1. : Les systèmes nationaux de protection et de promotion des droits humains et de l'équité de genre sont accessibles et fonctionnels (OMD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8) Droits civils et politiques, Droit à la justice, Droit à l'état civil, Droit à l'égalité entre les sexes, Droits des enfants, Droit à la protection physique et morale, Droit des PVVIH à la non discrimination.

EP 2.2. : Les mécanismes de gouvernance démocratique et de dialogue social sont améliorés et fonctionnels (OMD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8) Droits civils et politiques, Droit à la liberté d'expression, Droit à la liberté d'association.

EP 2.3. : Une culture de sécurité et de résilience est instaurée à tous les niveaux et les mécanismes de prévention et gestion des catastrophes sont établis et opérationnels en associant les populations (OMD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8) Droit à la vie, Droit à la protection physique et morale.

EP 2.4. : Les capacités de gestion du développement sont renforcées au niveau de l'Union et dans les trois îles (OMD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8) Droit au développement, Droit à l'égalité entre les sexes.

EP 2.5. :

Les capacités du gouvernement à appliquer le principe "Trois principes" dans la lutte contre le VIH/SIDA (coordination unique, cadre d'action unique, suivi-évaluation unique) sont renforcées (OMD 6) Droit à la vie, Droit à la santé.

● Services sociaux de base

EFFET UNDAF 3 : *D'ici 2012, l'accès, la qualité et l'utilisation des services sociaux de base sont améliorés (OMD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8).*

EP 3.1. : Le cadre institutionnel est favorable à la formulation et à la mise en œuvre des politiques et programmes de santé (OMD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7) Droit à la santé.

EP 3.2. : L'efficacité et l'efficience des services de santé et de nutrition sont renforcées de manière à mieux bénéficier aux groupes vulnérables (OMD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7) Droit à la santé.

EP 3.3. : L'accès des couches pauvres et vulnérables de la population aux services de santé est amélioré (OMD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7) Droit à la santé, Droit à l'égalité entre les sexes.

EP 3.4. : Les groupes vulnérables modifient leurs comportements en matière de santé de la reproduction (OMD 3, 4, 5, 6) Droit à la santé, Droit à l'égalité entre les sexes.

EP 3.5. : Les populations adoptent un comportement plus favorable à la prévention du VIH/SIDA (OMD 6) Droit à la vie, Droit à la santé.

EP 3.6. : L'accès à l'eau potable est amélioré ainsi que son approvisionnement et son utilisation (OMD 7) Droit à la santé, Droit à l'eau potable, Droit à un système d'assainissement, Droit à l'égalité entre les sexes.

EP 3.7. : L'accès à l'éducation préscolaire primaire et post primaire est amélioré de manière équitable entre les sexes, les milieux géographiques et socio-professionnels (OMD 2 et 3), Droit à l'éducation, Droit à l'égalité entre les sexes.

EP 3.8. : La rétention et l'achèvement du cycle primaire pour tous les enfants, filles et garçons ainsi que la qualité des apprentissages à tous les niveaux sont améliorés (OMD 2 et 3) Droit à l'éducation, Droit à l'égalité entre les sexes.

EP 3.9. : Les jeunes non scolarisés et déscolarisés et les adultes sont mieux intégrés à la vie sociale et professionnelle grâce à l'alphabétisation et à l'éducation civique et sociale (OMD 2 et 3) Droit à l'éducation, Droit à l'emploi, Droit à l'égalité entre les sexes, Droits civils et politiques.

EP 3.10. : Les capacités en planification et en gestion du système éducatif pour un véritable leadership de l'EPT sont renforcées (OMD 2, 3, 8) Droit à l'éducation.





● Environnement et développement durable

EFFET UNDAF 4 : *D'ici à 2012, l'intégrité des écosystèmes est préservée et les éco services qu'ils procurent sont valorisés au bénéfice de la population et la vulnérabilité aux aléas naturels et climatiques est significativement réduite (OMD 1,7, 8).*

EP 4.1. : Les capacités systémiques, institutionnelles et individuelles requises pour la gestion de l'environnement et pour promouvoir le développement durable du pays sont améliorées (OMD 1,7, 8) Droit à un environnement sain et durable.

EP 4.2. : Les tendances actuelles à la dégradation de l'environnement et à la déperdition des ressources naturelles, ainsi que les facteurs de risque et la vulnérabilité aux aléas naturels sont significativement réduits (OMD 1,7, 8) Droit à un environnement sain et durable.

EP 4.3. : La dépendance envers les combustibles fossiles et le bois de forêts naturelles comme source d'énergie est réduite par la diversification et la disponibilité de sources d'énergie propres (OMD 1,7, 8) Droit à un environnement sain et durable.

EP 4.4. : Les tendances actuelles à la dégradation de la qualité et à la diminution de la disponibilité en eau sont inversées (OMD 1,7, 8) Droit à un environnement sain et durable.

EP 4.5. : Les conditions d'hygiène et le cadre de vie des populations rurales et urbaines sont améliorés, notamment pour les groupes vulnérables (OMD 1,7, 8).

EP 4.6. : Les capacités requises pour prévenir et atténuer les facteurs de risque et la vulnérabilité aux aléas naturels et climatiques sont renforcées (OMD 1,7, 8) Droit à un environnement sain et durable, Droit à la protection physique et morale.

EP 4.7. : La part des revenus issus des filières fondées sur une exploitation durable des ressources naturelles et sur le commerce équitable est accrue aux bénéficiaires des acteurs nationaux, locaux et communautaires (OMD 1,7, 8) Droit à un environnement sain et durable, Droit au développement, Droit à un revenu décent.

Intégration des thèmes transversaux dans le Plan-cadre

Les thèmes transversaux ont été intégrés de manière systématique dans les quatre Programmes-cadres (voir Tableau 3).

Résultats attendus et stratégies par domaine de coopération

L'UNDAF définit la stratégie que suivra le SNU pour atteindre chacun des effets UNDAF et des effets programmes.

Matrice de résultats

La Matrice des Résultats présentée en Annexe I montre les relations qui existent entre les objectifs nationaux (en rapport avec les OMD) et les résultats de l'UNDAF et des programmes pays des agences du SNU. Elle permet de saisir la logique de l'articulation entre les trois niveaux de résultats : (Effets UNDAF, Effets programmes et produits) et indique pour chaque produit escompté les agences du SNU impliquées, le rôle des partenaires nationaux, extérieurs et onusiens et les besoins en ressources. Elle constitue ainsi un instrument clé de mise en œuvre de l'UNDAF.

Programmes conjoints

Le SNU envisage de définir quatre programmes conjoints dont les trois premiers sont chacun entièrement orientés vers l'atteinte d'un effet programme :

- "Renforcement des systèmes nationaux de protection et de promotion des droits humains et de l'équité de genre".
- "Renforcement des capacités de gestion du développement" y compris l'amélioration du système intégré de gestion des informations socio-économiques, démographiques et environnementales.
- "Application du principe "Trois principes" dans la lutte contre le VIH/SIDA : coordination unique, cadre d'action unique, suivi-évaluation unique".
- "Réduction des risques de catastrophes"

Cadre de suivi-évaluation

Le cadre de suivi-évaluation contient pour les différents résultats attendus des indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs, la situation de référence (base) et les sources de vérification, permettant de suivre les progrès obtenus, ainsi que les risques et les hypothèses. Celles-ci sont exprimées de manière positive c'est à dire comme des conditions qui devraient être réalisées pour que les résultats attendus soient obtenus. Le Cadre de suivi-évaluation des effets UNDAF, effets programmes et également des produits dans la mesure du possible, est donné en Annexe 2. Il s'agit d'un cadre complet de suivi-évaluation qui sera un outil de gestion privilégié pour le pilotage de l'UNDAF.





Liste des abréviations et acronymes

AGR	: Activités Génératrices de Revenu
AFD	: Agence Française de Développement
AMIE	: Appui à la Micro - Entreprise
BAD	: Banque Africaine de Développement
BADEA	: Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
BCC	: Banque Centrale des Comores
BDC	: Banque de Développement des Comores
BIC	: Banque pour l'Industrie et le Commerce des Comores
BM	: Banque Mondiale
CAP	: Connaissances Attitudes et Pratiques
CCA	: Bilan Commun de Pays
CDMT	: Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CIPD	: Conférence Internationale sur la Population et le Développement
CNLS	: Comité National de Lutte contre le VIH/SIDA et les IST
COI	: Commission de l'Océan Indien
COMESA	: Marché Commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe
DOTS	: Stratégie de traitement de la tuberculose (Directly - Observed Treatment Course)
DSCRCP	: Document de Stratégie Croissance et de Réduction de la Pauvreté
EBC	: Enquête Budget - Consommation
EDS	: Enquête Démographique et de Santé
EIM	: Enquête Intégrale auprès des Ménages
EP	: Effet Programme de pays
EPT	: Education Pour Tous
EVF	: Éducation à la Vie Familiale
EVIH	: Enquête sur le VIH / SIDA
FADC	: Fonds d'appui au développement communautaire
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FC / KMF	: Franc Comorien
FED	: Fonds Européen pour le Développement
FIDA	: Fonds International pour le Développement Agricole
FMI	: Fonds Monétaire International
FRPC	: Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance
IDH	: Indice de Développement Humain
IEC	: Information - Education - Communication
IFD	: Institutions Financières Décentralisées
IMF	: Institutions de Microfinance
IPH	: Indice de Pauvreté Humaine
IPPTE	: Initiative Pays Pauvres Très Endettés
ISDR	: Stratégie Internationale pour la Réduction des Risques de Catastrophes
IST	: Infections Sexuellement Transmissibles
MA - MWE	: Société d'Eau et Electricité des Comores
MECK	: Mutuelle d'Épargne et de Crédit ya Komori
MICS	: Enquête par grappe à indicateurs multiples (Multiple Indicators Cluster's Survey)
MPE	: Micro et Petites Entreprises
NEPAD	: Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ONU	: Organisation des Nations Unies
PAE	: Plan d'action pour l'environnement
PCIME	: Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant
PEV	: Programme élargi de vaccination
PF	: Planification familiale
PIB	: Produit Intérieur Brut
PNA - EPT	: Plan National d'Action de l'Education Pour Tous
PNAC	: Pharmacie Nationale Autonome des Comores
PNDS	: Plan National de Développement Sanitaire
PNE	: Programme National de l'Environnement
PNS	: Politique Nationale de Santé
PNLP	: Programme National de Lutte contre le Paludisme
PNLS	: Programme National de lutte contre le SIDA
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
POPs	: Polluants Organiques Persistants
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RNFD	: Réseau National Femmes et Développement
SCRCP	: Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
S-E	: Suivi Evaluation
SNU	: Système des Nations Unies
SR/PF	: Santé de la Reproduction / Planification Familiale
SSB	: Services Sociaux de Base
UA	: Union Africaine
UE	: Union Européenne
UNDAF	: Plan cadre de Coopération du Système des Nations Unies
UNFPA	: Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VIH/SIDA	: Virus de l'immunodéficience humaine/ Syndrome de l'immunodéficience acquise

INTRODUCTION

Le SNU et le Gouvernement Comorien ont lancé le processus d'élaboration du nouvel UNDAF 2008-2012 par la tenue d'un atelier spécifiquement dédié à cet effet, le 23 mai 2006. Il a été décidé, en droite ligne avec une recommandation de la retraite des Agences du SNU de novembre 2005, de ne pas mener un Bilan Commun de Pays (CCA) formel dans la mesure où le pays dispose d'un DSCRIP intérimaire actualisé en 2005, avec son Plan d'Action, qui détermine clairement les priorités du pays en matière de développement. Ceci d'autant plus que le SNU a appuyé l'actualisation du DSRP et a, par ailleurs, affirmé son adhésion totale aux priorités arrêtées dans ce document, à l'occasion de la Conférence de Maurice des partenaires des Comores en décembre 2005. En vue de sélectionner les domaines de coopération pour l'UNDAF et les axes d'intervention, l'équipe-pays du SNU et le gouvernement ont adopté la démarche suivante :

1) Une " Note d'orientation pour l'intégration de l'approche fondée sur les droits de l'homme dans le DSRP et son Plan d'action " a été produite fin mai 2006 avec l'appui du PNUD Genève.

2) Une " desk review " du DSRP, rassemblant des membres de l'équipe-pays résidente, a été organisée en juin 2006 en vue d'identifier les priorités nationales sur lesquelles le SNU pourrait se positionner ainsi que des études thématiques complémentaires à mener pour mieux cibler les leviers dans les domaines prioritaires.

3) Dans ce cadre ont été lancées trois études complémentaires qui portent sur : (i) la mortalité infantile et la mortalité maternelle, (ii) l'accès à l'eau potable (iii) le fonctionnement du système de santé de district. Ces études causales ont été menées selon l'approche basée sur les droits humains.

4) En septembre 2006, le SNU a entrepris une revue de l'UNDAF 2003-2007 au terme de trois années de mise en œuvre. Cette Revue a analysé la mise en œuvre du cadre de coopération en s'attardant sur la réalisation des résultats aux différents niveaux et les performances des mécanismes de mise en œuvre et de suivi-évaluation. Elle a identifié des interventions susceptibles d'être poursuivies au delà de l'actuel UNDAF et fait d'utiles recommandations pour améliorer les mécanismes de mise en œuvre et de suivi-évaluation de l'UNDAF.

5) Un groupe de travail interne du SNU sur les OMD/UNDAF, élargi aux partenaires nationaux (Gouvernement, société civile, université...) a été mis en place dès le début du processus et a joué un rôle clé dans le processus d'élaboration de l'UNDAF. Il s'est réuni sur une base régulière et ses travaux ont débouché sur l'élaboration, avec l'appui de consultants, d'un rapport d'identification des domaines potentiels clés de coopération pour l'UNDAF 2008-2012. Ce rapport se fonde également sur les nombreuses études thématiques ou sectorielles qui ont été menées aux Comores ces dernières années, notamment lors des travaux d'actualisation du DSCRIP/ élaboration du Plan d'action et lors des travaux d'exploitation des données du Recensement général de la population de 2003 et de l'enquête intégrale sur les ménages de 2005. Sur cette base le Groupe a établi une proposition de quatre Effets UNDAF potentiels en vue de la préparation d'un atelier de planification stratégique.

6) L'atelier de planification stratégique aux Comores, destiné à établir les priorités de l'UNDAF, s'est tenu du 31 octobre au 02 novembre 2006, a vu la participation d'une soixantaine de représentants du gouvernement national, des 3 îles (Mwali, Ndzuwani et Ngazidja), de la société civile, de partenaires au développement et de 11 entités onusiennes résidentes et non-résidentes (BIT, FENU, FIDA, OHCHR, OMS, PAM, PNUD, UNESCO, UNFPA, UNICEF et UNIFEM). Les principaux résultats obtenus lors de cet atelier sont les suivants : (i) un accord sur les domaines de coopération (Croissance économique et lutte contre la pauvreté ; Gouvernance ; Services sociaux de base ; Environnement et développement durable) et la formulation d'esquisses d'effets UNDAF et d'effets programmes de pays. L'atelier a également permis aux participants de se familiariser avec les techniques de base de la formulation et de la hiérarchisation des résultats.

7) Quatre groupes thématiques ont été mis en place lors de cette retraite pour poursuivre le travail entamé lors de la retraite. se sont réunis de manière régulière pour affiner la formulation des effets UNDAF et élaborer les matrices de résultats et les cadres de suivi-évaluation dans les quatre domaines de coopération retenus pour l'UNDAF 2008-2012. Une retraite du Groupe OMD/UNDAF étendu aux personnes ressources des quatre groupes thématiques a permis la mise en commun de ces travaux. Les matrices ont ensuite été communiquées aux différentes agences du SNU parties prenantes de l'UNDAF et leurs commentaires ont été progressivement intégrés.





2.1. PRIORITÉS NATIONALES

Le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (communément appelé UNDAF : United Nations Development Assistance Framework ") pour la période 2008-2012 aux Comores devra assurer la jonction entre les priorités nationales et les engagements internationaux du pays en matière de développement. Les premières sont clairement définies dans le Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR) tandis que les seconds sont inscrits dans une série de Conventions internationales ratifiées par le pays ainsi que dans la Déclaration du Millénaire adoptée lors du Sommet du Millénaire par 191 pays, dont les Comores et le Document final du Sommet mondial de 2005.

2.1.1. Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR)

Le DSCR Intérimaire, élaboré en 2003 et actualisé en 2005, a fait l'objet d'un large consensus des partenaires du développement du pays. Il est construit autour de 7 axes stratégiques :

Axe stratégique 1 : Créer les conditions d'un développement économique durable

Axe stratégique 2 : Relancer le secteur privé en mettant l'emphase sur les secteurs porteurs

Axe stratégique 3 : Renforcer la gouvernance et la justice

Axe stratégique 4 : Améliorer l'état sanitaire de la population

Axe stratégique 5 : Promouvoir l'éducation et la formation professionnelle en vue d'améliorer le capital humain

Axe stratégique 6 : Promouvoir un environnement sain et garantir la durabilité du développement

Axe stratégique 7 : Promouvoir la sécurité et la lutte contre le terrorisme

Outre ces 7 axes, le gouvernement considère les domaines suivants comme des préoccupations transversales à prendre en compte dans chacun des axes stratégiques :

- La production et l'accès à l'information statistique
- Le développement et l'accès aux nouvelles technologies
- La prise en compte systématique des questions de genre dans les programmes.

Le DSCR a été complété par un Plan d'Action 2006-2009 qui renferme 35 programmes prioritaires, ciblés et budgétisés, qui a été élaboré par les Groupes Techniques Sectoriels (GTS) composés des différents acteurs du développement du pays incluant les représentants des trois îles. Le DSCR et son Plan d'Action ont reçu un accueil favorable à la conférence des bailleurs de fonds de Maurice en décembre 2005.

Le Plan d'Action précise dans sa préface que " le Gouvernement de l'Union des Comores ne ménagera aucun effort pour atteindre les objectifs qu'il s'est assignés, et ainsi tendre vers l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement ".

2.1.2. Situation des Objectifs du Millénaire pour le Développement aux Comores

Le Tableau 1 présente pour les OMD 1 à 8 les cibles, les indicateurs pertinents, les situations de référence et les valeurs ciblées pour atteindre en 2015 les cibles des OMD. La " task force " OMD/UNDAF définira les valeurs à atteindre en 2012 en vue de réaliser les objectifs en 2015.

Tableau 1
Les Objectifs du Millénaire pour le Développement,
cibles, indicateurs pertinents et valeurs ciblées en 2015

Objectifs	Indicateurs et valeurs ciblées en 2015
<p>Objectif 1. Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim</p> <p>Cible 1 Réduire de moitié, en 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour</p> <p>Cible 2 Réduire de moitié, en 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim</p>	<p>1. Proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté <i>Enquête EBC 1995 : 54,7%</i> <i>Enquête EIM 2004 : 44,8%</i> <i>Valeur ciblée en 2015 : 27%</i></p> <p>2.1. Proportion d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale : <i>RGPH 1991 : 13,9% ; MICS 2000 : 26,3% ; EIM 2004 : 24,9%</i> <i>Valeur ciblée en 2015 : 7%</i></p> <p>2.2. Proportion d'enfants de moins de 5 ans accusant un retard de croissance : <i>RGPH 1991 : 20,6% ; MICS 2000 : 42,3% ; EIM 2004 : 43,1%</i> <i>Valeur ciblée en 2015 : 10,5%</i></p> <p>2.3. Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique <i>RGPH 1991 : 3,5% ; MICS 2000 : 11,5% ; EIM 2004 : 7,9%</i> <i>Valeur ciblée en 2015 : 1,75%</i></p>
<p>Objectif 2. Assurer l'éducation primaire pour tous</p> <p>Cible 3 D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires</p>	<p>3.1. Taux net de scolarisation dans le primaire (Tableaux de bord Education) <i>1991 : 63,2% ; 1999 : 60,2% ; 2002 : 69,4% ; 2003 : 73 %</i> <i>Valeur ciblée en 2015 : 100%</i></p> <p>3.2. Proportion d'enfants atteignant la 5ème année d'études <i>1990 : 40,6% ; 1999 : 49,7% ; 2002 : 53,66% ; 2003 : 62,1%</i> <i>Valeur ciblée en 2015 : 100%</i></p> <p>3.3. Taux d'alphabétisation des jeunes adultes de 15 à 24 ans <i>1991 : 68,8% ; 2002 : 68,5% ; EIM 2004 : 71,8%</i> <i>Valeur ciblée en 2015 : 100%</i></p>
<p>Objectif 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</p> <p>Cible 4 Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard</p>	<p>4.1. Quotient nombre de filles par rapport aux garçons inscrits dans le primaire : <i>RGPH 1991 : 0,85 ; MICS 2000 : 0,90 ; EIM 2004 : 0,96</i> <i>Valeur ciblée en 2015 : 1</i></p> <p>4.2. inscrits dans le secondaire : <i>MICS 2000 : 0,86 ; EIM 2004 : 0,89</i> <i>Valeur ciblée en 2015 : 1</i></p> <p>4.3. Rapport entre population féminine et masculine sachant lire et écrire (en % pop de 15-24 ans) <i>RGPH 1991 : 0,79 ; MICS 2000 : 0,76 ; EIM 2004 : 0,87</i> <i>Valeur ciblée en 2015 : 1</i></p> <p>4.4. Part des femmes dans l'emploi salarié non agricole <i>RGPH 1991 : 3,1% ; EDS 1996 : 4,8% ; EIM 2004 : 13,7%</i> <i>Valeur ciblée en 2015 : 50%</i></p> <p>4.5. Femmes parlementaires (en % du total) <i>2004 : 2,3%</i> <i>Valeur ciblée en 2015 : 50%</i></p>





Objectifs

Indicateurs et valeurs ciblées en 2015

<p>Objectif 4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans</p> <p>Cible 5 Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans</p>	<p>5.1. Taux de mortalité des enfants de moins 5 ans (pour 1000 naissances vivantes) <i>RGPH 1991 : 130 ; EDS 1996 : 104 ; MICS 2000 : 74</i> <i>Valeur ciblée en 2015 : 43,3</i></p> <p>5.2. Taux de mortalité infantile (pour 1000 NV) <i>RGPH 1991 : 86,2 ; EDS 1996 : 77,3 ; MICS 2000 : 59</i> <i>Valeur ciblée en 2015 : 28,7</i></p> <p>5.3. Enfants d'un an effectivement vaccinés contre la rougeole <i>EDS 1996 : 48% ; MICS 2000 : 56,3% ; OMS 2004 : 73%</i> <i>Valeur ciblée en 2015 : 100%</i></p>
<p>Objectif 5. Améliorer la santé maternelle</p> <p>Cible 6 Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015 , le taux de mortalité maternelle</p>	<p>6.1. Taux de mortalité maternelle (pour 100.000 naissances vivantes) <i>RGPH 1991 : 517 ; RGPH 2003 : 381</i> <i>Valeur ciblée en 2015 : 129</i></p> <p>6.2. Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié <i>EDS 1996 : 52% ; MICS 2000 : 62%</i> <i>Valeur ciblée en 2015 : 100%</i></p>
<p>Objectif 6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies</p> <p>Cible 7 D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle</p> <p>Cible 8 D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle</p>	<p>7.1. Taux de prévalence du VIH dans la population de 15 à 49 ans <i>EVIH 2003 : 0,025</i> <i>Valeur ciblée en 2015 : moins de 0,025</i></p> <p>7.2. Taux de séropositivité des femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans <i>MICS 2000 : 0,0 ; EVIH : 0,0</i></p> <p>7.3. Utilisation d'un préservatif masculin lors du dernier rapport à risque (% de la population de 15 à 24 ans) <i>EDS 1996 : 35,7% ; EVIH 2003 : 19,5%</i></p> <p>7.4. Nombre d'enfants orphelins du Sida (<i>non disponible</i>)</p> <p>7.5. Pop. de 15-24 ans ayant une bonne connaissance générale du VIH <i>EVIH 2003 : 1,6%</i></p> <p>8.1. Taux de mortalité lié au paludisme (pour 100.000 habitants) tt âge confondu <i>1992 : 20% ; 2000 : 24%</i></p> <p>8.2. Taux de mortalité lié au paludisme (pour 100.000 hab.) enfants 0-4 ans <i>Non disponible</i></p> <p>8.3. Taux de prévalence du paludisme <i>1996 : 33% ; 2002 : 34,6% (Rapport OMD 2003)</i> <i>Valeur ciblée en 2015 : moins de 34%</i></p> <p>8.4. Taux d'utilisation des moustiquaires imprégnées</p> <p>8.5. Cas de tuberculose (pour 100.000 habitants) <i>1992 : 32 ; 2000 : 20,8 ; EIM 2004 : 15,0</i> <i>Valeur ciblée en 2015 : moins de 15</i></p> <p>8.6. Cas de tuberculose soignés suivant la stratégie DOTS (%) <i>2000 : 90,6% ; 2004 : 94,5%</i></p>

Section 2 : LES RESULTATS ESCOMPTES

Objectifs

Indicateurs et valeurs ciblées en 2015

<p>Objectif 7. Assurer un environnement durable</p> <p>Cible 9 Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales</p> <p>Cible 10 Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre</p>	<p>9.1. Proportion de zones forestières 1985 : 6,7% (AGRAR) ; 1990 : 6,6% (FAOSTAT) ; 2000 : 3,2% (FRA) 2005 : 2,8% (Evaluation des ressources forestières mondiales) Valeur ciblée en 2015 : plus de 3,2%</p> <p>9.2. Superficie des aires protégées pour préserver la biodiversité 2000 : 0,6% ; 2005 : 9,3%</p> <p>9.3. Adoption et mise en œuvre de stratégies nationales pour le développement durable : OUI</p> <p>10.1. Pop. ayant un accès régulier à un point d'eau aménagé EDS 1996 : 91,6% ; MICS 2000 : 91,8% ; EIM 2004 : 85,1%</p> <p>10.2. Idem en milieu rural 1996 : 76,9% ; 2000 : 90,4% ; 2004 : 91%</p> <p>10.3. Idem en milieu urbain 1996 : 93,6% ; 2000 : 92,2% ; 2004 : 82,2%</p> <p>10.4. Population ayant accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable Selon le degré d'appréciation de la potabilité de l'eau le taux se situerait entre 12,8% (MICS 2000) et 60% (EIM 2004)</p> <p>10.5. Taux de latrinitisation (chasse d'eau et latrines améliorées) EIM 2004 : ensemble 37,5% ; urbain 50,1% ; rural : 32,2%</p>
<p>Objectif 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement</p> <p>Cible 15 Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement, par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme</p> <p>Cible 16 En coopération avec les pays en développement formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent utile</p> <p>Cible 18 En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication soient accordés à tous</p>	<p>15.1. Encours de la dette extérieure (millions de francs comoriens) 2001 : 112873,6 (Ministère des Finances) 2004 : 66384,7</p> <p>15.2. Service de la dette extérieure (millions de francs comoriens) 2001 : 3890,9 2004 : 3433,4</p> <p>16. Taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans RGPH 1991 : 40,1 EBC 1995 : 35,5 EIM 2004 : 29,4</p> <p>18.1. Nombre de lignes téléphoniques (pour 1000 habitants) 2000 : 12 (Direction commerciale de la SNPT) 2003 : 21</p> <p>18.2. Nombre d'abonnés à Internet (pour 1000 habitants) 2003 : 0,90</p>





Le Rapport National 2005 sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) établit le bilan de la situation récente et actuelle du pays par rapport à chacune des cibles et projette les évolutions tendanciennes à l'horizon 2015. De l'aperçu de la situation, il ressort que seulement 2 des 13 cibles passées en revue seront probablement atteintes. Il s'agit en l'occurrence de :

- la cible 3 : assurer une éducation primaire pour tous en 2015
- la cible 5 : réduire des deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.

La cible 4, qui porte sur l'élimination des disparités entre les sexes à tous les niveaux d'enseignement, pourrait probablement être atteinte en 2015, surtout pour le primaire.

Deux cibles seront particulièrement difficiles à atteindre :

- réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim ;
- inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales.

Les autres cibles pourraient théoriquement être atteintes.

En résumé seuls 2 des 8 OMD ont de fortes chances d'être atteints (2 et 4) si les tendances actuelles du développement humain perdurent.

La période 2008-2012 s'avère cruciale pour faire en sorte qu'à la fin de 2012 : (i) les OMD potentiellement réalisables le soient vraisemblablement ; (ii) que des progrès substantiels puissent être réalisés en matière de lutte contre la faim et contre la dégradation des ressources de l'environnement ; (iii) que le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, qui demeure élevé, continue à décliner ; (v) que le taux d'accès à l'eau potable soit fortement amélioré ; (vi) que l'éducation primaire pour tous soit une éducation de qualité.

La " Task Force UNDAF " (voir sections IV et V) devra définir dans le cadre de la SCRP les valeurs à atteindre en 2012 en vue de la réalisation des OMD en 2015.

2.2. DOMAINES DE COOPÉRATION, THÈMES INTÉGRÉS ET EFFETS ATTENDUS

2.2.1. Avantages comparatifs du SNU Comores

Pour choisir les domaines de coopération de l'UNDAF 2008-2012 et les axes prioritaires d'intervention, le SNU des Comores a procédé à une analyse de ses avantages comparatifs en intégrant une dimension de réflexion stratégique dans l'exercice de planification de la coopération des Nations Unies. Cette réflexion s'est imposée d'autant plus que la planification de l'UNDAF n'a pas été précédée d'un bilan commun de situation (CCA) en droite ligne avec la décision conjointe du SNU et du gouvernement de capitaliser sur la disponibilité d'un DSCRP récent élaboré avec le soutien et la pleine participation des agences du SNU et autres partenaires aux développements. Cette démarche a consisté à :

a) Axer la réflexion sur les tendances et les évolutions de manière à être mieux préparés pour choisir dans le sens du futur et pour saisir les nouvelles opportunités (voir 2.2.2.).

b) Planifier en vue de mieux construire demain sur la base de ce que le SNU fait bien aujourd'hui.

Guidée par ce principe l'équipe-pays a estimé qu'il fallait continuer à intervenir dans les domaines de coopération actuels en concordance avec la SCRP et en recentrant les

actions du SNU en fonction de ses capacités à atteindre des résultats de manière plus efficace et plus efficiente.

Il s'agit de valoriser les avantages comparatifs dont dispose collectivement le SNU. C'est le cas par exemple lorsque plusieurs agences coordonnent leurs actions en jouant sur l'articulation entre les interventions en amont au niveau des politiques et des stratégies et celles en aval au niveau du terrain. C'est également le cas lorsqu'elles coordonnent les interventions aux niveaux micro (celui des individus, des ménages et des unités de production), méso (celui des communautés et des collectivités locales) et macro (celui des politiques nationales sectorielles ou thématiques).

L'analyse a mis en lumière des axes transversaux prioritaires pour lesquels les agences gagneraient à renforcer leur coopération. Elle a également dégagé des pistes pour des programmes conjoints.

c) Adopter une approche systémique dans la définition de l'UNDAF.

Le Plan-cadre UNDAF doit constituer plus que la somme des Programmes-cadre thématiques qui en font partie, de la

Section 2 : LES RESULTATS ESCOMPTES

même manière que le Système des Nations Unies est plus que la somme des agences qui le composent. Il s'agit de jouer sur les articulations entre les domaines de coopération et les synergies qui permettront de maximiser les résultats recherchés. Cet effort s'intègre dans la dynamique de la réforme du système des Nations Unies.

d) Analyser les forces et les faiblesses du SNU.

Les principaux atouts du SNU sont (i) sa multisectorialité qui lui permet, au travers de l'UNDAF, de jouer sur des spécialisations complémentaires et synergiques pour appuyer la stratégie globale de croissance et de réduction de la pauvreté ; (ii) son positionnement de partenaire neutre du fait de son statut international/mondial ; (iii) sa capacité à aider le pays à bénéficier d'une large gamme d'expertise, à s'intégrer de manière positive dans la mondialisation et à répondre aux grands défis de dimension internationale dont la réalisation des OMD. Ses principales faiblesses relèvent de l'exécution des programmes, en particulier de la lenteur à fournir les services programmés. L'UNDAF 2008-2012 devra permettre de valoriser ces atouts et de remédier aux faiblesses de mise en œuvre, notamment au travers de procédures de simplification et d'harmonisation (voir Section III).

2.2.2. Tendances, évolutions et opportunités

Il importe de prendre en compte les tendances et évolutions positives qui vont déterminer la situation du pays au cours des prochaines années dans les domaines d'intervention du SNU et d'en préciser les conditions de réussite.

a) La Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SCRP) inscrite dans le DSCRIP intérimaire définit clairement les priorités nationales et l'engagement du pays pour la réalisation des OMD. Cette stratégie compréhensive permet au SNU de s'aligner sur les politiques nationales conformément à la Déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide publique au développement. Mais la mise en œuvre de la SCRP ne sera effectivement efficace que moyennant une action systématique de renforcement des capacités nationales de planification, gestion et suivi-évaluation du développement.

b) La consolidation du processus de réconciliation nationale dans le cadre de la nouvelle configuration institutionnelle de type fédéral, Union des Comores / îles autonomes, consacrée dans la Constitution du 23 décembre 2001. La réussite de ce processus requiert notamment : (i) le consensus sur le partage des compétences entre l'Union et les îles ; (ii) l'application et la pérennisation du mécanisme de répartition des recettes entre l'Union et les îles autonomes.

c) La poursuite du processus de démocratisation avec la tenue d'élections libres et régulières dans les délais constitutionnels. La nouvelle configuration institutionnelle requiert d'organiser des élections presque chaque année. La loi électorale d'octobre 2005 a été mise à l'épreuve lors des élections présidentielles de 2006. Il en est de même de l'organe de gestion des opérations électorales ad hoc et des Commissions insulaires. Des dernières élections et de celles qui ont précédé, une leçon se dégage : le pays doit se doter d'un cadre légal, institutionnel et technique fonctionnel

pour pouvoir organiser des élections chaque année de manière routinière, au moindre coût, avec le minimum d'assistance extérieure, ce qui implique : (i) une révision du cadre légal et institutionnel de manière à ce que les conflits de compétence ne se produisent plus ; (ii) une stratégie de préparation des élections qui précise notamment comment réviser les listes sur une base annuelle ; (iii) un renforcement des capacités organisationnelles.

d) Le lancement d'un processus de décentralisation institutionnelle qui devrait permettre de renforcer la démocratisation de la vie politique, économique et sociale, de dynamiser le développement régional et local, notamment par la planification locale participative, et d'améliorer l'accès aux services sociaux de base ainsi que leur qualité. Un cadre légal et institutionnel devra clarifier la répartition des compétences et des transferts de ressources. Il faudra veiller à ce que l'expérience des communes pilotes, qui est menée en dehors de tout cadre stratégique et institutionnel, ne crée des blocages dans la mise en œuvre d'une stratégie de décentralisation viable. Il importe également que la décentralisation puisse s'appuyer sur un processus efficace de déconcentration des services de l'Etat. La décentralisation administrative permettra d'améliorer l'état civil. Rappels que 17% des enfants ne sont pas enregistrés à l'état civil (MICS 2000).

e) La réforme administrative qui vise à mettre en place une Administration publique (AP) répondant aux besoins de développement du pays et qui soit proche des citoyens. En préalable l'effort a porté sur la saisie informatique des effectifs existants (qui s'élèvent à environ 11.000), qui a permis de réduire la présence d'"agents fantômes" sur les listes des fonctionnaires, sur la définition de cadres organiques (organigrammes et description de postes) et sur la mise en place d'une Haute Autorité de la Fonction





Publique. Ce travail sera poursuivi par la définition des besoins de l'AP tant en termes de structures que de personnels en vue d'une restructuration en profondeur qui permettra d'aligner les cadres et les effectifs sur les besoins réels et les capacités financières de l'Etat. Cette réforme ne pourra aboutir que moyennant une amélioration de la gestion des finances publiques.

f) Une volonté affichée de lutter contre la corruption qui se manifeste par des actions en justice, une campagne de sensibilisation " Corruption : tolérance zéro " et la ratification en cours de la Convention des Nations Unies contre la Corruption. La société civile s'engage dans cette lutte avec la création de l'ONG " Transparency Comores " à l'initiative d'un parlementaire. Le Parlement de son côté interpelle régulièrement les autorités sur cette question. La corruption, qui reste largement répandue dans le secteur public, y compris dans les secteurs sociaux, comme le souligne le DSCR, s'explique en grande partie par une absence de règles et de mécanismes de contrôle dans l'administration publique, notamment dans la gestion des finances publiques et dans la passation des marchés, et par l'impunité qui résulte de la faiblesse du système judiciaire.

g) La remise en ordre des finances publiques. Le Gouvernement, en coopération avec les institutions de Bretton Woods, s'attelle à progressivement accroître la part des recettes fiscales dans le PIB, qui pourrait passer de 14% en 2006 à 15,4% en 2007 et atteindre 16 à 17% les années suivantes. La part des salaires de la Fonction Publique (FOP) représente 2/3 des recettes contre une moyenne d'1/3 en Afrique. Ce phénomène est dû à l'existence de quatre entités administratives ayant chacune des fonctionnaires qui lui sont propres. L'assainissement des finances publiques est donc étroitement lié à la réforme administrative. La réduction de la part des salaires de la FOP dans les recettes permettrait de dégager des moyens financiers pour le développement. Le taux d'investissement n'est que de 10,2% du PIB en 2006 dont 5,3% public et 4,9% privé. Compte tenu des réformes en cours et des perspectives économiques, il pourrait atteindre 13,7% en 2007 et 15 à 16% pendant la période de l'UNDAF 2008-2012. Des perspectives d'investissements productifs se font jour, notamment dans le tourisme, qui est avec la pêche un secteur moteur de la croissance.

h) Le niveau de service de la dette, bien qu'en baisse depuis 2001, continue à peser lourdement sur les efforts de développement du pays. Le service de la dette a représenté 12% des exportations du pays durant la période 2001-2004. L'encours de la dette extérieure représente environ 71% du PIB et 520% des exportations de biens et services en 2004. La dette intérieure s'élève à plus de 4 milliards de FC. En y rajoutant les arriérés de salaires des agents de l'Etat elle dépasserait 8 milliards FC en fin 2004. Fin 2006 la dette

extérieure demeure considérable, 256 millions USD. Des négociations sont en cours pour le rééchelonnement des arriérés extérieurs qui s'élèvent à 93 millions USD.

i) Un processus de reprise de la coopération avec le FMI est en cours à partir d'un programme de référence (Staff monitored programme /SMP) pour la période 2005-2006, période au cours de laquelle les autorités doivent donc faire la démonstration qu'elles sont sur la bonne voie pour la mise en œuvre des mesures de stabilisation macro-économique. Il s'agit d'établir des antécédents positifs permettant d'accéder à une Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC). Si l'évaluation du SMP s'avère positive pour le second semestre de 2006 et un accord est obtenu avec les créanciers sur l'élimination des arriérés, le pays pourrait obtenir une FRPC vers avril 2007. Cette facilité joue un rôle catalyseur dans la mesure où l'existence d'un programme formel avec le FMI est une condition de déblocage d'une partie de l'aide extérieure que plusieurs bailleurs de fonds importants se sont engagés à fournir et que des institutions financières internationales, comme la Banque Mondiale, pourront apporter. Par ailleurs, le processus permet au pays, de bénéficier, à terme, de l'IPTE.

Le DSRP final que le pays a décidé d'élaborer en ligne avec la réalisation des OMD, bénéficiera de l'appui du SNU et notamment du PNUD au travers du projet de renforcement des capacités en matière de planification, de gestion et de suivi du développement mis en œuvre par le Commissariat Général au Plan. Cette tâche ne posera pas de grands problèmes dans la mesure où le document intérimaire est de qualité.

j) La Conférence des bailleurs de fonds qui s'est tenue à l'Ile Maurice le 8 décembre 2005 avec la participation de 21 pays et de 29 organisations internationales se situait dans la continuité des accords de Fomboni sur la réconciliation nationale. A l'issue de cette Conférence, les promesses des partenaires pour financer le Plan d'Action de la SCRP se sont élevées à 200 millions d'USD pour un montant recherché qui était estimé à 315 millions. Afin de mobiliser ces ressources potentielles une Cellule technique de suivi a été mis en place fin 2006 par le gouvernement sous l'égide du Commissariat Général au Plan en coordination avec le Ministère des Affaires étrangères. Ce Comité est en mesure de relancer une dynamique positive de l'aide extérieure en opérant un suivi systématique des partenaires. Il faut noter que l'on assiste à une diversification des partenaires, notamment par le démarrage d'une coopération avec des pays du monde arabo-musulman. Le Commissariat Général au Plan a pour projet de mettre en place, avec l'appui du SNU, un mécanisme performant de coordination de l'aide au développement.

Section 2 : LES RESULTATS ESCOMPTEES

k) La Constitution de l'Union des Comores " marque son attachement aux principes et droits fondamentaux tels qu'ils sont définis par la Charte des Nations Unies, celle de l'Organisation de l'Unité Africaine, le Pacte de la Ligue des Etats Arabes, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies et la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, ainsi que les conventions internationales notamment celles relatives aux droits de l'enfant et de la femme ". L'Etat a engagé une politique active de ratification des Conventions internationales relatives aux droits humains (voir Annexe 3). La création en cours d'une Commission nationale des droits de l'homme et des libertés constitue un signal fort de la volonté du pays de se doter d'instruments et de mécanismes qui assurent une véritable protection et promotion des droits humains. Le DSCRП indique qu' " au niveau de la promotion des droits de l'homme, l'Etat doit l'intégrer dans le processus de la mise en œuvre de tout programme de développement et de lutte contre la pauvreté ".

l) L'un des trois axes transversaux du DSCRП est : " La prise en compte systématique des questions de genre dans les programmes ". Le Document précise à cet égard (p.98) :

" La contribution des femmes au processus de développement a été longtemps sous-estimée aux Comores. Leur contribution à la production vivrière, à la génération de revenus, à la gestion domestique et à l'éducation des enfants est pourtant essentielle. Dans le cadre de la SCRП, le gouvernement souhaite redonner aux femmes la place qui leur revient dans le processus de décisions et de développement. Les filles et les femmes seront des groupes cibles prioritaires pour l'accès aux services sociaux (éducation, santé, planning familial), aux services économiques (services financiers, développement des micro entreprises) et à la justice. Le renforcement de la place de la femme aux niveaux supérieurs du secteur public et dans les centres de décisions décentralisés sera encouragé ".

Plusieurs actions témoignent de la volonté de l'Etat de tenir ses engagements nationaux et internationaux en matière d'équité de genre. Le Code de la famille adopté en juin 2005 représente une réelle avancée sur le plan juridique mais il ne pourra être effectivement appliqué que moyennant un travail considérable de communication et de renforcement des capacités des structures judiciaires. La société civile est également active dans ce domaine à travers des ONG et des associations féminines.

m) Le gouvernement s'est fortement engagé à développer les secteurs sociaux comme en témoignent les domaines prioritaires retenus dans la SCRП. Des résultats positifs ont été enregistrés au cours de la dernière décennie mais un effort considérable doit être fourni pour atteindre les OMD. Le domaine de la santé est confronté à un problème institutionnel de fond. La réforme du système de santé engagée en 1994 doit être mise en concordance avec la nouvelle

configuration institutionnelle du pays. La Politique Nationale de Santé validée en 2005 se fonde sur les orientations du DSCRП et des OMD. Elle s'appuie sur une série de Programmes nationaux tels que le PNLS (pour le VIH/SIDA) et le PNLP (paludisme). Le pays dispose d'une politique et d'un plan d'action en matière de santé de la reproduction. Une Feuille de route des Comores pour accélérer la réduction de la mortalité maternelle et néo-natale a été adoptée en 2004 et elle a été signée par l'ensemble des partenaires au développement des Comores dont les agences résidentes du SNU. Elle a pour objectifs spécifiques : (1) Rendre disponible le personnel de santé qualifié pour assister les femmes pendant la grossesse, l'accouchement et le post-partum, à tous les niveaux du système de santé. ; (2) Renforcer et équiper les structures sanitaires à tous les niveaux afin d'améliorer la qualité des soins ; (3) renforcer les capacités des individus, des familles, de la communauté et des décideurs pour améliorer la santé de la mère et du nouveau né.

Dans le domaine de l'éducation se pose un problème de qualité dû en grande partie à un déficit d'enseignants qualifiés, à la persistance de grèves longues et à répétition et à des programmes qui ne sont pas centrés sur l'acquisition réelle des compétences critiques de base de l'élève. L'introduction progressive de l'Approche par les compétences (APC) adoptée par le gouvernement pourrait permettre de pallier cette lacune. Le " Plan National d'Action de l'Education Pour Tous (PNA-EPT) à l'horizon 2015 dans lequel s'intègre le Plan Directeur de l'Education et de la Formation (PDEF) 2005-2009, a retenu pour priorités : la restructuration et le renforcement des structures d'encadrement de la petite enfance, l'universalisation de l'enseignement primaire, la diversification et le développement de l'enseignement technique et professionnel et la création d'un environnement favorable à l'alphabétisation des jeunes et des adultes.

n) Une version de la composante Environnement a d'ores et déjà été produite en vue de la préparation du DSCRП final. Les programmes d'action prioritaires définis dans cette composante visent à assurer l'intégration de l'environnement dans la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté, selon une approche intégrée et dans une perspective de durabilité écologique, sociale et économique. Ils répondent aux principaux défis liés à la dégradation des ressources naturelles, à la perte de la diversité biologique, au dérèglement climatique, à l'aménagement urbain, à l'exploitation durable des ressources naturelles, aux compromis à réaliser entre la préservation de l'environnement et la lutte contre la pauvreté, ainsi qu'aux interactions entre les problèmes socio économiques et environnementaux.





2.2.3. Quatre domaines de concentration et quatre effets UNDAF

Sont présentés ci-dessous les quatre domaines de coopération du SNU retenus par l'équipe-pays et le gouvernement ainsi que ses partenaires pour la période 2008-2012 et les effets UNDAF à l'horizon 2012. Les programmes et projets mis en œuvre viseront à contribuer à la réalisation de ces quatre résultats ou effets.

1) Croissance économique et lutte contre la pauvreté

Ce domaine couvre la croissance économique en termes de création de richesse dans une perspective de lutte contre la pauvreté et vise à la réalisation du droit à l'emploi, à l'alimentation à la nutrition, à un revenu et à la protection sociale. Il concerne directement l'OMD 1 " Eliminer l'extrême pauvreté et la faim ". La problématique de la faim repose sur deux dimensions : la sécurité alimentaire et la nutrition. Par sécurité alimentaire on entend l'accès de tous à tout moment aux aliments nécessaires pour rester en bonne santé. On la mesure à travers la disponibilité, la stabilité et l'accessibilité des approvisionnements. La situation nutritionnelle quant à elle concerne les différents éléments constitutifs d'une nutrition équilibrée. La recherche d'une croissance forte et soutenue et la lutte contre la pauvreté monétaire constituent les fondements de deux premiers axes stratégiques du DSCR que sont " créer les conditions d'un développement économique durable " et " relancer le secteur privé en mettant l'emphase sur les secteurs porteurs ".

Effet UNDAF 1 :

" D'ici 2012 les revenus, les emplois et la sécurité alimentaire des couches pauvres et vulnérables de la population sont améliorés "

2) Gouvernance

Le Plan-cadre comporte quatre formes de gouvernance, respectivement politique, économique, sociale et environnementale. Ces quatre dimensions de la gouvernance, qui s'adressent à l'ensemble des OMD, se retrouvent dans la plupart des secteurs d'activité mais à des degrés divers. La distinction ici porte sur les secteurs sur lesquels porte la gouvernance et, plus fondamentalement, sur les droits humains qui sont en jeu. Ainsi la gouvernance politique (ou démocratique) se rapporte plus précisément aux droits civils et politiques, la gouvernance économique aux droits économiques, la gouvernance sociale aux droits sociaux et culturels et la gouvernance environnementale au droit à un environnement sain et durable. Dans la programmation de l'UNDAF l'accent est mis sur la gouvernance politique et économique. L'amélioration de la gouvernance fait l'objet des programmes du troisième axe stratégique du DSCR " renforcer la gouvernance et la justice ".

Effet UNDAF 2 :

" D'ici 2012, les capacités institutionnelles et individuelles de gouvernance politique et économique sont renforcées au niveau national et insulaire sur la base de la primauté du droit, de l'équité du genre et de l'obligation de rendre compte "

3) Services sociaux de base

Ce domaine, qui couvre les OMD 2 à 6, concerne non seulement l'accès aux SSB (éducation, santé, planification familiale, assainissement...) mais aussi l'amélioration de la qualité des services offerts et, le cas échéant, leur transformation et leur diversification afin de mieux répondre aux besoins et mieux satisfaire les droits humains concernés. Il importe également de prendre en considération la relation entre l'amélioration de l'offre de services et les actions sur la demande de services. Par exemple, dans le domaine de la santé il ne suffit pas d'intervenir sur la mise à niveau des services offerts et sur leur extension. Il faut également intervenir sur la demande, notamment par la prévention, l'éducation sanitaire, la sensibilisation et la prise en charge financière au niveau des patients, par exemple au travers de mutuelles de santé ou mieux encore par un système de sécurité sociale villageoise comme le fait l'Association des Mutuelles de Santé de Ngazidja (AMSN). Le gouvernement visent à améliorer

Section 2 : LES RESULTATS ESCOMPTES

l'offre et la demande de services sociaux de base au travers la mise en œuvre des programmes des axes stratégiques 4 et 5 du DSCR " améliorer l'état sanitaire de la population " et " promouvoir l'éducation et la formation professionnelle en vue d'améliorer le capital humain " ainsi qu'une partie de l'axe stratégique 6 " promouvoir un environnement sain et garantir la durabilité du développement "

Effet UNDAF 3 :

" D'ici 2012, l'accès, la qualité et l'utilisation des services sociaux de base sont améliorés "

4) Environnement et Développement durable

Ce domaine, qui couvre plus directement l'OMD 7, concerne la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles. Rappelons que le développement durable ne s'applique pas seulement à l'environnemental mais aussi au politique, au social et à l'économique. Les ressources de l'environnement (terre, forêts, eau, océan, ressources halieutiques ...) constituent aux Comores la base matérielle de la subsistance pour la grande majorité de la population mais aussi de la croissance économique et du développement social. Les deux secteurs les plus porteurs de croissance, le tourisme et la pêche, sont fortement tributaires d'une gestion durable des ressources naturelles. De même, la disponibilité et la conservation de la ressource eau sont des facteurs déterminants du développement humain.

Ce domaine inclut également des mesures de gouvernance économique (éco-assainissement des finances publiques, commerce équitable, financement éthique...). Il couvre aussi la réduction des risques de catastrophes, qui relève également de la gouvernance et des SSB. Ces préoccupations liées à ce domaine sont adressées par les programmes du DSCR dans les axes stratégiques 1 et 6 " créer les conditions d'un développement économique durable " et " promouvoir un environnement sain et garantir la durabilité de du développement "

EFFET UNDAF 4 :

" D'ici à 2012, l'intégrité des écosystèmes est préservée et les éco services qu'ils procurent sont valorisés au bénéfice de la population et la vulnérabilité aux aléas naturels et climatiques est significativement réduite."

2.2.4. Quatre thèmes transversaux

1) Droits humains

Les droits humains, bien que relevant de la gouvernance, constituent un domaine à part entière particulièrement important en matière de lutte contre la pauvreté. Le cadre des droits humains traduit l'interdépendance entre droits économiques, sociaux et culturels, d'une part, et droits civils et politiques, d'autre part. La jouissance des premiers est fortement conditionnée par la jouissance des seconds. Rappelons que ces différents droits sont clairement précisés par le cadre normatif des droits de l'homme, en particulier par :

- le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
- le Pacte international relatif aux droits civils et politiques

Le premier est en voie de ratification par les Comores tandis que le second ne l'est pas encore. Cependant le pays a ratifié plusieurs Conventions internationales qui portent sur les droits civils et politiques.

Par ailleurs, l'approche des droits humains fait de la lutte contre la pauvreté une obligation universelle. Tous les acteurs concernés sont tenus de contribuer à la réalisation des droits humains ou, du moins de ne pas les violer. Cette approche implique des actions spécifiques auprès des titulaires de droits et auprès des détenteurs d'obligations.





2) Equité de genre

Comme dans la plupart des pays l'organisation sociale établit des hiérarchies et des valeurs stéréotypées au sein de la société. Elle se définit par des rôles dévolus aux hommes et aux femmes. La plupart des rôles joués par la femme la relègue au second rang et se conclut par un statut socio-économique inférieur comme le révèle l'étude " Femmes aux Comores " réalisée par le Direction Nationale de la Statistique. Cette étude et plusieurs autres portant sur cette question ont montré l'importance de l'inégalité entre les sexes dans les secteurs économiques, sociaux et politiques. Selon le " Rapport d'analyse de l'enquête sur la violence basée sur le sexe aux Comores " (juillet 2006), ces violences sont extrêmement répandues.

Ce thème concerne le droit à l'égalité et le principe de non-discrimination ainsi que l'ODM 3 " Promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes ".

3) Réduction des risques de catastrophes

Les Comores sont exposées à de sérieux risques naturels liés aux changements climatiques et géologiques dont l'éruption du volcan Karthala et autres risques inhérents à la présence d'un volcan en activité. Les populations de la zone côtière sont très exposées à des événements exceptionnels tels que des cyclones et vents violents qui pourraient prendre la forme de raz-de-marée. Des précipitations abondantes peuvent entraîner des glissements de terrain et des éboulements de talus. Des infrastructures stratégiques pourraient être détruites et les communications intra et inter îles interrompues. Ce sont les plus pauvres qui sont les plus menacés : de mortalité massive, de dégâts irréversibles sur la santé, de pertes d'habitations, de terres, d'emplois et de revenus. Les enfants sont particulièrement vulnérables à ces situations : interruption de la scolarité, troubles physiques et psychologiques.

Des leçons doivent être tirées de la situation d'urgence créée par les éruptions du Karthala au cours des dernières années. La dimension transversale de la problématique d'urgence est apparue clairement. La réduction des risques de catastrophes relève à la fois de la gouvernance, de la protection de l'environnement, des modes de production et des services sociaux de base. Les risques d'épidémies, notamment du choléra, sont particulièrement sérieux, comme l'a montré l'expérience des dernières années.

Le principal enjeu porte sur la réduction des risques de catastrophes, ce qui suppose un cadre légal et institutionnel adéquat, des mesures d'atténuation des risques dans les secteurs concernés et à différents niveaux, le droit à l'information sur les sources et la nature des risques majeurs ainsi que les dispositions de secours d'urgence. L'intégration de la réduction des risques de catastrophes dans l'UNDAF a été effectuée conformément à la Stratégie régionale de l'Union Africaine pour la réduction des risques de désastres (2004) et au Cadre d'Action de Hyogo 2005-2015 " Pour des nations et des communautés résilientes face aux catastrophes " ainsi qu'aux directives de l'ISDR (Stratégie internationale pour la réduction des risques de catastrophes).

4) Renforcement des capacités

Dans chacun des quatre domaines de coopération retenus on observe un important besoin de renforcement de capacités tant au niveau de la programmation que de la mise en œuvre.

L'enjeu majeur consiste à identifier les capacités à renforcer en fonction d'une conception claire des capacités requises ainsi que des lacunes et des contraintes. Dans l'administration publique se pose un problème général d'absence ou d'inadéquation de la définition des missions, des mandats et des postes de travail par rapport aux tâches à accomplir, à savoir la planification et la mise en œuvre des programmes de la SCRP. Se pose également la question de l'affectation des ressources humaines en fonction des compétences requises. L'UNDAF accompagnera le gouvernement dans cet effort à réaliser en amont des actions de renforcement de capacités. C'est dire que ces actions seront entreprises en fonction des capacités requises.

L'accent sera mis sur le renforcement des capacités des titulaires de droits et des détenteurs d'obligations dans les différents domaines d'intervention du SNU.

2.2.5. Un axe stratégique intégrateur : la lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité

Dans la mesure où le contexte de pauvreté du pays détermine la situation de chacun des domaines d'intervention de l'UNDAF, il est essentiel de s'attaquer à ce phénomène dans l'ensemble du Plan-cadre tant au niveau global que dans les différents secteurs et thèmes concernés. Ainsi, l'UNDAF se veut avant tout un programme d'appui à la Stratégie nationale de réduction de la pauvreté.

Perceptions de la pauvreté et de la vulnérabilité

Il ressort de l'enquête qualitative sur les perceptions du bien-être et de la pauvreté réalisée en 2002 que pour définir le bien-être, la population comorienne se réfère principalement à la satisfaction des besoins primaires tels que la nourriture, la santé, l'éducation, l'habillement, le logement, l'hygiène et l'assainissement. Dans cette optique, les groupes vulnérables sont ceux pour lesquels l'accès aux besoins primaires est encore très limité. Ils se trouvent en majorité dans les zones rurales.

Les membres des Comités d'Orientation du DSCR, au cours d'ateliers participatifs dans chacune des îles, ont estimé que les groupes suivants étaient particulièrement vulnérables aux Comores : 1) les femmes en général et les femmes vivant en zones rurales en particulier ; 2) les jeunes de moins de 25 ans ; 3) les jeunes déscolarisés et sans emploi ; 4) les petites filles ; 5) les enfants naturels ; 6) les orphelins ; 7) les handicapés (mentaux et physiques) ; 8) les personnes âgées ; 9) les analphabètes ; 10) les malades chroniques. A ces groupes on peut ajouter, sur la base des données fournies par l'enquête intégrale sur les ménages : (11) les travailleurs indépendants (paysans, pêcheurs, artisans, petits commerçants) qui ne disposent pas de moyens de production suffisants ; (12) les salariés non protégés, en l'occurrence les salariés qui ne bénéficient ni d'un contrat à durée indéterminée ni d'au moins une forme de protection sociale.

La pauvreté : un phénomène multidimensionnel

La pauvreté est un phénomène multidimensionnel. Fondamentalement, elle peut être définie comme une privation de capacités : capacité de se nourrir, de vivre en bonne santé, d'atteindre l'âge adulte et de vivre longtemps, de s'instruire, de se former, de s'exprimer, de participer aux décisions, notamment par des élections démocratiques, d'obtenir un

emploi et un revenu décent, de défendre ses droits. Ces privations de capacités élémentaires sont autant de limitations de droits et donc de libertés substantielles qui permettent à une personne de mener le genre de vie qu'elle souhaite. Les pauvres n'ont pas la liberté de réaliser leurs potentialités.

Pauvreté et vulnérabilité

La vulnérabilité est la probabilité de voir sa situation ou ses conditions de vie se dégrader ou s'enfoncer face aux fluctuations de la vie. Ces fluctuations sont dues à une série de chocs de différents ordres : climatiques (sécheresse, salinité des nappes phréatiques), agricoles (mauvaises récoltes dues notamment à la dégradation du matériel végétal et aux maladies des plantes, épizooties...), économiques (fluctuations des prix des intrants et des produits agricoles, dégradation des infrastructures de transport, non paiement des salaires...), sanitaires (maladies et épidémies, chute de l'accès aux soins et aux médicaments), alimentaires (réduction de l'accès aux vivres), socio-politiques (conflits divers, crise organisationnelle...), environnementaux (dégradation des ressources naturelles, baisse de la fertilité, érosion, épuisement des ressources halieutiques, catastrophes naturelles)

La prévention des risques de vulnérabilité et l'amélioration de la résilience aux chocs sont essentielles dans une stratégie de lutte contre la pauvreté. Pauvreté et vulnérabilité sont étroitement corrélées. Les ménages ayant la plus forte probabilité de subir des chocs ont le plus de probabilités d'être pauvres. Dans cette ligne d'analyse l'UNDAF cible de manière prioritaire les groupes extrêmement pauvres qui sont susceptibles de sombrer irrémédiablement dans la misère. Les personnes affectées par le VIH et le SIDA (PVVIH, veufs/veuves, orphelins etc.) sont incluses dans les groupes vulnérables.

Moyens d'existence durables

L'approche des moyens d'existence durables prônée par l'UNDAF permet de prendre en compte les facteurs de vulnérabilité qui n'ont cessé au cours des dernières années d'enfoncer dans la pauvreté les groupes vulnérables tant en zone rurale que dans les villes. Les moyens d'existence englobent les capacités, les avoirs (ressources matérielles et sociales) et les activités pour un





mode de vie, en l'occurrence le mode de vie paysan ou le mode de vie urbain. Ils sont durables s'ils sont en mesure d'encaisser des chocs. Cette approche est centrée sur une série d'éléments qui se complètent et se renforcent : les différents types de capital (humain, naturel, social, physique, financier) dont disposent les individus et les ménages ; les organisations, institutions et politiques qui affectent les moyens d'existence ; les stratégies des individus et des ménages ; les résultats des moyens d'existence.

S'agissant des différents types de capital des individus et des ménages, l'UNDAF vise à améliorer :

- le capital humain au travers de la santé et de l'éducation ;
- le capital naturel par des actions de protection et de valorisation des ressources naturelles ;
- le capital financier par un appui à la microfinance ;
- le capital social par le renforcement des organisations communautaires et, d'une manière générale, par la promotion des droits humains.

2.3. RÉSULTATS ESCOMPTÉS ET STRATÉGIES PAR DOMAINE DE COOPÉRATION

2.3.1. Le but de l'UNDAF 2008-2012

Compte tenu des priorités du pays, telles qu'elles sont définies dans le DSCRIP intérimaire et dans les autres documents stratégiques nationaux de promotion et de planification des Objectifs du Millénaire pour le Développement, le SNU Comores, le gouvernement et ses partenaires au développement ont retenu le but suivant pour l'UNDAF 2008-2012 :

Dans le souci de se doter d'un cadre stratégique visant à mieux répondre aux priorités nationales et à accroître son impact, le Système des Nations Unies aux Comores a défini de concert avec ses partenaires nationaux et autres, un Plan-cadre des Nations Unies pour la Coopération au Développement (UNDAF) dont le but est de contribuer de façon synergique et harmonisée à lutter contre la pauvreté, en visant particulièrement les groupes vulnérables, à travers la promotion des droits humains, de l'équité de genre et du développement durable, en axant l'effort sur l'amélioration : 1) de l'emploi, des revenus et de la sécurité alimentaire ; 2) de la gouvernance ; 3) des services sociaux de base ; 4) des écosystèmes et des écoservices.

2.3.2. Effets UNDAF et Effets Programmes en relation avec les OMD et les droits humains

Tableau 2
Vue synthétique des Effets UNDAF
et des Effets Programmes en relation avec les OMD et les droits humains

● Croissance économique et lutte contre la pauvreté

EFFET UNDAF 1 : *D'ici 2012 les revenus, les emplois et la sécurité alimentaire des couches pauvres et vulnérables de la population sont améliorés (OMD 1 et 8).*

EP 1.1. : Des institutions et mécanismes de promotion de l'emploi existent et sont fonctionnels (OMD 1 et 8) Droit au développement, Droit à l'emploi.

EP 1.2. : Les potentialités du pays dans les domaines de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage sont exploitées de façon optimale au profit de la sécurité alimentaire (OMD 1) Droit à l'alimentation et à la nutrition, Droit à un revenu.

EP 1.3. : Les couches pauvres et vulnérables de la population accèdent à des mécanismes d'appui à la micro-entreprise, à des services financiers accessibles à tous et à un système de protection sociale (OMD 1 et 8) Droit à un revenu, Droit à la protection sociale.

● Gouvernance

EFFET UNDAF 2 : *D'ici 2012, les capacités institutionnelles et individuelles de gouvernance politique et économique sont renforcées au niveau national et insulaire sur la base de la primauté du droit, de l'équité de genre et de l'obligation de rendre compte (OMD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8).*

EP 2.1. : Les systèmes nationaux de protection et de promotion des droits humains et de l'équité de genre sont accessibles et fonctionnels (OMD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8) Droits civils et politiques, Droit à la justice, Droit à l'état civil, Droit à l'égalité entre les sexes, Droits des enfants, Droit à la protection physique et morale, Droit des PVVIH à la non discrimination.

EP 2.2. : Les mécanismes de gouvernance démocratique et de dialogue social sont améliorés et fonctionnels (OMD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8) Droits civils et politiques, Droit à la liberté d'expression, Droit à la liberté d'association.

EP 2.3. : Une culture de sécurité et de résilience est instaurée à tous les niveaux et les mécanismes de prévention et gestion des catastrophes sont établis et opérationnels en associant les populations (OMD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8) Droit à la vie, Droit à la protection physique et morale.

EP 2.4. : Les capacités de gestion du développement sont renforcées au niveau de l'Union et dans les trois îles (OMD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8) Droit au développement, Droit à l'égalité entre les sexes.

EP 2.5. :

Les capacités du gouvernement à appliquer le principe "Trois principes" dans la lutte contre le VIH/SIDA (coordination unique, cadre d'action unique, suivi-évaluation unique) sont renforcées (OMD 6) Droit à la vie, Droit à la santé.





Tableau 2 (suite)
 Vue synthétique des Effets UNDAF
 et des Effets Programmes en relation avec les OMD et les droits humains

● **Services sociaux de base**

EFFET UNDAF 3 : *D'ici 2012, l'accès, la qualité et l'utilisation des services sociaux de base sont améliorés (OMD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8)*

EP 3.1. : Le cadre institutionnel est favorable à la formulation et à la mise en œuvre des politiques et programmes de santé (OMD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7) Droit à la santé.

EP 3.2. : L'efficacité et l'efficience des services de santé et de nutrition sont renforcées de manière à mieux bénéficier aux groupes vulnérables (OMD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7) Droit à la santé.

EP 3.3. : L'accès des couches pauvres et vulnérables de la population aux services de santé est amélioré (OMD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7) Droit à la santé, Droit à l'égalité entre les sexes.

EP 3.4. : Les groupes vulnérables modifient leurs comportements en matière de santé de la reproduction (OMD 3, 4, 5, 6) Droit à la santé, Droit à l'égalité entre les sexes.

EP 3.5. : Les populations adoptent un comportement plus favorable à la prévention du VIH/SIDA (OMD 6) Droit à la vie, Droit à la santé.

EP 3.6. : L'accès à l'eau potable est amélioré ainsi que son approvisionnement et son utilisation (OMD 7) Droit à la santé, Droit à l'eau potable, Droit à un système d'assainissement, Droit à l'égalité entre les sexes.

EP 3.7. : L'accès à l'éducation préscolaire primaire et post primaire est amélioré de manière équitable entre les sexes, les milieux géographiques et socio-professionnels (OMD 2 et 3), Droit à l'éducation, Droit à l'égalité entre les sexes.

EP 3.8. : La rétention et l'achèvement du cycle primaire pour tous les enfants, filles et garçons ainsi que la qualité des apprentissages à tous les niveaux sont améliorés (OMD 2 et 3) Droit à l'éducation, Droit à l'égalité entre les sexes.

EP 3.9. : Les jeunes non scolarisés et déscolarisés et les adultes sont mieux intégrés à la vie sociale et professionnelle grâce à l'alphabétisation et à l'éducation civique et sociale (OMD 2 et 3) Droit à l'éducation, Droit à l'emploi, Droit à l'égalité entre les sexes, Droits civils et politiques.

EP 3.10. : Les capacités en planification et en gestion du système éducatif pour un véritable leadership de l'EPT sont renforcées (OMD 2, 3, 8) Droit à l'éducation.

Tableau 2 (suite)
Vue synthétique des Effets UNDAF
et des Effets Programmes en relation avec les OMD et les droits humains

● **Environnement et développement durable**

EFFET UNDAF 4 : *D'ici à 2012, l'intégrité des écosystèmes est préservée et les éco services qu'ils procurent sont valorisés au bénéfice de la population et la vulnérabilité aux aléas naturels et climatiques est significativement réduite (OMD 1,7, 8).*

EP 4.1. : Les capacités systémiques, institutionnelles et individuelles requises pour la gestion de l'environnement et pour promouvoir le développement durable du pays sont améliorées (OMD 1,7, 8) Droit à un environnement sain et durable.

EP 4.2. : Les tendances actuelles à la dégradation de l'environnement et à la déperdition des ressources naturelles, ainsi que les facteurs de risque et la vulnérabilité aux aléas naturels sont significativement réduits (OMD 1,7, 8) Droit à un environnement sain et durable.

EP 4.3. : La dépendance envers les combustibles fossiles et le bois de forêts naturelles comme source d'énergie est réduite par la diversification et la disponibilité de sources d'énergie propres (OMD 1,7, 8) Droit à un environnement sain et durable.

EP 4.4. : Les tendances actuelles à la dégradation de la qualité et à la diminution de la disponibilité en eau sont inversées (OMD 1,7, 8) Droit à un environnement sain et durable.

EP 4.5. : Les conditions d'hygiène et le cadre de vie des populations rurales et urbaines sont améliorés, notamment pour les groupes vulnérables (OMD 1,7, 8).

EP 4.6. : Les capacités requises pour prévenir et atténuer les facteurs de risque et la vulnérabilité aux aléas naturels et climatiques sont renforcées (OMD 1,7, 8) Droit à un environnement sain et durable, Droit à la protection physique et morale.

EP 4.7. : La part des revenus issus des filières fondées sur une exploitation durable des ressources naturelles et sur le commerce équitable est accrue aux bénéfices des acteurs nationaux, locaux et communautaires (OMD 1,7, 8) Droit à un environnement sain et durable, Droit au développement, Droit à un revenu décent.





2.3.3. Matrice des résultats

La Matrice des Résultats présentée en Annexe I constitue le cœur de l'UNDAF. Elle montre les relations qui existent entre les objectifs nationaux (en rapport avec les OMD) et les résultats de l'UNDAF et des programmes pays des agences du SNU. Elle permet de saisir la logique de l'articulation entre les trois niveaux de résultats : Effets UNDAF, Effets programmes concourant à la réalisation des effets UNDAF, Produits contribuant à la réalisation des effets programmes. Pour chaque résultat la matrice montre comment l'UNDAF guide l'élaboration des programmes pays appuyés par les Nations Unies et favorise les programmes parallèles ou conjoints. La matrice fait ressortir la valeur synergique de l'UNDAF en montrant comment les principaux résultats des programmes pays aboutissent à l'obtention de résultats communs du Plan-cadre dépassant ceux qui seraient atteints au moyen d'efforts conduits séparément par les différentes agences.

La Matrice des Résultats indique, pour chaque produit escompté, les agences du SNU impliquées et le rôle des partenaires nationaux, extérieurs et ceux du SNU. Elle précise également les besoins en ressources. Elle constitue ainsi un instrument clé de mise en œuvre de l'UNDAF.

2.3.4. Intégration des thèmes transversaux dans le Plan-cadre

Les thèmes transversaux ont été intégrés de manière systématique dans les quatre Programmes-cadres (voir Tableau 3) suivant différentes approches :

- Programmation d'effets spécifiques portant sur l'un des ces thèmes ;
- Programmation de produits spécifiques dans le cadre d'effets plus généraux ;
- Intégration de ces thèmes dans plusieurs effets et produits de chacun des quatre programmes-cadres.
- Prise en compte des thèmes transversaux dans la définition/choix des indicateurs de suivi évaluation des programmes cadres.

Pour chacun des quatre thèmes transversaux , qui sont étroitement connectés, les éléments constitutifs d'une stratégie sont identifiés et leur liaison est assurée au travers des quatre Programmes-cadres. Ils s'inscrivent dans une perspective de lutte contre la pauvreté et de protection des groupes vulnérables tant dans leur conception que dans la programmation effective des effets et produits.

Tableau 3
Intégration des thèmes transversaux dans le Plan-cadre

	Effet UNDAF 1 Croissance économique et Lutte contre la pauvreté	Effet UNDAF 2 Gouvernance	Effet UNDAF 3 Services sociaux de base (SSB)	Effet UNDAF 4 Environnement et Développement durable
Droits humains	A travers les actions programmées, promotion des droits au développement ; à l'emploi ; à un revenu ; à la protection sociale ; à l'alimentation et à la nutrition	Renforcement des systèmes nationaux de protection et de promotion des droits humains	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités des titulaires de droits et des détenteurs d'obligations pour le respect des droits à la santé, à l'éducation et à l'assainissement ; - Amélioration de l'accès des couches pauvres et vulnérables aux SSB 	- Appui au suivi et à la mise en oeuvre des Conventions cadre relatives au droit à un environnement sain et durable : sur les changements climatiques, sur la biodiversité et sur la lutte contre la désertification
Genre	Amélioration de l'accès des femmes à l'emploi et aux moyens de production : terre arable et micro-finance	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'une politique nationale de promotion de l'égalité et de l'équité de genre - Amélioration de l'application du Code de la famille par le renforcement des capacités du personnel judiciaire et des connaissances des bénéficiaires - Disponibilité de structures de prise en charge des femmes victimes de violence - Amélioration de la participation des femmes aux instances de prise de décision et renforcement de leurs capacités 	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à la stratégie de réduction de la mortalité maternelle et néonatale - Amélioration des connaissances des femmes sur les dangers liés à la grossesse et sur les actions à entreprendre - Réduction des disparités d'accès entre filles et garçons à l'éducation - Initiative " Ecole amie des enfants, amie des filles " 	<ul style="list-style-type: none"> - Une politique nationale énergétique qui intègre la dimension genre - Un schéma directeur de l'eau qui intègre la dimension genre - construction de latrines dans les écoles et des formations sanitaires





	Effet UNDAF 1 Croissance économique et Lutte contre la pauvreté	Effet UNDAF 2 Gouvernance	Effet UNDAF 3 Services sociaux de base (SSB)	Effet UNDAF 4 Environnement et Développement durable
Réduction des risques de catastrophes (RRC)	Intégration de la dimension RRC dans les interventions relatives à l'agriculture, en particulier dans la reconstitution du capital physique	Une culture de sécurité et de résilience est instaurée à tous les niveaux et les mécanismes de prévention et gestion des catastrophes sont établis et opérationnels en associant les populations : - cadre de politique général et cadres légal et institutionnel - systèmes d'alerte précoce - renforcement des capacités à tous les niveaux - préparation aux catastrophes pour une intervention efficace	- Les capacités du personnel de santé et des communautés sont renforcées pour réduire les risques de catastrophes y compris les épidémies et pour intervenir plus efficacement lorsqu'elles se produisent - Un système de traitement et de protection de l'eau à base communautaire est mis en place et opérationnel - L'enseignement de la RRC est intégré dans l'éducation formelle, non formelle et informelle ainsi que dans les autres activités de formation - Un mécanisme d'intervention pour assurer la continuité de l'éducation en cas de catastrophe est en place	Les facteurs de risque et la vulnérabilité aux aléas naturels sont réduits par l'intégration des risques climatiques, géologiques et hydrologiques de catastrophes dans le cadre de la planification et de l'aménagement du territoire : - les écosystèmes sensibles qui servent de barrière naturelle contre les eaux sont préservés et restaurés - une politique forestière nationale est élaborée et mise en œuvre - la réduction des risques géologiques est intégrée au schéma d'aménagement du territoire - les périmètres de sécurisation des sources exploitées, incluant les citernes, sont délimités et préservés
Renforcement des capacités	<p>Dans les domaines d'intervention du SNU :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Identification des capacités requises, des lacunes et des contraintes 2) Renforcement des capacités de conception, planification, gestion, mise en œuvre, suivi-évaluation 3) Identification des lacunes de capacités des titulaires de droits et des détenteurs d'obligations 4) Renforcement des capacités des titulaires de droits et des détenteurs d'obligations 			

2.3.5. La lutte contre le VIH/SIDA

Malgré la faible prévalence du VIH aux Comores, estimée à 0,025% selon l'Enquête VIH réalisée en 2003 et à 0,15% selon la surveillance de routine en 2006, les autorités nationales placent le VIH/SIDA au premier rang des préoccupations du Gouvernement. Des projections nationales montrent que, en l'absence d'une riposte précoce, vigoureuse et massive, le taux de prévalence atteindrait 15% en 2018. La transmission du VIH par voie hétérosexuelle reste la plus importante.

Cependant, des facteurs de nature à favoriser l'explosion de l'épidémie y sont présents, notamment :

- Une prévalence élevée des infections sexuellement transmissibles : La prévalence de la syphilis chez les patients présentant des IST est de 4,4% et chez les femmes enceintes de 5% (PNLS 2001) ;
- Un faible niveau de connaissance sur les modes de transmission et de prévention du VIH dans la population générale : selon l'enquête MICS 2000, seulement 21% des femmes en âge de procréation (15-49 ans) connaissent les trois moyens de prévenir la transmission du VIH, à savoir la fidélité à un seul partenaire, l'utilisation du condom et l'abstinence sexuelle ; et 49% ne connaissent aucun moyen ;
- Une faible utilisation du préservatif lors des rapports sexuels occasionnels : seulement 38,5 % des femmes âgées de 15 à 49 ans utilisent le condom pendant les rapports sexuels (MICS 2000) ;
- Une fréquence élevée d'attitudes discriminatoires à l'égard des personnes vivant avec le VIH.

Le Gouvernement s'est engagé avec l'appui du SNU à renforcer la coordination et l'efficacité de l'aide au Développement à travers la mise en œuvre des recommandations de la Cellule Mondiale de réflexions et des trois Principes (three ones) à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan stratégique national, l'élaboration d'une feuille de route sur l'accès universel ainsi qu'un plan de suivi évaluation.

La lutte contre le VIH/SIDA est fortement présente dans les domaines Gouvernance et SSB de l'UNDAF. L'un des programmes conjoints envisagés a pour objet l'Application de l'approche "Trois principes" dans la lutte contre le VIH/SIDA : coordination unique, cadre d'action unique, suivi-évaluation unique (Effet programme 2.5.).

2.3.6. Résultats attendus et stratégies du Domaine 1 : Croissance économique et lutte contre la pauvreté

Priorités ou buts nationaux :

- Créer les conditions d'un développement économique durable (axe stratégique N°1 de la SCRP)
- Relancer le secteur privé en mettant l'accent sur les secteurs porteurs (axe stratégique N°2 de la SCRP)

OMD :

- Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim (OMD 1)
- Mettre en place un partenariat mondial pour le développement (OMD 8)

Effet UNDAF n°1 :

"D'ici 2012 les revenus, les emplois et la sécurité alimentaire des couches pauvres et vulnérables de la population sont améliorés."

Effets des programmes pays :

- EP 1.1. : Des institutions et mécanismes de promotion de l'emploi existent et sont fonctionnels
- EP 1.2. : Les potentialités du pays dans les domaines de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage sont exploitées de façon optimale au profit de la sécurité alimentaire
- EP 1.3. : Les couches pauvres et vulnérables de la population accèdent à des mécanismes d'appui à la micro-entreprise, à des services financiers accessibles à tous et à un système de protection sociale.





Effet UNDAF n°1 :

" D'ici 2012 les revenus, les emplois et la sécurité alimentaire des couches pauvres et vulnérables de la population sont améliorés "

Le SNU contribuera à l'élaboration d'une politique et d'une stratégie de l'emploi ainsi qu'à la mise en place d'un Office national de l'emploi et d'un Observatoire de l'emploi ; à l'élaboration d'une stratégie de sécurité alimentaire et à la mise en œuvre d'un programme de développement agricole visant à accroître la production vivrière ainsi que celle de l'élevage et de la pêche au travers d'un appui à la structuration des communautés villageoises et à la reconstitution du capital physique au profit de l'agriculture.

Le SNU appuiera également l'élaboration et la mise en œuvre de la Politique nationale et de la Stratégie nationale de micro finance ainsi que la Stratégie nationale de micro et petites entreprises (MPE), notamment par le renforcement des services non financiers d'appui à la création et au développement des MPE. En outre, il contribuera à l'amélioration du dispositif existant de protection sociale ainsi qu'au développement de mécanismes accessibles aux groupes vulnérables.

2.3.7. Résultats attendus et stratégies du Domaine 2 : Gouvernance

Priorités ou buts nationaux :

- Renforcer la gouvernance et la justice (Axe stratégique 3 de la SCRP)
- Promouvoir l'égalité des sexes et la participation de la femme à la vie économique, sociale, culturelle et politique (DSCRPI)
- Promouvoir les droits de l'Homme dans le processus de mise en œuvre de tout programme de développement et de la lutte contre la pauvreté (DSCRPI)

OMD :

- Eliminer l'extrême pauvreté et la faim (OMD 1)
- Assurer l'éducation primaire pour tous (OMD 2)
- Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (OMD 3)
- Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans (OMD 4)
- Améliorer la santé maternelle (OMD 5)
- Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies (OMD 6)
- Assurer un environnement durable (OMD 7)
- Mettre en place un partenariat mondial pour le développement (OMD 8)

Effet UNDAF n°2 :

"D'ici 2012, les capacités institutionnelles et individuelles de gouvernance politique et économique sont renforcées au niveau national et insulaire sur la base de la primauté du droit, de l'équité du genre et de l'obligation de rendre compte "

Effets des programmes pays :

- EP 2.1. : Les systèmes nationaux de protection et de promotion des droits humains et de l'équité de genre sont accessibles et fonctionnels
- EP 2.2. : Les mécanismes de gouvernance démocratique et de dialogue social sont améliorés et fonctionnels
- EP 2.3. : Une culture de sécurité et de résilience est instaurée à tous les niveaux et les mécanismes de prévention et gestion des catastrophes sont établis et opérationnels en associant les populations
- EP 2.4. : Les capacités de gestion du développement sont renforcées au niveau de l'Union et dans les trois îles
- EP 2.5. : Les capacités du gouvernement à appliquer le principe " Trois principes " dans la lutte contre le VIH/SIDA (coordination unique, cadre d'action unique, suivi-évaluation unique) sont renforcées

Section 2 : LES RESULTATS ESCOMPTEES

Effet UNDAF n°2 :

"D'ici 2012, les capacités institutionnelles et individuelles de gouvernance politique et économique sont renforcées au niveau national et insulaire sur la base de la primauté du droit, de l'équité du genre et de l'obligation de rendre compte "

Pour atteindre ce résultat le SNU contribuera à :

1) améliorer le fonctionnement et l'accessibilité des systèmes de protection et de promotion des droits humains et de l'équité de genre par un appui à : l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique nationale de promotion de l'égalité et de l'équité de genre ; l'harmonisation du cadre légal aux Conventions régionales et internationales ratifiées en matière de droits humains ; l'amélioration de la connaissance de l'incidence des pratiques socio-culturelles et du droit non formel sur le respect des droits humains et de l'égalité de genre et sa prise en compte dans l'élaboration des lois ; la mise en place et l'opérationnalisation de la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés ; le renforcement des capacités techniques des institutions judiciaires, notamment des tribunaux des enfants, et l'amélioration de l'accès à ces institutions ; la mise en œuvre d'un Programme national d'éducation aux droits humains ; l'application du code de la famille par le renforcement des capacités du personnel juridique et l'habilitation des bénéficiaires à faire prévaloir leurs droits ; l'amélioration de l'état civil ; le renforcement des capacités du Réseau national de l'Observatoire des Droits de l'Enfant de la Région Océan Indien ; la mise en œuvre de la stratégie nationale de protection des enfants vulnérables, notamment par la mise en place de structures de prise en charge des enfants victimes de violence ; la mise en place de structures de prise en charge des femmes victimes de violences ; l'élaboration et la validation d'un cadre juridique protégeant les PVVIH.

Pour atteindre cet Effet Programme 2.1, les agences résidentes du SNU mettront en place un programme conjoint " Renforcement des systèmes nationaux de protection et de promotion des droits humains et de l'équité de genre "

2) améliorer les mécanismes de gouvernance démocratique et de dialogue social par le renforcement des capacités de participation des femmes et des jeunes aux instances de prise de décision nationales, insulaires et communautaires, des capacités des Parlements de l'Union et des îles ainsi que les capacités de gestion des processus électoraux. Le SNU apportera également son concours à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Stratégie nationale de décentralisation, à la réforme administrative, à la gestion des finances publiques ainsi qu'aux mécanismes de lutte contre la corruption. L'accent sera également mis sur le renforcement du cadre légal et institutionnel des OSC.

3) instaurer une culture de sécurité et de résilience et mettre en place de manière participative des mécanismes opérationnels de prévention et gestion des catastrophes par un appui à l'établissement d'un cadre politique, légal et institutionnel et de systèmes d'alerte précoce ainsi qu'au renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs concernés. En ce domaine l'intervention du SNU en matière de gouvernance répond à une double préoccupation : la réduction des risques de catastrophes et la préparation proprement dite à la gestion des catastrophes.

4) renforcer les capacités de gestion du développement au niveau de l'Union et dans les trois îles au travers de :

- l'amélioration du système intégré de gestion des informations socio-économiques, démographiques et environnementales afin qu'il soit en mesure de fournir aux utilisateurs des données désagrégées pour la planification, le suivi et l'évaluation, par région, par sexe et par groupes vulnérables ;

- l'intégration des droits humains, de la dimension genre et des variables démographiques dans le DSCR et dans les politiques et programmes de développement ;

- le renforcement des capacités institutionnelles et humaines en planification et gestion du développement incluant un cadre de suivi-évaluation de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (SCR), en ligne avec les OMDs, ainsi que la coordination de l'aide au développement.

Pour atteindre cet Effet Programme 2.4, les agences résidentes du SNU soutiendront un deuxième programme conjoint portant sur le " Renforcement des capacités de gestion du développement ".





5) Un troisième programme conjoint portera sur l'application de l'approche "Trois principes" dans la lutte contre le VIH/SIDA : coordination unique, cadre d'action unique, suivi-évaluation unique (Effet programme 2.5).

Ce programme visera à développer les capacités du gouvernement à :

- coordonner les interventions des différents acteurs de la lutte contre le VIH/SIDA ;
- intégrer de manière systématique la lutte contre cette maladie dans les programmes et politiques de développement ;
- assurer le suivi-évaluation de la riposte nationale

2.3.8. Résultats attendus et stratégies du Domaine 3 : Services sociaux de base

Priorité ou buts nationaux :

- Améliorer l'état sanitaire de la population (Axe stratégique IV de la SCRP)
- Promouvoir l'éducation et la formation professionnelle en vue d'améliorer le capital humain (Axe stratégique V de la SCRP)
- Accroissement de l'accès à l'eau potable et gestion durable de la ressource (Programme 6 de l'Axe stratégique VI de la SCRP)

OMD :

- Eliminer l'extrême pauvreté et la faim (OMD 1)
- Assurer une éducation primaire pour tous (OMD 2)
- Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (OMD 3)
- Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans (OMD 4)
- Améliorer la santé maternelle (OMD 5)
- Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies (OMD 6)
- Assurer un environnement durable (OMD 7)
- Mettre en place un partenariat mondial pour le développement (OMD 8)

Effet UNDAF n°3 :

" D'ici 2012, l'accès, la qualité et l'utilisation des services sociaux de base sont améliorés "

Effets des programmes pays :

- EP 3.1. : Le cadre institutionnel est favorable à la formulation et à la mise en œuvre des politiques et programmes de santé
- EP 3.2. : L'efficacité et l'efficience des services de santé et de nutrition sont renforcées de manière à mieux bénéficier aux groupes vulnérables
- EP 3.3. : L'accès des couches pauvres et vulnérables de la population aux services de santé est amélioré
- EP 3.4. : Les groupes vulnérables modifient leurs comportements en matière de santé de la reproduction
- EP 3.5. : Les populations adoptent un comportement plus favorable à la prévention du VIH/SIDA
- EP 3.6. : L'accès à l'eau potable est amélioré ainsi que son approvisionnement et son utilisation
- EP 3.7. : L'accès à l'éducation préscolaire primaire et post primaire est amélioré de manière équitable entre les sexes, les milieux géographiques et socio-professionnels
- EP 3.8. : La rétention et l'achèvement du cycle primaire pour tous les enfants, filles et garçons ainsi que la qualité des apprentissages à tous les niveaux sont améliorés
- EP 3.9. : Les jeunes non scolarisés et déscolarisés et les adultes sont mieux intégrés à la vie sociale et professionnelle grâce à l'alphabétisation et à l'éducation civique et sociale
- EP 3.10. : Les capacités en planification et en gestion du système éducatif pour un véritable leadership de l'EPT sont renforcées

Section 2 : LES RESULTATS ESCOMPTES

Effet UNDAF n°3 :

" D'ici 2012, l'accès, la qualité et l'utilisation des services sociaux de base sont améliorés "

Dans le domaine de la santé le SNU contribuera :

1) à la mise en place d'un cadre institutionnel favorable à la formulation et à la mise en œuvre des politiques et programmes de santé par une série d'appuis portant sur : la réactualisation du code national de santé et la révision de la carte sanitaire ; la révision du PNDS ; le renforcement des capacités de planification et de gestion du secteur santé ; une stratégie nationale de réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infanto juvénile ; la politique pharmaceutique nationale ; les statistiques sanitaires ; la stratégie nationale de prévention et de contrôle de la violence et des traumatismes ; les mécanismes de coordination et de suivi évaluation des programmes de santé.

2) au renforcement de l'efficacité et de l'efficience des services de santé et de nutrition de manière à ce qu'ils puissent mieux bénéficier aux groupes vulnérables par : l'opérationnalisation des outils de planification et de gestion ; la sécurisation et l'approvisionnement des services en fournitures et produits de santé ; le renforcement des capacités du personnel de santé et des enseignants de l'EMSP dans le domaine de la SR y compris la santé maternelle et infanto- juvénile ; la prise en charge des enfants de moins de 5 ans malnutris au niveau communautaire et dans les centres de récupération nutritionnelle.

3) à l'amélioration de l'accès des couches pauvres et vulnérables de la population aux services de santé par : la disponibilité d'un paquet minimum de services de santé de qualité au niveau des structures sanitaires publiques, privées et communautaires ; la disponibilité en services de qualité pour la distribution de condoms, le dépistage volontaire, l'information et les conseils, les soins des IST, la sécurité transfusionnelle, la PTME et la prise en charge des PVVIH ; la disponibilité en moustiquaires imprégnées et en nouvelles molécules de traitement du paludisme ; la mise en place de nouveaux mécanismes pour faciliter l'accès des groupes vulnérables aux services de santé.

4) à la modification des comportements des groupes vulnérables en matière de santé de la reproduction par : l'amélioration des connaissances des adolescents et des jeunes en ce domaine et celles des femmes sur les dangers liés à la grossesse et sur les actions à entreprendre.

5) à amener les populations à adopter un comportement plus favorable à la prévention du VIH/SIDA par : l'amélioration des services liés à la prévention et au suivi de la pandémie et l'amélioration des connaissances des adolescents et des jeunes sur le VIH/SIDA

6) à l'amélioration de l'accès à l'eau potable notamment en ce qui concerne l'approvisionnement et l'utilisation par : le renforcement des capacités des titulaires de droits à l'eau et de détenteurs d'obligations en ce domaine ; un système de traitement et de protection de l'eau à base communautaire.

Dans le domaine de l'éducation le SNU contribuera :

7) à améliorer l'accès à l'éducation préscolaire primaire et post primaire de manière équitable entre les sexes, les milieux géographiques et socio-professionnels par : des initiatives de protection et d'éveil de la petite enfance dans l'enseignement préélémentaire coranique ; la réduction des disparités d'accès entre filles et garçons à l'éducation primaire et post primaire à travers des stratégies de promotion de l'éducation des filles ; l'amélioration de l'accès à l'école primaire des enfants de milieux défavorisés ainsi que l'accès à l'enseignement post primaire et secondaire, surtout pour les filles ayant achevé le cycle du primaire.

8) à améliorer la rétention et l'achèvement du cycle primaire pour tous les enfants, filles et garçons ainsi que la qualité des apprentissages à tous les niveaux par : le renforcement des compétences des élèves à travers la mise en œuvre effective et progressive de l'Approche Pédagogique par les Compétences (APC) ; une meilleure efficacité de l'école par l'application des critères de l'initiative Ecole Amie des Enfants, Ecole Amis des Filles - EAE/EAF et l'extension de cette initiative à grande échelle ; le développement des capacités et des compétences des enseignants et des encadreurs pédagogiques par la formation continue et l'innovation des méthodes pédagogiques ;





9) à l'intégration à la vie sociale et professionnelle des jeunes non scolarisés et déscolarisés ainsi que des adultes grâce à l'alphabétisation et à l'éducation civique et sociale : par un appui à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'une stratégie nationale d'alphabétisation et à la création d'opportunités d'apprentissages alternatifs pour l'insertion scolaire et/ou socioprofessionnelle.

10) au renforcement des capacités en planification et en gestion du système éducatif pour un véritable leadership de l'EPT par : la mise en place d'une approche sectorielle (SWAP) dans le domaine de l'éducation ; la consolidation du système d'informations statistiques de l'éducation au niveau central et à celui des îles ; l'évaluation et l'actualisation de la politique nationale de l'éducation, incluant le Plan directeur de l'éducation ;

2.3.9. Résultats attendus et stratégies du Domaine 4 : Environnement et développement durable

Priorités ou buts nationaux :

- Promouvoir un environnement sain et garantir la durabilité du développement (DSCRPI, Axe stratégique VI)
- Soutenir l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et le développement de solutions alternatives
- Promouvoir une agriculture économiquement et écologiquement viable (PNE)
- Promouvoir la conservation et la reconstitution du patrimoine forestier à travers une gestion rationnelle des ressources forestières (PNE)
- Sauvegarder, protéger la diversité biologique et les zones d'un grand intérêt écologique et/ou culturel (PNE)
- Définir et mettre en place une politique d'assainissement et de gestion des déchets (PNE)
- Accroissement de l'accès à l'eau potable et gestion durable de la ressource (Programme 6 de l'Axe stratégique VI de la SCRPI)

OMD :

- Eliminer l'extrême pauvreté et la faim (OMD1)
- Assurer un environnement durable (OMD7)
- Mettre en place un partenariat mondial pour le développement (OMD8)

Effet UNDAF n°4 :

" D'ici à 2012, l'intégrité des écosystèmes est préservée et les éco services qu'ils procurent sont valorisés au bénéfice de la population et la vulnérabilité aux aléas naturels et climatiques est significativement réduite."

Effets des programmes pays :

- EP 4.1. : Les capacités systémiques, institutionnelles et individuelles requises pour la gestion de l'environnement et pour promouvoir le développement durable du pays sont améliorées
- EP 4.2. : Les tendances actuelles à la dégradation de l'environnement et à la déperdition des ressources naturelles, ainsi que les facteurs de risque et la vulnérabilité aux aléas naturels sont significativement réduits
- EP 4.3. : La dépendance envers les combustibles fossiles et le bois de forêts naturelles comme source d'énergie est réduite par la diversification et la disponibilité de sources d'énergie propres
- EP 4.4. : Les tendances actuelles à la dégradation de la qualité et à la diminution de la disponibilité en eau sont inversées
- EP 4.5. Les capacités requises pour prévenir et atténuer les facteurs de risque et la vulnérabilité aux aléas naturels et climatiques sont renforcées
- EP 4.6. : La part des revenus issus des filières fondées sur une exploitation durable des ressources naturelles et sur le commerce équitable est accrue aux bénéfices des acteurs nationaux, locaux et communautaires

Section 2 : LES RESULTATS ESCOMPTES

Effet UNDAF n°4 :

" D'ici à 2012, l'intégrité des écosystèmes est préservée et les éco services qu'ils procurent sont valorisés au bénéfice de la population et la vulnérabilité aux aléas naturels et climatiques est significativement réduite "

Pour atteindre cet Effet UNDAF, le SNU contribuera :

1) à l'amélioration des capacités systémiques, institutionnelles et individuelles requises pour la gestion de l'environnement et la promotion du développement durable du pays par : l'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie nationale de renforcement systématique des capacités nécessaires pour une gestion durable de l'environnement ainsi qu'à la mise en place d'un système d'information environnementale.

2) à la réduction des tendances actuelles à la dégradation de l'environnement et à la déperdition des ressources naturelles ainsi qu'à la diminution des facteurs de risque et de la vulnérabilité aux aléas naturels par : l'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un schéma d'aménagement durable du territoire intégrant les planifications du développement urbain, rural et des aires protégées; la création/consolidation d'aires protégées terrestres et marines cogérées avec les communautés riveraines ; la protection, l'assainissement et la restauration des écosystèmes hors aires protégées suivant une approche participative et l'adoption d'un schéma de gestion intégrée des zones côtières.

3) à la réduction de la dépendance envers les combustibles fossiles et le bois de forêts naturelles comme source d'énergie par la diversification et la disponibilité de sources d'énergie propres au travers de : une politique nationale énergétique, une stratégie et un plan d'action ; la production croissante d'énergie provenant de sources d'énergie propre ; la systématisation de la production de bois d'énergie sur des parcelles de reboisement gérées par les communautés ;

4) à l'inversion des tendances actuelles à la dégradation de la qualité et à la diminution de la disponibilité en eau par : l'élaboration participative et la mise en œuvre d'un schéma directeur de l'eau ; la délimitation des périmètres de sécurisation des sources exploitées, incluant les citernes, et leur préservation dans une perspective de réduction des risques de catastrophe ;

5) à l'intégration des risques climatiques, géologiques et hydrologiques de catastrophes dans le cadre de la planification et de l'aménagement du territoire par : des mesures de préservation et de restauration des écosystèmes sensibles, notamment les récifs coralliens et les mangroves, qui servent de barrière naturelle contre les eaux ; l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique forestière nationale ; l'intégration de la réduction des risques géologiques au schéma d'aménagement du territoire ;

6) à l'accroissement de la part des revenus issus des filières fondées sur une exploitation durable des ressources naturelles et sur le commerce équitable au bénéfice des acteurs nationaux, locaux et communautaires : mise en place de systèmes de gestion durable des exploitations halieutiques et agricoles ; développement de la commercialisation intérieure et extérieure des produits labellisés " biologiques " et " équitables ".





2.4. PROGRAMMES CONJOINTS

Les programmes conjoints de l'UNDAF sont en voie de définition. Deux programmes conjoints ont été élaborés dans le cadre de l'UNDAF 2003-2007 portant respectivement sur (i) la lutte contre le VIH/SIDA ; (ii) les droits humains et le genre. Ces deux programmes doivent être revus à la lumière du nouvel UNDAF.

S'agissant de la lutte contre le SIDA, il est apparu opportun de centrer l'effort sur l'effet 2.5. "Les capacités du gouvernement à appliquer le principe " Trois principes " dans la lutte contre le VIH/SIDA (coordination unique, cadre d'action unique, suivi-évaluation unique) sont renforcées ".

Le programme conjoint " Droits humains et genre " sera entièrement orienté vers la réalisation de l'effet 2.1. " Les systèmes nationaux de protection et de promotion des droits humains et de l'équité de genre sont accessibles et fonctionnels " et ses 12 produits programmés qui sont fortement complémentaires.

Le SNU compte également entreprendre un programme conjoint autour de l'effet 2.4. "Les capacités de gestion du développement sont renforcées au niveau de l'Union et dans les trois îles ". Le gouvernement a déjà mis en place un programme de renforcement des capacités en matière de planification, gestion et suivi évaluation du développement sur lequel le SNU pourrait bâtir son appui conjoint dans le domaine.

Chacun de ces programmes devrait permettre d'atteindre un effet programme stratégique qui requiert un effort collectif et synergique du SNU et qui valorisera les avantages comparatifs de chacune des agences résidentes.

Il est également envisagé de définir un programme conjoint de Réduction des risques de catastrophes qui porterait sur plusieurs effets et produits appartenant à plusieurs domaines de l'UNDAF.

L'UNDAF 2008-2012 pourrait ainsi comporter quatre programmes conjoints.

Section 3

LES BESOINS EN RESSOURCES FINANCIERES

Une première estimation des ressources pour la mise en œuvre de l'UNDAF s'élève à 56 millions USD, dont 42% sont couverts par les ressources ordinaires des agences, fonds et programmes et 58 % devront être mobilisés sous forme de ressources externes (voir Annexe 1 Matrice des résultats de l'UNDAF). Le tableau 3 indique la répartition des ressources par type et par agence.

Tableau 3
Répartition des ressources par agence

Agence	Ressources (US\$)		
	Ressources ordinaires	Autres ressources	Ensemble des ressources
UNFPA	25000000	1000000	3500000
UNICEF	3106990	6000000	9106990
PNUD	8100000	24000000	32100000
OMS	4058000	1429000	5487000
FIDA	5755000	0	5755000
ONUSIDA	30000	0	30000
Ensemble des agences	23549990	32429000	55978990

Une stratégie de mobilisation des ressources sera élaborée et mise en œuvre à travers la construction de partenariats dans le cadre de la SCRP et la poursuite des OMD. Ces partenariats auront pour acteurs principaux l'ensemble des agences du SNU actifs aux Comores, résidentes et non résidentes, les institutions nationales, les collectivités locales, les organisations de la société civile, les autres coopérations bilatérales et multilatérales et les programmes régionaux. Il s'agira de développer les partenariats existants et de les élargir à de nouveaux acteurs tels que les entreprises privées. Cette stratégie sera menée en concertation étroite avec la Cellule technique de suivi de la Conférence de Maurice des bailleurs de fonds et ultérieurement avec la structure institutionnelle de coordination de l'aide.





4.1 LE DISPOSITIF INSTITUTIONNEL

Le dispositif institutionnel pour la mise en œuvre de l'UNDAF sera articulé avec les mécanismes de pilotage, suivi et évaluation du programme de chacune des agences du SNU ainsi qu'avec le mécanisme de mise en œuvre du DSCR. Ce dispositif est constitué de plusieurs niveaux dont les compétences sont soit principalement politiques et stratégiques, soit essentiellement techniques.

a) Comité directeur de l'UNDAF

Le Comité directeur sera composé des Chefs d'agence du SNU, d'un représentant de la Task Force UNDAF et de deux à trois responsables nationaux représentant le Gouvernement dont un du Commissariat Général au Plan et un autre du Ministère des Relations Extérieures. Ce Comité présidé par le Coordinateur Résident du SNU se réunira au moins deux fois par an et remplira les fonctions suivantes dans la mise en œuvre de l'UNDAF :

- Revue des progrès et des évaluations dans le cadre de la mise en œuvre de l'UNDAF (au niveau général et au niveau thématique) ;
- Examen de l'articulation entre l'UNDAF et le DSCR ;
- Décisions stratégiques concernant la mise en œuvre et les réorientations possibles de l'UNDAF, les actions communes de plaidoyer, les questions d'allocation et de mobilisation de ressources, de coordination avec les autres partenaires du développement (partie nationale et bailleurs) ;
- Rôle proactif dans le suivi de la pertinence des réponses proposées dans le cadre de l'UNDAF à l'évolution de la réalité sociopolitique et économique et aux priorités nationales.

b) Comité de pilotage

Le Comité de pilotage sera composé des Représentants d'agences résidentes du SNU et du président de la Task Force UNDAF. Présidé par le Coordinateur Résident, il se réunit de manière régulière à l'occasion des réunions de la Coordination du SNU. Sa mission est : i) de préparer les réunions du Comité directeur ; ii) d'assurer le pilotage politique et stratégique de la mise en œuvre de l'UNDAF entre les réunions du Comité directeur ; iii) de désigner les membres de la Task Force UNDAF. Une fois l'UNDAF validé il aura pour tâches de :

- entériner le choix de l'agence leader pour la réalisation de chacun des produits programmés ;
- agréer les termes de référence des diverses structures techniques de l'UNDAF ;
- associer les différentes unités sous-régionales ou régionales des agences au suivi de l'UNDAF.

c) Task Force UNDAF

La Task Force UNDAF (TFU) jouera un rôle clé dans la mise en œuvre de l'UNDAF. Elle sera composée de points focaux d'agences nommés ad personam pour leur compétence (personnel des agences et des projets) ainsi que de deux cadres nationaux de haut niveau, l'un du Commissariat Général au Plan et l'autre du Ministère des Relations Extérieures. La Task Force aura des concertations régulières avec

Section 4 : MISE EN OEUVRE

les structures de suivi du DSCRП dont les trois Comités d'Orientation (un par île) chargés du suivi de la pauvreté. La TFU devra également faire en sorte que la base de données DEVINFO soit utilisée de manière fructueuse dans le processus de programmation de l'UNDAF. Pour la mise en œuvre de l'UNDAF, la TFU est investie d'une mission de planification et de suivi-évaluation qu'elle remplira dans le cadre institutionnel de S-E de la SCRП (voir Section V). Elle établira à cet effet un plan de travail qui sera soumis au Comité de pilotage.

d) Le Groupe OMD/UNDAF

Ce Groupe, présidé par le président de la Task Force UNDAF, comprend des représentants des agences du SNU, des ministères, de la société civile ainsi que des personnes ressources. Il participera activement à la mise en œuvre de l'UNDAF. La TFU devra consulter ce groupe pour mener à bien ses travaux techniques. C'est à travers le Groupe OMD/UNDAF que les acteurs nationaux seront associés au processus de mise en œuvre de l'UNDAF. Ce groupe pourra en cas de besoin s'organiser en sous-groupes thématiques.

e) Les autres groupes thématiques,

Les autres groupes thématiques, notamment les groupes ONUSIDA, Genre et droits humains, etc., qui regroupent les représentants des agences du SNU et ceux du gouvernement apportent un appui technique pour la mise en œuvre des programmes et la mobilisation des ressources.

4.2. APPROCHE PARTICIPATIVE

L'UNDAF devra être mis en œuvre suivant une approche participative qui favorise le dialogue social et le débat public et qui mette en valeur les potentialités des différents acteurs concernés, à commencer par les bénéficiaires. Il importera donc de susciter l'adhésion et l'engagement des acteurs concernés, en particulier les femmes et les jeunes. Le plaidoyer devra être conçu comme un argumentaire construit et défendu pour progresser vers la réalisation : i) des priorités nationales (SCRП-OMD) et du but global de l'UNDAF ; ii) des objectifs des conférences et conventions des Nations Unies, notamment de la Déclaration du Millénaire ; iii) de l'objectif de chacun des quatre effets UNDAF ; iv) des effets Programmes pays et des produits programmés ; (v) des thèmes transversaux.

4.3. RÉFORME DES NATIONS UNIES ET HARMONISATION DES PROCÉDURES

Le présent UNDAF s'inscrit dans le sens de la réforme du système des Nations Unies visant à accroître la cohérence de l'ensemble du système et à réduire les chevauchements et les redondances d'efforts. Les mesures nécessaires seront prises pour atteindre l'objectif de simplification et d'harmonisation. L'approche harmonisée des remises d'espèces aux partenaires d'exécution (HACT) réduira la complexité des procédures et les coûts de transaction pour le gouvernement. Cette nouvelle approche permettra également d'améliorer la capacité des partenaires nationaux à gérer l'aide qu'ils reçoivent. La nouvelle approche de gestion des risques sera mise en œuvre à travers les activités de contrôle dont les vérifications spécifiques, le suivi programmatique et l'audit.





5.1. PLAN DE SUIVI-ÉVALUATION DE L'UNDAF

Ce Plan présente la stratégie et le dispositif de suivi-évaluation de l'UNDAF. Il met l'accent sur l'appropriation nationale, la coordination stratégique entre agences et l'apprentissage organisationnel. Il constitue un instrument dynamique qu'il convient d'actualiser régulièrement pour prendre en compte les changements qui s'opèrent dans les processus nationaux de suivi et évaluation, en particulier à travers les mécanismes existants autour du DSCR et des OMD. La mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation de l'UNDAF se fondera sur les principes suivants :

- Intégration dans le mécanisme de suivi-évaluation de la SCR dans la mesure où l'UNDAF est un programme de coopération conçu pour appuyer les objectifs de la SCR dans les domaines dans lesquels le SNU dispose d'un avantage comparatif ;
- Utilisation optimale des dispositifs existants de suivi-évaluation, tant au niveau des agences qu'à celui des partenaires ;
- Accent sur la coordination et le partage systématique des résultats ;
- Rôle proactif de promotion de l'apprentissage et de gestion des connaissances (et de renforcement des capacités en ce domaine) ;
- Ouverture aux partenaires.

5.1.1. Objectif du suivi-évaluation de l'UNDAF

L'objectif du suivi-évaluation de l'UNDAF est de favoriser l'atteinte des résultats de développement attendus de ce Plan-cadre, à travers un apprentissage et une gestion des connaissances fondés sur :

- Le suivi des progrès vers l'atteinte des résultats visés devant faciliter la prise de décisions par les chefs d'agence
- L'évaluation périodique des différentes composantes de l'UNDAF pour une meilleure appréciation de l'efficacité, de la pertinence et de la durabilité des interventions
- Une stratégie de recherche pour une meilleure analyse des problèmes abordés ou émergents, en partenariat avec l'Université des Comores et autres institutions de recherche locales et étrangères
- L'utilisation systématique des résultats issus des activités de suivi, d'évaluation et de recherche, en étroite collaboration avec les services de communication des agences
- Le renforcement du mécanisme de suivi-évaluation de la SCR dans lequel s'intègre le dispositif de suivi-évaluation de l'UNDAF ;
- La définition et le renforcement des stratégies partenariales autour des effets UNDAF et des effets Programmes-pays.

5.1.2. Cadre de suivi-évaluation de la SCR

Le cadre institutionnel pour le suivi-évaluation de la SCR est organisé autour des structures existantes de collecte et d'analyse de données (voir figure en Annexe 4) :

- La Direction de la Statistique du Commissariat au Plan (au niveau de l'Union) ;
- Les Directions Statistiques des Ministères Sectoriels (au niveau de l'Union) ;
- Le Ministère des Finances (au niveau de l'Union) ;
- Les Directions de la Statistique des Ministères Chargés du Plan (au niveau des îles) ;
- Les Ministères des Finances des îles ;
- Les structures productrices de données dans les îles.

La Direction de la Statistique de l'Union est la structure de coordination de l'ensemble des com-

Section 5 : SUIVI ET EVALUATION

posantes du système de suivi-évaluation. Elle a principalement pour responsabilités de :

- coordonner le système de S-E de la SCRCP;
- s'assurer que les indicateurs retenus sont cohérents avec les grandes orientations de la stratégie et permettent d'apprécier l'état d'avancement des objectifs des programmes prioritaires ;
- proposer un plan de travail pour suivre l'évolution des conditions de vie et de la pauvreté, analyser et comprendre les causes de la pauvreté et évaluer les impacts de certaines interventions mises en œuvre ;
- réaliser ou participer à la réalisation d'études spécifiques sur la pauvreté.

5.1.3. Dispositif de suivi - évaluation de l'UNDAF

La Task Force UNDAF (TFU) aura une mission spécifique de suivi-évaluation comprenant les tâches suivantes :

- assurer l'intégration du S-E de l'UNDAF dans le cadre institutionnel du S-E de la SCRCP ;
- renforcer les capacités en matière de statistiques socioéconomiques des différents acteurs de ce cadre institutionnel dont principalement la Direction de la Statistique de l'Union ;
- aider le mécanisme de S-E de la SCRCP à définir les valeurs à atteindre en 2012 pour chacune des cibles des OMD en vue de la réalisation des OMD en 2015 (voir Tableau 1) ;
- veiller à la mise en œuvre du Plan de S-E de l'UNDAF ;
- assurer le suivi des effets UNDAF, effets programmes et produits pour une prise de décision et une gestion informées par les chefs d'agence et le suivi de l'évolution des risques et hypothèses;
- faire des propositions de réajustement sur la base des leçons apprises et formuler des recommandations ;
- promouvoir une culture d'évaluation autour de l'UNDAF, en étroite collaboration avec l'Université des Comores, les instituts de formation et les organismes de développement impliqués dans le suivi-évaluation ;
- coordonner les initiatives des agences en matière de suivi, évaluation et recherche, et celles pour le renforcement des capacités nationales en la matière ;
- promouvoir l'harmonisation des outils de S-E utilisés par les agences ainsi que la réalisation des activités conjointes ;
- entretenir des liens avec d'autres acteurs en dehors du SNU en matière de S-E ;
- appuyer la gestion et l'analyse des données relatives aux OMD ;
- mettre en place un Tableau de bord social sur une base annuelle.

Ces tâches seront entreprises dans le cadre du Programme conjoint de renforcement des capacités de gestion du développement qu'il est prévu de mettre en place au sein de l'UNDAF (voir plus haut).

La TFU portera une attention particulière aux thèmes intégrés retenus (Droits humains, Genre, Réduction des risques de catastrophes, Renforcement des capacités de mise en œuvre).

Des revues annuelles de l'UNDAF seront réalisées pour mesurer le niveau d'atteinte des résultats fixés et pour apprécier le processus de mise en œuvre et de coordination. Ces revues seront menées dans le cadre institutionnel de S-E de la SCRCP. Chacune des agences résidentes participera à l'ensemble des revues sectorielles de manière à favoriser les synergies entre les programmes. La TFU sera responsable du suivi des recommandations issues de ces revues.

Le partenariat sera au cœur du fonctionnement de la TFU. La collaboration avec les structures gouvernementales concernées par les résultats / produits poursuivis dans le cadre de l'UNDAF se fera à travers notamment le partage et l'analyse des données de suivi issues des dispositifs existants au niveau de l'Administration. L'utilisation de DEV/Info comme logiciel de présentation des données de suivi des objectifs de développement sera promue. Il est également envisagé d'instaurer une collaboration étroite avec les principales structures de recherche et de formation.





5.2. EVALUATION DE L'UNDAF

L'évaluation de l'UNDAF est une revue menée par les Nations Unies conjointement avec les partenaires nationaux, portant sur les résultats globaux du cycle de programmation de l'UNDAF. Elle aura lieu au début de l'avant-dernière année du cycle de l'UNDAF c'est-à-dire en 2011. Elle devra porter sur les points suivants : impact ; pertinence ; durabilité ; efficacité par rapport aux effets UNDAF et aux effets des programmes pays ; efficience ; efficacité de l'UNDAF comme cadre de coordination.

5.3. CADRE DE SUIVI-ÉVALUATION

Le cadre de suivi-évaluation est un instrument de gestion qui réunit les principales informations relatives au suivi-évaluation en quelques tableaux auquel l'équipe-pays et ses partenaires peuvent se reporter facilement. Il contient pour les différents résultats attendus des indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs, la situation de référence (base) et les sources de vérification, permettant de suivre les progrès obtenus, ainsi que les risques et les hypothèses. Celles-ci sont exprimées de manière positive c'est à dire comme des conditions qui devraient être réalisées pour que les résultats attendus soient obtenus.

Le Cadre de suivi-évaluation des effets UNDAF, effets programmes et également des produits dans la mesure du possible, est donné en Annexe 2. Il s'agit d'un cadre complet de suivi-évaluation qui sera un outil de gestion privilégié pour le pilotage de l'UNDAF.

5.4. CALENDRIER DU CYCLE DE PROGRAMME DE SUIVI-ÉVALUATION

Le calendrier est un instrument de mise en œuvre visant à améliorer la coordination des activités de suivi-évaluation du SNU, à accroître la coopération inter-organismes en ce domaine, à identifier les lacunes en ce qui concerne le recueil des données et à indiquer comment et quand les produits des activités de S-E du SNU seront utilisés. Le calendrier devra être élaboré en 2007 par la Task Force UNDAF dans le cadre institutionnel du S-E de la SCRP.

Au cours des 15 dernières années une série de grandes enquêtes ont été réalisées aux Comores :

- Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) 1991
- Enquête budget-consommation (EBC) 1995
- Enquête démographique et de santé (EDS) 1996
- Enquête par grappe à indicateurs multiples (MICS) 2000
- Enquête qualitative sur les perceptions de la pauvreté et du bien-être...2002
- Enquête sur le VIH (EVIH) 2003
- RGPH 2003
- Enquête agricole et élevage 2004
- Enquête intégrale auprès des ménages 2004

Il y a lieu d'actualiser régulièrement les informations sur la pauvreté, tant monétaire que non monétaire, et de manière plus spécifique sur le marché du travail, l'éducation, la santé et l'assainissement. Pour ce faire il faudra veiller à :

- permettre une comparabilité des données avec celles des enquêtes précédentes;
- établir des priorités;
- tenir compte des capacités actuelles et évolutives de l'appareil statistique ainsi que des contraintes financières.

Section 5 : SUIVI ET EVALUATION

Afin de disposer des situations de référence (bases) dans les domaines de coopération de l'UNDAF, les enquêtes suivantes apparaissent prioritaires. Elles pourraient être menées en 2007 ou 2008 en fonction des possibilités :

1) Une enquête démographique et de santé (EDS) dont l'opportunité, la portée et le calendrier sont à déterminer.

2) Une enquête prioritaire approfondie, formule intermédiaire entre une enquête prioritaire classique (c'est-à-dire assez légère) et une enquête EIM.

Cette enquête prioritaire approfondie, portant sur un échantillon d'environ 3000 ménages, comprendrait des modules renforcés au niveau de l'éducation, de la santé (y compris les données anthropométriques) et du marché du travail avec une collecte de données sur les revenus. L'évolution de la consommation des ménages constituerait le cœur de l'enquête. Il importe dès lors de maintenir le module " transferts ".

A partir de l'échantillonnage de cette enquête, on pourra mener dans la foulée des investigations supplémentaires, notamment sur les micro et petites entreprises (MPE) et sur le secteur informel. Cette enquête complémentaire devrait couvrir les aspects emploi, capital, production, commercialisation, formation / apprentissage à l'instar des grandes enquêtes 1, 2, 3.

Pour fournir des données comparables à celles de l'EIM 2004, les données de cette enquête prioritaire devront être collectées entre août et octobre. C'est dire que pour qu'elle puisse être menée en 2007 il faut que toutes les opérations préalables soient réalisées avant juillet de cette année : élaboration du document de projet, obtention des financements, élaboration du questionnaire, enquête pilote pour tester le questionnaire, impression des questionnaires, formation des enquêteurs...A l'hypothèse forte de l'organisation de cette enquête en 2007 on peut opter pour une hypothèse réaliste d'organisation en 2008.

3) Il importe également de suivre dès 2007 l'évolution de la pauvreté à partir des données administratives et ponctuelles.



Annexe 1

Matrice des résultats de l'UNDAF

Domaine de coopération 1 de l'UNDAF : Croissance économique et lutte contre la pauvreté		Rôle des partenaires		Objectifs de mobilisation des ressources			
Priorités ou buts nationaux :		Produits (Outputs) des programmes pays		Propres	A mobiliser		
<p>OMD :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim (OMD 1) ● Mettre en place un partenariat mondial pour le développement (OMD 8) 		<p>Effet (Outcome) N°1 de l'UNDAF à la fin du cycle de programmation : D'ici 2012 les revenus, les emplois et la sécurité alimentaire des couches pauvres et vulnérables de la population sont améliorés</p>		<p>Partenaires nationaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ministères (Union et îles) en charge de l'emploi : impulsion, adoption et mise en place des réformes - UCCIA/CCIA, OPACO et organisations des travailleurs : participation active aux processus <p>Autres : Union Européenne : appui technique et financier en matière de formation professionnelle</p> <p>SNU :- BIT: appui technique et financier, mobilisation de ressources</p>		<p>PNUD : 15. 000\$</p>	<p>PNUD : 100.000\$</p>
<p>Effet programme 1.1. Des institutions et mécanismes de promotion de l'emploi existent et sont fonctionnels</p>		<p>Produit 1.1.1. La politique nationale de l'emploi est adoptée et la stratégie nationale pour l'emploi ainsi que son plan d'action sont disponibles (BIT, PNUD)</p> <p>Produit 1.1.2. Un Office national pour l'emploi et un Observatoire national de l'emploi sont opérationnels (BIT)</p>		<p>PNUD : 15.000\$</p>	<p>100.000\$</p>		
<p>Effet programme 1.2. Les potentialités du pays dans les domaines de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage sont exploitées de façon optimale au profit de la sécurité alimentaire</p>		<p>Produit 1.2.1. La Stratégie de sécurité alimentaire et son plan d'action sont élaborés, adoptés et diffusés (FAO, FIDA, PAM)</p> <p>Produit 1.2.2. Les communautés villageoises (rurales) ciblées (pauvres et vulnérables) sont structurées et capables de planifier et gérer leur propre développement dans les zones cibles (FIDA, FAO, BM, PNUD, PVNU)</p> <p>Produit 1.2.3. La production vivrière ainsi que celle de l'élevage et de la pêche est accrue dans les zones cibles (FIDA, FAO)</p> <p>Produit 1.2.4. Le capital physique est reconstitué et consolidé au profit de l'agriculture dans les zones cibles (FIDA, FAO)</p>		<p>PNUD : 15.000\$</p> <p>FIDA : 3.000.000\$</p>	<p>PNUD : 200.000\$</p>		
		<p>Total des ressources pour l'effet 1.1.</p>		<p>15. 000\$</p>	<p>100.000\$</p>		
		<p>Total des ressources pour l'effet 1.2.</p>		<p>3.015.000\$</p>	<p>200.000\$</p>		

Effets (Outcomes) des programmes pays	Produits (Outputs) des programmes pays	Rôle des partenaires	Objectifs de mobilisation des ressources	
			Propres	A mobiliser
<p>Effet programme 1.2. Les potentialités du pays dans les domaines de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage sont exploitées de façon optimale au profit de la sécurité alimentaire</p>	<p>Produit 1.2.1. La Stratégie de sécurité alimentaire et son plan d'action sont élaborés, adoptés et diffusés (FAO, FIDA, PAM)</p> <p>Produit 1.2.2. Les communautés villageoises (rurales) ciblées (pauvres et vulnérables) sont structurées et capables de planifier et gérer leur propre développement dans les zones cibles (FIDA, FAO, BM, PNUD, PVNU)</p> <p>Produit 1.2.3. La production vivrière ainsi que celle de l'élevage et de la pêche est accrue dans les zones cibles (FIDA, FAO)</p> <p>Produit 1.2.4. Le capital physique est reconstitué et consolidé au profit de l'agriculture dans les zones cibles (FIDA, FAO)</p>	<p>Partenaires nationaux : - Ministères (îles et Union) en charge de l'agriculture : impulsion, adoption et mise en place des réformes - Organisations professionnelles du secteur agricole : appui technique et participation active aux processus - FADC : renforcement des capacités ; développement communautaire Autres : Coopération française, Afrique du Sud, Iran : appui technique et financier SNU : FAO, PAM, FIDA, PVNU: appui technique et financier Total des ressources pour l'effet 1.2.</p>	<p>PNUD : 15.000\$ FIDA : 3.000.000\$</p> <hr/> <p>3.015.000\$</p>	<p>PNUD : 200.000\$</p> <hr/> <p>200.000\$</p>
<p>Effet programme 1.3. Les couches pauvres et vulnérables de la population accèdent à des mécanismes d'appui à la micro-entreprise, à des services financiers accessibles à tous et à un système de protection sociale</p>	<p>Produit 1.3.1. La Politique nationale de micro finance est élaborée, adoptée, diffusée et mise en œuvre (FENU, PNUD, FIDA, BIT)</p> <p>Produit 1.3.2. La Stratégie nationale de micro finance (SNMF) et la Stratégie nationale des Micro et Petites Entreprises (MPE) ainsi que leur plan d'action sont élaborés, adoptés, diffusés et mis en œuvre (FENU, PNUD, BIT, FIDA, BM, PVNU)</p> <p>Produit 1.3.3. Les services non financiers d'appui à la création et au développement des micro et petites entreprises (MPE) sont renforcés (BIT, FIDA, PNUD, PVNU)</p> <p>Produit 1.3.4. Le dispositif de protection sociale existant est amélioré et de nouveaux mécanismes de protection sociale inclusifs accessibles aux groupes vulnérables incluant les personnes affectées et infectées par le VIH. sont créés (BIT, PNUD, BM, OMS, ONUSIDA)</p>	<p>Partenaires nationaux : - Ministères (îles et Union) en charge de l'Economie et des Finances : impulsion, adoption et mise en place des réformes - Banque Centrale : cadre légal et réglementaire et supervision du secteur de la microfinance, reporting - Institutions financières nationales et association professionnelle : création de nouveaux produits financiers accessibles, amélioration de leur portée et viabilité, structuration du secteur - Caisse de Prévoyance sociale des Comores et Caisse de Retraite des Comores - Associations de Mutuelles de Santé (dont AMSN) - Syndicat national des Agriculteurs des Comores (SNAC) Autres : - AFD : appui technique et financier, notamment à la Banque de Développement des Comores - UE : appui technique et financier, - CIDR et autres prestataires de services techniques: appui technique - autres bailleurs et investisseurs : contribution à la mise en œuvre de la SNMF et de la SN des MPE SNU : - FENU : facilitation et investissement dans la SNMF - BIT, FIDA, PNUD, PVNU: appui technique et financier / mobilisation de ressources - BM : appui technique et financier Total des ressources pour l'effet 1.3. Total des ressources pour l'effet UNDAF 1.</p>	<p>PNUD : 1.600.000\$ FIDA : 873.000\$</p> <hr/> <p>2.473.000\$ 5.503.000\$</p>	<p>PNUD : 2.500.000\$</p> <hr/> <p>2.500.000\$ 2.800.000\$</p>
<p>Mécanismes de coordination et modalités des programmes : La coordination se fera au travers du Groupe OMD/UNDAF et par des concertations entre les agences impliquées dans chaque effet programme sous l'égide du gouvernement. Les Programmes seront parallèles</p>				

Domaine de coopération 2 de l'UNDAF : Gouvernance	
Priorités ou buts nationaux :	
<ul style="list-style-type: none"> ● Renforcer la gouvernance et la justice (Axe stratégique 3 de la SCRP) ● Promouvoir l'égalité des sexes et la participation de la femme à la vie économique, sociale, culturelle et politique (DSCR-P-I) ● Promouvoir les droits de l'Homme dans le processus de mise en œuvre de tout programme de développement et de la lutte contre la pauvreté (DSCR-P-I) 	
<p>OMD :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Éliminer l'extrême pauvreté et la faim (OMD 1) ● Assurer l'éducation primaire pour tous (OMD 2) ● Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (OMD 3) ● Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans (OMD 4) ● Améliorer la santé maternelle (OMD 5) 	
<p>Effets des programmes pays</p> <p>Effet programme 2.1. Les systèmes nationaux de protection et de promotion des droits humains et de l'équité de genre sont accessibles et fonctionnels</p>	<p>Produits des programmes pays</p> <p>2.1.1. Une politique nationale de promotion de l'égalité et de l'équité de genre est élaborée, adoptée et mise en œuvre ainsi que son plan d'action (UNFPA, UNICEF, PNUD, UNIFEM, OMS)</p> <p>2.1.2. Le cadre légal du pays est harmonisé aux Conventions régionales et internationales ratifiées en matière de Droits Humains et il est vulgarisé (PNUD, OHCHR, UNFPA, UNICEF)</p> <p>2.1.3. L'incidence des pratiques socio-culturelles et du droit non formel sur le respect des droits humains et de l'égalité de genre est mieux connue et prise en compte dans l'élaboration des lois (UNESCO, UNFPA, PNUD, UNICEF, OHCHR)</p> <p>2.1.4. La Commission nationale des droits de l'homme et des libertés est mise en place et opérationnelle (PNUD, OHCHR, UNFPA, UNICEF)</p> <p>2.1.5. Les capacités techniques et l'accessibilité des institutions judiciaires notamment les tribunaux pour mineurs sont renforcées (UNICEF, PNUD, UNFPA, OHCHR)</p> <p>2.1.6. Un Programme national d'éducation aux droits humains est élaboré et mis en œuvre (PNUD, UNICEF, UNESCO, UNFPA, OHCHR)</p> <p>2.1.7. Le code de la famille est vulgarisé et appliqué (UNFPA, UNICEF, PNUD)</p> <p>2.1.8. La proportion de naissances, de décès et de mariages non enregistrés à l'état civil est considérablement réduite (UNICEF, UNFPA)</p> <p>2.1.9. Le Réseau national de l'Observatoire des Droits de l'Enfant de la Région Océan Indien dispose de capacités renforcées en matière de plaidoyer, de recherche, de dissémination d'informations et de mobilisation de ressources (UNICEF)</p> <p>2.1.10. Des structures de prise en charge des femmes victimes de violences sont disponibles et utilisées au niveau national et insulaire (UNFPA, UNICEF)</p> <p>2.1.11. La stratégie nationale de protection des enfants vulnérables est mise en œuvre, notamment par la mise en place de structures de prise en charge des enfants victimes de violence (UNICEF)</p> <p>2.1.12. Un cadre juridique protégeant les PWIH et les personnes affectées par le VIH est élaboré et validé (PNUD, OMS, UNICEF, UNFPA)</p>
<p>Rôle des partenaires</p> <p>Partenaires nationaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ministère de la Justice de l'Union (dont la Délégation aux droits de l'homme et la Direction Générale des Affaires Judiciaires) : impulsion , conception , élaboration des projets de lois, soumission pour ratification des Traités et Conventions, plaidoyer, coordination et suivi - Ministère de la Santé, Solidarité et Promotion du genre (dont la Direction Nationale de la Promotion du Genre et la Direction Nationale de la Solidarité) : impulsion, conception, plaidoyer, sensibilisation, coordination et suivi. - Ministères des îles en charge de la Justice et Ministères en charge de la condition féminine : mise en œuvre - Assemblées de l'Union et des îles: élaboration de propositions des lois, adoption des lois, autorisation de ratification des Traités et Conventions, contrôle de l'action gouvernementale - Institutions judiciaires : application des lois et des Conventions - Commission nationale des Droits de l'Homme et des Libertés : éducation, sensibilisation, plaidoyer, réception des plaintes, enquête, saisie de la justice, contrôle - Conseil des Oulémas: consultation, validation - OSC : sensibilisation, éducation, formation, contrôle, enquête, établissement des rapports de suivi des conventions, mise en œuvre de projets - Collectivités locales : promotion et protection des droits à l'échelle locale - Universités : enseignement, études, recherche, formation <p>Autres : UE, OIF, COL, Coopération française, Japon: appui technique et financier</p> <p>SNU : - UNFPA, PNUD, UNICEF, OHCHR, UNESCO : appui technique et financier</p> <p>- UNIFEM, OMS : appui technique</p>	<p>Effet de l'UNDAF à la fin du cycle de programme :</p> <p>D'ici 2012, les capacités institutionnelles et individuelles de gouvernance politique et économique sont renforcées au niveau national et insulaire sur la base de la primauté du droit, de l'équité du genre et de l'obligation de rendre compte</p>
<p>Objectifs de mobilisation des ressources</p> <p>Propres</p> <p>PNUD : 300.000\$ UNICEF : 389.310\$ UNFPA : 250.000\$</p>	<p>A mobiliser</p> <p>PNUD : 500.000\$ UNICEF : 400.000\$ UNFPA : 100.000\$</p>
<p>Total Ressources effet 2.1.</p>	<p>939.310\$</p>
	<p>1.000.000\$</p>

Effets des programmes pays	Produits des programmes pays	Rôle des partenaires	Objectifs de mobilisation des ressources	
			Propres	A mobiliser
<p>Effet programme 2.2. Les mécanismes de gouvernance démocratique et de dialogue social sont améliorés et fonctionnels</p>	<p>Produit 2.2.1. Les femmes participent davantage aux instances de prise de décision nationales, insulaires et communautaires (UNFPA, PNUD, UNICEF, UNIFEM, BM)</p> <p>Produit 2.2.2. Les capacités de législation et représentation et de contrôle des Parlements de l'Union et des îles sont renforcées (PNUD, UNFPA, UNICEF)</p> <p>Produit 2.2.3. Des mécanismes de gestion transparente et efficiente des élections sont établies et opérationnelles (PNUD, UNDP)</p> <p>Produit 2.2.4. La Stratégie nationale de décentralisation est élaborée, validée et appuyée dans sa mise en œuvre (PNUD, UNICEF, OMS)</p> <p>Produit 2.2.5. Une administration publique performante et adaptée au nouveau cadre institutionnel efficace incluant des mécanismes de lutte contre la corruption est en place (PNUD, BM, UNODC)</p> <p>Produit 2.2.6. Les capacités contrôle, de plaidoyer, d'intervention sociale et de participation des OSC aux processus de décision sont renforcées (PNUD, UNFPA, UNICEF)</p> <p>Produit 2.2.7. Les jeunes se mobilisent pour la réalisation des OMD et sont effectivement impliqués dans les processus de prise de décisions à différents niveaux (UNICEF, UNFPA, PNUD, OMS)</p>	<p>Partenaires nationaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ministères en charge des élections : supervision du processus électoral, - Cour Constitutionnelle : contrôle, validation et publication des résultats, - CNEC, CIEC, SAP : gestion des opérations électorales - Ministère de la Justice, de la Fonction Publique, chargé de l'administration pénitentiaire et des Réformes administratives : impulsion, conception, élaboration des projets de lois, plaidoyer, coordination et suivi. - Ministère de la Santé, Solidarité et Promotion du genre (dont la Direction Nationale de la Promotion du Genre) : plaidoyer, sensibilisation, coordination et suivi - Ministères des îles en charge de la justice et ministères chargés de la condition féminine : mise en œuvre - Assemblées de l'Union et des îles : élaboration de propositions de lois, adoption des lois, contrôle de l'action gouvernementale et sensibilisation de l'électorat - OSC : sensibilisation, éducation, formation, contrôle, enquête, établissement des rapports de suivi des Conventions, mise en œuvre de projets, participation au processus de prise de décision - Collectivités locales : promotion et protection des droits à l'échelle locale, bonne tenue des registres d'état civil, intégration des jeunes et des femmes dans les organes de décisions, mobilisation des OCB pour le développement local - FADC : développement communautaire facultatif <p>Autres : UE, Coopération française, AIMF, OIF, APF : appui technique et financier</p> <p>SNU : PNUD, UNFPA, UNICEF, BM, UNDOC : appui technique et financier</p> <ul style="list-style-type: none"> - UNIFEM, OMS, UNDP : appui technique 	<p>PNUD : 2.500.000\$</p> <p>UNICEF : 97.327\$</p> <p>UNFPA : 150.000\$</p>	<p>PNUD : 4.700.000\$</p> <p>UNICEF : 100.000\$</p> <p>UNFPA : 100.000\$</p>
Total Ressources effet 2.2.			2.747.327\$	4.900.000\$

Effets des programmes pays	Produits des programmes pays	Rôle des partenaires	Objectifs de mobilisation des ressources	
			Propres	A mobiliser
<p>Effet programme 2.3. Une culture de sécurité et de résilience est instaurée à tous les niveaux et les mécanismes de prévention et gestion des catastrophes sont établis et opérationnels en associant les populations</p>	<p>Produit 2.3.1. Le pays est doté d'un cadre législatif et réglementaire pour la gestion coordonnée des risques de catastrophes (PNUD, ISDR, UNICEF, UNFPA, OMS)</p> <p>Produit 2.3.2. Les risques de catastrophes sont clairement identifiés et des systèmes d'alerte précoce sont mis en place et sont opérationnels (PNUD, UNICEF, ISDR, UNFPA, OMS, OCHA, UNESCO/COI, PAM)</p> <p>Produit 2.3.3. Les populations sont bien informées des risques de catastrophes et acquises à une culture de prévention et de la résilience (UNICEF, PNUD, UNFPA, OMS, OCHA, UNESCO, ISDR)</p> <p>Produit 2.3.4. La préparation et les capacités de réponse aux catastrophes sont renforcées de manière à intervenir plus efficacement à tous les niveaux (UNICEF, PNUD, OMS, UNFPA, ISDR, OCHA, UNESCO/IOC)</p> <p>Produit 2.3.5. La menace de grippe aviaire est correctement appréciée et la réponse à apporter est préparée (FAO, OMS, PNUE, UNICEF, PNUD)</p>	<p>Partenaires nationaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cabinet de la Présidence chargé de la Défense (Direction Nationale de la Protection Civile, Centre des Opérations des Urgences/Etat Major) : développement des outils et mécanismes pour renforcer les dispositifs de prévention et d'intervention aux niveaux national et insulaire (Corps de protection civile, sapeurs pompiers) - Tous les Ministères sont tenus d'intégrer la réduction de risques de catastrophes dans leur politique et plan d'action - CNDRS - OSC: formation, sensibilisation, <p>Autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> UE, Coopération française, COI, Chine, NEPAD : appui technique et financier <p>SNU :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ISDR, OCHA, PNUD : appui technique et financier à la coordination - UNICEF, PNUD/BCPR, OMS, UNFPA, FAO, UNESCO, ISDR, PAM : appui technique et financier - Consortium des partenaires de ISDR pour l'Océan Indien: appui technique et financier pour le renforcement des capacités nationales d'alerte et réponse au tsunami <p>Rôles des agences pour la grippe aviaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FAO : surveillance de la santé animale - OMS : épidémiologie - PNUE : suivi des mouvements d'oiseaux sauvages - UNICEF : campagnes d'information publiques - OCHA : plan de contingence et coordination de assistance humanitaire - PNUD : appui au gouvernement pour une réponse multisectorielle et une planification adéquate 	<p>UNFPA : 20.000\$</p>	<p>20.000\$</p>
Total Ressources effet 2.3.				20.000\$

Effets des programmes pays	Produits des programmes pays	Rôle des partenaires	Objectifs de mobilisation des ressources	
			Propres	A mobiliser
<p>Effet programme 2.4. Les capacités en gestion du développement sont renforcées au niveau de l'Union et dans les trois îles</p>	<p>Produit 2.4.1. Un système intégré de gestion des informations socio-économiques, démographiques et environnementales est mis en place et opérationnel (PNUD, UNFPA, BM, OMS, UNICEF, FAO, BIT, UNESCO, PNUE)</p> <p>Produit 2.4.2. Les politiques, stratégies et programmes de développement intègrent les dimensions droits humains, l'équité de genre et les variables démographiques (PNUD, UNFPA, UNICEF, UNIFEM, OHCHR)</p> <p>Produit 2.4.3. Les capacités en planification et gestion du développement incluant un cadre de suivi-évaluation et la coordination de l'aide au développement, sont renforcées (PNUD, BM, UNFPA, UNICEF)</p>	<p>Partenaires nationaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Commissariat Général au Plan : impulsion, conception, coordination, élaboration des textes réglementaires, plaidoyer, diffusion des données, et suivi-évaluation - Direction Générale du Plan des îles : collecte des données, formation, diffusion - PNL5 : coordination de la riposte nationale, intégration systématique, suivi-évaluation <p>Autres : UE, Coopération française : appui technique et financier</p> <p>SNU : PNUD, BM, UNFPA, UNICEF, OMS : appui technique et financier - UNIFEM, OCHCHR, FAO, BIT, UNESCO : appui technique</p>	<p>PNUD : 1.200.000\$</p> <p>UNFPA : 780.000\$</p>	<p>PNUD : 1.200.000\$</p> <p>UNFPA : 200.000\$</p>
<p>Total Ressources effet 2.4.</p>			<p>1.980.000\$</p>	<p>1.400.000\$</p>
<p>Effet programme 2.5. Les capacités du gouvernement à appliquer le principe " un seul plan stratégique, un seul organe de coordination et un seul plan de suivi et évaluation" (Trois principes) dans la lutte contre le VIH/SIDA sont renforcées</p>	<p>Produit 2.5.1. Le Gouvernement est en mesure de coordonner les interventions des différents acteurs de la lutte contre le VIH/SIDA (ONUSIDA, OMS, PNUD, UNICEF, UNFPA, UNESCO, BIT)</p> <p>Produit 2.5.2. Tous les programmes et politiques de développement intègrent de manière systématique la lutte contre le VIH/SIDA (ONUSIDA, OMS, PNUD, UNICEF, UNFPA, UNESCO, BIT)</p> <p>Produit 2.5.3. Les capacités du Gouvernement à assurer le suivi-évaluation de la riposte nationale au VIH/SIDA sont renforcées (ONUSIDA, OMS, PNUD, UNICEF, UNFPA, UNESCO, BIT)</p>	<p>Partenaires nationaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PNL5 - Les différents ministères concernés - Les OSC <p>Autres : Les partenaires extérieurs impliqués dans la lutte contre le VIH/SIDA</p> <p>SNU :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ONUSIDA, OMS, PNUD, UNICEF, UNFPA, UNESCO, BIT : appui à la coordination, à l'intégration systématique, au suivi-évaluation et à la mobilisation et l'utilisation efficace de ressources dans la lutte contre le VIH/SIDA en application des " Trois principes " et des Recommandations du GTT 	<p>OMS : 110.000\$</p> <p>ONUSIDA : 15.000 \$</p> <p>PNUD : 20.000\$</p> <p>UNFPA : 20.000\$</p>	<p>OMS : 142.000\$</p> <p>PNUD : 300.000\$</p>
<p>Total Ressources effet 2.5.</p>			<p>165.000\$</p>	<p>442.000\$</p>
<p>Total Ressources effet UNDAF 2.</p>			<p>5.851.637\$</p>	<p>7.742.000\$</p>
<p>Mécanismes de coordination et modalités des programmes : coordination au travers des groupes thématiques, du groupe OMD/UNDAF et des réunions sectorielles sous l'égide du gouvernement. Il aura des programmes conjoints et des programmes parallèles</p>				

Domaine de coopération 3 de l'UNDAF : Services Sociaux de Base			
Priorités ou buts nationaux :			
<ul style="list-style-type: none"> ● Améliorer l'état sanitaire de la population (Axe stratégique IV de la SCRP) ● Promouvoir l'éducation et la formation professionnelle en vue d'améliorer le capital humain (Axe stratégique V de la SCRP) ● Accroissement de l'accès à l'eau potable et gestion durable de la ressource (Programme 6 de l'Axe stratégique VI de la SCRP) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Améliorer la santé maternelle (OMD 5) ● Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies (OMD 6) ● Assurer un environnement durable (OMD 7) ● Mettre en place un partenariat mondial pour le développement (OMD 8) 	<p>Effet (Outcome) N°1 de l'UNDAF à la fin du cycle de programme : D'ici 2012, l'accès, la qualité et l'utilisation des services sociaux de base sont améliorés</p>	
Effets des programmes pays	Produits des programmes pays	Rôle des partenaires	Objectifs de mobilisation des ressources
			<p>Propres</p> <p>OMS : 1.000.000\$ UNICEF : 299.469\$ UNFPA : 325.000\$</p>
<p>Effet programme 3.1. Le cadre institutionnel est favorable à la formulation et à la mise en œuvre des politiques et programmes de santé</p>	<p>3.1.1. Le pays dispose d'outils de planification (La politique nationale de santé, le Code National de santé publique et la carte sanitaire) opérationnels (OMS, UNICEF, UNFPA)</p> <p>3.1.2. Un PNDS prenant en compte les orientations du DSRP et les OMD est disponible et mis en œuvre (OMS, UNICEF, UNFPA)</p> <p>3.1.3. Les capacités de planification et de gestion, y compris le leadership des responsables de la santé, à tous les niveaux et de leurs partenaires sont améliorées (OMS, UNICEF, UNFPA)</p> <p>3.1.4. Une stratégie nationale de réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infantile juvénile est élaborée, validée, diffusée et mise en œuvre pour faciliter l'opérationnalisation de la feuille de route des Comores pour la réduction de la mortalité maternelle et néonatale (OMS, UNICEF, UNFPA)</p> <p>3.1.5. La politique pharmaceutique nationale est adoptée et mise en œuvre (OMS)</p> <p>3.1.6. Disponibilité permanente de données statistiques sanitaires fiables accessibles aux utilisateurs (OMS, UNICEF, UNFPA)</p> <p>3.1.7. La stratégie nationale de prévention et de contrôle de la violence et des traumatismes est élaborée, adoptée et mise en œuvre (OMS, UNICEF, UNFPA)</p> <p>3.1.8. Les mécanismes de coordination et de suivi évaluation des programmes de santé sont renforcés (UNFPA, OMS, UNICEF)</p> <p>3.1.9. Le plan stratégique VIH/SIDA est évalué, révisé et mis en œuvre (OMS, UNFPA, PNUD, UNICEF)</p> <p>3.1.10. L'enseignement des IST-VIH/SIDA est généralisé dans les écoles publiques et privées.</p>	<p>Partenaires nationaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ministère en charge de la santé : impulsion, conception, inspection, suivi évaluation, coordination, mobilisation des ressources, mise en œuvre - ONG et OSC : mise en œuvre <p>Autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> AFD : appui technique et financier <p>SNU :</p> <ul style="list-style-type: none"> - OMS, UNICEF, UNFPA, PNUD : appui technique et financier - ONUSIDA : appui à la coordination, au suivi-évaluation et à la mobilisation de ressources dans la lutte contre le VIH/SIDA en application des " Trois principes " 	<p>OMS : 23.000\$</p> <p>UNICEF : 500.000\$</p>
Total Ressources pour l'effet 3.1.			1.624.469\$
			523.000\$

Effets des programmes pays	Produits des programmes pays	Rôle des partenaires	Objectifs de mobilisation des ressources	
			Propres	A mobiliser
<p>Effet programme 3.2. L'efficacité et l'efficience des services de santé et de nutrition sont renforcées de manière à mieux bénéficier aux groupes vulnérables</p>	<p>Produit 3.2.1. Les outils de planification et de gestion du système de santé sont opérationnels (OMS, UNICEF, UNFPA)</p> <p>Produit 3.2.2. La sécurisation et l'approvisionnement des services en fournitures et produits de santé sont assurés (médicaments, contraceptifs y compris les préservatifs, et consommables, matériels de soins obstétricaux et néonataux d'urgence) (UNICEF, UNFPA, OMS)</p> <p>Produit 3.2.3. Les capacités du personnel de santé et des enseignants de l'EMSP sont renforcées dans le domaine de la SR y compris la santé maternelle et infantile et le VIH/SIDA (OMS, UNFPA, UNICEF)</p> <p>Produit 3.2.4. La prise en charge des enfants de moins de 5 ans malnutris est assurée au niveau communautaire et dans les centres de récupération nutritionnelle (UNICEF, OMS)</p> <p>Produit 3.2.5. Les capacités du personnel de santé et des communautés sont renforcées pour réduire les risques de catastrophes y compris les épidémies et pour intervenir plus efficacement lorsqu'elles se produisent (UNICEF, OMS, BM)</p>	<p>Partenaires nationaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ministère en charge de la santé: impulsion, conception, suivi évaluation, coordination et mobilisation des ressources, mise en œuvre, formation, diffusion des normes, - Université des Comores : formation - ONG (dont ASCOBEF) et OSC : mise en œuvre, formation, sensibilisation - FADC : renforcement des capacités des communautés, IEC <p>Autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AFD, UE, Global Fund, Coopération française, Chine, IIRO, IPPF, Agence des Musulmans d'Afrique : appui technique et financier - Croix Rouge française, Croix rouge espagnole <p>SNU :</p> <ul style="list-style-type: none"> - OMS, UNICEF, UNFPA : plaidoyer, appui technique et financier - ONUSIDA et PNUD: appui à la coordination, au suivi-évaluation et à la mobilisation de ressources dans la lutte contre le VIH/SIDA en application des " Trois principes " - PNUD : plaidoyer et appui à la mobilisation des ressources pour la feuille de route des Comores pour la réduction de la mortalité maternelle et néonatale <p>Total Ressources pour l'effet 3.2.</p>	<p>Propres</p> <p>OMS : 2.405.000\$ UNICEF : 673.805\$ UNFPA : 450.000\$</p> <p>A mobiliser</p> <p>OMS : 487.000\$ UNICEF : 1.125.000\$ UNFPA : 500.000\$</p>	
<p>Effet programme 3.3. L'accès des couches pauvres et vulnérables de la population aux services de santé est amélioré</p>	<p>Produit 3.3.1. Disponibilité d'un paquet minimum de services de santé de qualité (SR/PF, PEV, IST / SIDA, PCIME, paludisme et les autres maladies prioritaires) aux niveaux des structures sanitaires publiques, privées et communautaires y compris les centres d'animation des jeunes (UNICEF, UNFPA, OMS)</p> <p>Produit 3.3.2. La disponibilité en services de qualité pour la distribution de condoms, le dépistage volontaire, l'information et les conseils, les soins des IST, la sécurité transactionnelle, la PTME et la prise en charge des PVVIH est améliorée (UNFPA, UNICEF)</p> <p>Produit 3.3.3. Les moustiquaires imprégnées d'insecticides et les nouvelles molécules de traitement du paludisme sont disponibles et accessibles à toute la population notamment les femmes enceintes et les enfants âgés de moins de 5 ans (OMS, UNICEF)</p> <p>Produit 3.3.4. De nouveaux mécanismes sont mis en place pour faciliter l'accès des groupes vulnérables aux services de santé (OMS, UNICEF, UNFPA)</p>	<p>Partenaires nationaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ministère en charge de la santé : impulsion, conception, suivi évaluation, coordination et mobilisation des ressources, mise en œuvre, formation, production des outils de communication - Médias : conception et diffusion des messages - ONG et OSC : mise en œuvre, formation, sensibilisation <p>Autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Global Fund : appui financier - AFD, UE : appui technique et financier - CIDR : appui technique <p>SNU :</p> <ul style="list-style-type: none"> - OMS, UNICEF, UNFPA : appui technique et financier - ONUSIDA et PNUD: appui à la coordination, au suivi-évaluation et à la mobilisation de ressources dans la lutte contre le VIH/SIDA e application des " Trois principes " et la facilitation de l'utilisation efficace des Ressources <p>Total Ressources pour l'effet 3.3.</p>	<p>Propres</p> <p>OMS : 911.000\$ ONUSIDA : 15.000 \$ UNICEF : 149.734\$ UNFPA : 350.000\$</p> <p>A mobiliser</p> <p>OMS : 487.000\$ UNICEF : 250.000\$ UNFPA : 100.000\$</p>	

Effets des programmes pays	Produits des programmes pays	Rôle des partenaires	Objectifs de mobilisation des ressources	
			Propres	A mobiliser
Effet programme 3.4. Les groupes vulnérables modifient leurs comportements en matière de santé de la reproduction	<p>Produit 3.4.1. Disponibilité d'un paquet minimum d'informations en matière de santé de la reproduction, et de paludisme au profit des jeunes et adolescents (UNFPA, UNICEF, OMS, BM)</p> <p>Produit 3.4.2. Amélioration des connaissances des femmes sur les dangers liés à la grossesse et sur les actions à entreprendre (UNFPA, UNICEF, OMS)</p>	<p>Partenaires nationaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ministère en charge de la santé : impulsion, conception, suivi évaluation, coordination et mobilisation des ressources, mise en œuvre, formation, production des outils de communication - PNLS - Médias : conception et diffusion des messages - Associations des mutuelles de santé dont l'AMSN : canal privilégié pour les actions d'éducation et de sensibilisation sanitaires - ONG (dont Réseau des Jeunes et ASCOBEF) et OSC - FADC : IEC <p>Autres : - Global Fund : appui financier</p> <ul style="list-style-type: none"> - AFD, UE : appui technique et financier - CIDR : appui technique <p>SNU : OMS, UNICEF, UNFPA, PNUD, BM (en partenariat avec UNICEF et OMS) : appui technique et financier</p>	<p>OMS : 632.000\$</p> <p>UNICEF : 124.602\$</p> <p>UNFPA : 75.000\$</p>	<p>OMS : 290.000\$</p> <p>UNICEF : 200.000\$</p>
Effet programme 3.5. Les populations adoptent un comportement plus favorable à la prévention du VIH/SIDA	<p>Produit 3.5.1. La disponibilité en services de qualité pour la distribution de condoms, le dépistage volontaire, l'information et les conseils, les soins des IST, la sécurité transfusionnelle, la PTME et la prise en charge des PVVH est améliorée (UNFPA, UNICEF)</p> <p>Produit 3.5.2. les connaissances des adolescents et des jeunes en matière de VIH / SIDA sont significativement renforcées (UNFPA, UNICEF, OMS, BM)</p>	<p>Partenaires nationaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ministère en charge de la santé : impulsion, conception, suivi évaluation, coordination et mobilisation des ressources, mise en œuvre, formation, production des outils de communication - Médias : conception et diffusion des messages - ONG et OSC : mise en œuvre, formation, sensibilisation <p>Autres : - Global Fund : appui financier</p> <ul style="list-style-type: none"> - AFD, UE : appui technique et financier - CIDR : appui technique <p>SNU : OMS, UNICEF, UNFPA : appui technique et financier</p> <ul style="list-style-type: none"> - ONUIDA et PNUD: appui à la mobilisation des ressources 	<p>831.602\$</p> <p>UNICEF : 100.000\$</p> <p>UNFPA : 75.000\$</p>	<p>490.000\$</p> <p>UNICEF : 175.000\$</p>
Effet programme 3.6. L'accès à l'eau potable est amélioré ainsi que son approvisionnement et son utilisation	<p>Produit 3.6.1. Les capacités des titulaires de droits à l'eau et de détenteurs d'obligations en ce domaine sont renforcées par des actions de sensibilisation, d'information et de formation (UNICEF, OMS, BM)</p> <p>Produit 3.6.2. Un système de traitement et de protection de l'eau à base communautaire est mis en place et opérationnel (UNICEF, OMS, BM)</p>	<p>Partenaires nationaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ministère en charge de la santé : impulsion, conception, suivi-évaluation et mise en œuvre - Ministère de l'éducation : conception, suivi-évaluation et mise en œuvre - Ministères en charge de l'eau, de l'environnement, de l'aménagement du territoire : impulsion, conception, coordination, politiques et stratégies, mobilisation des ressources additionnelles - MAMWE : gestion et préservation de la ressource, fourniture d'eau potable - FADC : adductions d'eau ; IEC ; renforcement de capacités - ONGs,OCBs et Associations féminines: sensibilisation, organisation - Médias : info, communication <p>Autres : AFD, UE : appui technique et financier</p> <p>SNU : UNICEF, BM: appui technique et financier - OMS, UNIFEM, UNWWWD/Programme Mondial d'évaluation de l'eau : appui technique</p>	<p>175.000 \$</p> <p>UNICEF : 149.734 \$</p>	<p>175.000\$</p> <p>UNICEF : 250.000 \$</p>
		Total Ressources pour l'effet 3.6.	149.734 \$	250.000 \$

Effets des programmes pays	Produits des programmes pays	Rôle des partenaires	Objectifs de mobilisation des ressources	
			Propres	A mobiliser
<p>Effet programme 3.7. L'accès à l'éducation préscolaire primaire et post primaire est amélioré de manière équitable entre les sexes, les milieux géographiques et socio-professionnels</p>	<p>Produit 3.7.1. Des initiatives de protection et d'éveil de la petite enfance sont développées dans l'enseignement préélémentaire coranique (UNICEF, UNESCO)</p> <p>Produit 3.7.2. Les écarts de scolarisation entre filles et garçons à l'éducation primaire et post primaire sont réduits à travers des stratégies de promotion de l'éducation des filles (UNICEF, UNESCO, BM)</p> <p>Produit 3.7.3. L'accès à l'école primaire est assuré pour tous les enfants d'âge scolaire y compris ceux affectés par le VIH/SIDA. (UNICEF, BM)</p> <p>Produit 3.7.4. L'accès à l'enseignement post primaire et secondaire des enfants est amélioré, surtout pour les filles ayant achevé le cycle du primaire (UNICEF, UNESCO, BM)</p>	<p>Partenaires nationaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Ministère chargé de l'éducation au niveau de l'Union : définition de la politique nationale, coordination, impulsion et suivi - Les Ministères chargés de l'éducation au niveau des îles : mise en œuvre de la politique - FADC : construction / réhabilitation d'écoles ; latrines et points d'eau ; renforcement des capacités des communautés, des comités de gestion et des conseils d'école ; IEC - ONG et associations féminines dont FAWECOM et Réseau Femme et Développement : actions d'information et de sensibilisation <p>Autres : - UE (PASEC), Coopération française : appui technique et financier</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coopération décentralisée avec des collectivités locales extérieures <p>SNU : - UNICEF, UNESCO, BM : Appui technique et financier</p> <p>Total Ressources pour l'effet 3.7.</p>	<p>UNICEF : 280.752\$</p> <hr/> <p>750.000\$</p>	<p>UNICEF : 750.000\$</p>
<p>Effet programme 3.8. La rétention et l'achèvement du cycle primaire pour tous les enfants, filles et garçons ainsi que la qualité des apprentissages à tous les niveaux sont améliorés</p>	<p>Produit 3.8.1. Les compétences des élèves à travers la mise en œuvre effective et progressive de l'Approche Pédagogique par les Compétences (APC) sont améliorées (UNICEF, UNESCO)</p> <p>Produit 3.8.2. L'efficacité de l'école est améliorée par l'application des critères de l'initiative Ecole Amie des Enfants, Ecole Amis des Filles - EAE/EAF et l'extension de cette initiative à grande échelle (UNICEF, UNESCO)</p> <p>Produit 3.8.3. Les capacités et les compétences des enseignants et des encadreurs pédagogiques sont renforcées par la formation continue et l'innovation des méthodes pédagogiques (UNICEF, UNESCO)</p> <p>Produit 3.8.4. L'enseignement de la réduction des risques de catastrophes est intégré dans l'éducation formelle et non formelle et informelle ainsi que dans les autres activités de formation (UNICEF, UNESCO)</p> <p>Produit 3.8.5. Un mécanisme d'intervention pour assurer la continuité de l'éducation en cas de catastrophe est en place (UNICEF, UNESCO, OCHA, ISDR)</p> <p>Produit 3.8.6. Les associations de parents d'élèves, les coopératives scolaires, les conseils d'écoles bénéficient d'appui spécifique pour la réduction des abandons scolaires (UNICEF, UNESCO)</p>	<p>Idem (à l'exception du FADC)</p> <p>Total Ressources pour l'effet 3.8.</p>	<p>UNICEF : 505.354\$</p> <hr/> <p>1.350.000\$</p>	<p>UNICEF : 1.350.000\$</p>

Effets des programmes pays	Produits des programmes pays	Rôle des partenaires	Objectifs de mobilisation des ressources	
			Propres	A mobiliser
<p>Effet programme 3.9. Les jeunes non scolarisés et déscolarisés et les adultes sont mieux intégrés à la vie sociale et professionnelle grâce à l'alphabétisation et à l'éducation civique et sociale</p>	<p>Produit 3.9.1. Une stratégie nationale d'alphabétisation des jeunes non scolarisés et déscolarisés et des adultes est élaborée, adoptée, diffusée et mise en œuvre (UNICEF, UNESCO)</p> <p>Produit 3.9.2. Des stratégies de mobilisation et de communication pour la participation des jeunes et des adultes à la promotion de l'éducation civique et sociale sont mises en œuvre (UNICEF, UNESCO, BM)</p> <p>Produit 3.9.3. Des opportunités d'apprentissages alternatifs sont créés pour l'insertion scolaire et/ou socio-professionnelle des jeunes déscolarisés et des adultes (UNICEF, UNESCO, BM)</p>	<p>Partenaires nationaux : Idem et en plus les médias, les structures d'insertion professionnelle, les projets de développement durable ainsi que les ONG et associations de jeunes dont le Réseau des Jeunes</p> <p>Autres : FADC : développement communautaire participatif ; renforcement de capacités ; partenariat avec les entreprises</p>	UNICEF : 112.301\$	UNICEF : 300.000\$
			112.301\$	300.000\$
<p>Effet programme 3.10. Les capacités en planification et en gestion du système éducatif pour un véritable leadership de l'EPT sont renforcées</p>	<p>Produit 3.10.1. Le leadership de l'EPT est renforcé par la mise en place d'une approche sectorielle (SWAP) dans le domaine de l'éducation (UNICEF, UNESCO)</p> <p>Produit 3.10.2. Les informations statistiques fiables sur l'éducation sont disponibles et utilisées pour la planification et la prise de décision à tous les niveaux (UNICEF, UNESCO)</p> <p>Produit 3.10.3. La politique nationale de l'éducation, incluant le Plan directeur de l'éducation, est évaluée et actualisée (UNICEF, UNESCO)</p>	<p>Idem à 3.7.</p>	UNICEF : 224.602\$	UNICEF : 600.000\$
			224.602\$	600.000\$
			7.858.353\$	7.387.000\$

Mécanismes de coordination et modalités des programmes :

Coordination au travers des réunions sectorielles organisées par le gouvernement, du groupe OMD/UNDAF et des groupes thématiques. La programmation sera essentiellement parallèle.

Domaine de coopération 4 de l'UNDAF : Environnement et Développement durable

Priorités ou buts nationaux :

- Promouvoir un environnement sain et garantir la durabilité du développement (DSCR-P-I, Axe stratégique VI)
- Soutenir l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et le développement de solutions alternatives
- Promouvoir une agriculture économiquement et écologiquement viable (PNE)
- Promouvoir la conservation et la reconstitution du patrimoine forestier à travers une gestion rationnelle des ressources forestières (PNE)
- Sauvegarder, protéger la diversité biologique et les zones d'un grand intérêt écologique et/ou culturel (PNE)
- Définir et mettre en place une politique d'assainissement et de gestion des déchets (PNE)
- Accroissement de l'accès à l'eau potable et gestion durable de la ressource (Programme 6 de l'Axe stratégique VI de la SCR)

OMD :

- Eliminer l'extrême pauvreté et la faim (OMD1)
- Assurer un environnement durable (OMD7)
- Mettre en place un partenariat mondial pour le développement (OMD8)

Effet (Outcome) N°1 de l'UNDAF à la fin du cycle de programme :

D'ici à 2012, l'intégrité des écosystèmes est préservée et les éco-services qu'ils procurent sont valorisés au bénéfice de la population et la vulnérabilité aux aléas naturels et climatiques est significativement réduite.

Effets des programmes pays	Produits des programmes pays	Rôle des partenaires	Objectifs de mobilisation des ressources	
			Propres	A mobiliser
<p>Effet programme 4.1. Les capacités systémiques, institutionnelles et individuelles requises pour la gestion de l'environnement et pour promouvoir le développement durable du pays sont améliorées</p>	<p>Produit 4.1.1. Une stratégie nationale de renforcement systématique des capacités nécessaires pour une gestion durable de l'environnement est élaborée et mise en œuvre (PNUD, PNUE, FIDA, FAO, UNFPA, PVNU)</p> <p>Produit 4.1.2. Un système d'information environnementale est mis en place, permettant de recueillir les données nécessaires à la gestion durable des ressources naturelles et de les rendre accessibles aux utilisateurs et décideurs (PNUE, PNUD, UNESCO)</p>	<p>Partenaires nationaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'agriculture, de la pêche, de l'industrie, de l'artisanat et de l'environnement de l'Union ; Impulsion, conception, coordination, mobilisation de ressources, suivi/évaluation - Ministères en charge de l'environnement dans les îles : mise en œuvre - CNDRS, Université des Comores : appui technique <p>Autres : Plusieurs partenaires extérieurs interviennent régulièrement en matière de renforcement de capacités dont la Commission de l'Océan Indien (COI), la Convention de Nairobi, l'université d'Oxford, le Musée de Tervuren (Belgique), la Commission Océanographique Intergouvernementale de l'UNESCO ; WIOMSA (West Indian Ocean Marine Science Association) : formation sur la science marine, collecte d'informations</p> <p>SNU : FAO, FIDA, PNUD, PNUE, PVNU, UNESCO: appui technique et financier</p>	<p>PNUD : 600.000\$</p> <p>UNFPA : 5.000\$</p> <p>FIDA : 935.000\$</p>	<p>PNUD : 3.300.000\$</p>
<p>Total Ressources effet 4.1.</p>			<p>1.540.000\$</p>	<p>3.300.000\$</p>

Effets des programmes pays	Produits des programmes pays	Rôle des partenaires	Objectifs de mobilisation des ressources	
			Propres	A mobiliser
<p>Effet programme 4.2. Les tendances actuelles à la dégradation de l'environnement et à la déperdition des ressources naturelles, ainsi que les facteurs de risque et la vulnérabilité aux aléas naturels sont significativement réduits</p>	<p>Produit 4.2.1. Un schéma de gestion intégrée des zones côtières (GIZC) incluant les planifications du développement urbain, rural et la réduction des risques, est élaboré et mis en oeuvre (PNUD, ISDR, UNHABITAT, BM, UNDESA)</p> <p>Produit 4.2.2. Des aires protégées terrestres et marines sont créées/consolidées et cogérées avec les communautés riveraines (BM, PNUD, FIDA, PVNU, UNESCO)</p> <p>Produit 4.2.3. Des écosystèmes hors aires protégées font l'objet d'actions de protection, assainissement et restauration suivant une approche participative (FIDA, PNUD, FAO, UNESCO)</p>	<p>Partenaires nationaux : - Ministère en charge de l'environnement de l'Union et des îles (appui technique et mise en oeuvre) - Ministère en charge de l'aménagement du territoire (coordination et mise en oeuvre) - Cellule Nationale de préparation et réponse aux urgences (Coordination et organisation de la riposte en situation d'urgences) - ONGs : assistance et relais de mise en oeuvre Autres : COI, PIROI, Conservation Internationale, Oxford University : appui technique et financier SNU : FIDA, FAO, PNUD, BM, PVNU, UN -HABITAT, UNDESA : plaidoyer, appui technique et financier</p> <p>Total Ressources effet 4.2.</p>	<p>PNUD : 200.000\$ FIDA : 609.000\$</p> <hr/> <p>809.000\$</p>	<p>PNUD : 7.200.000\$</p> <hr/> <p>7.200.000\$</p>
<p>Effet programme 4.3. La dépendance envers les combustibles fossiles et le bois de forêts naturelles comme source d'énergie est réduite par la diversification et la disponibilité de sources d'énergie propres</p>	<p>Produit 4.3.1. Une politique nationale énergétique, une stratégie et un plan d'action élaborés et validés de manière participative (PNUD, FAO)</p> <p>Produit 4.3.2. De l'énergie provenant de sources d'énergie propre est produite de manière croissante (FIDA, PVNU)</p> <p>Produit 4.3.3. La production de bois d'énergie sur des parcelles de reboisement gérées par les communautés est systématisée (FIDA, FAO, BM)</p>	<p>Partenaires nationaux : - Ministères en charge de l'énergie et de l'environnement : impulsion, conception, coordination, mobilisation des ressources additionnelles - ENERCOM, MAMWE, EDA, Comores Hydrocarbures : appui financier et technique, mise en oeuvre, vulgarisation de nouvelles méthodes - ONGs et OCBs : animation, sensibilisation et vulgarisation des nouveaux concepts - FADC : sauvegardes environnementales Autres : - Ligue des Etats Arabes : appui financier - République Islamique d'Iran : appui technique et financier - Koweït, Sarjah : appui financier - Electriciens sans frontières SNU : PNUD, FAO, FIDA, BM, PVNU : plaidoyer, appui technique et financier</p> <p>Total Ressources effet 4.3.</p>	<p>PNUD : 100.000\$</p> <hr/> <p>100.000\$</p>	<p>PNUD : 1.200.000\$</p> <hr/> <p>1.200.000\$</p>
<p>Effet programme 4.4. Les tendances actuelles à la dégradation de la qualité et à la diminution de la disponibilité en eau sont inversées</p>	<p>Produit 4.4.1. Un schéma directeur de l'eau est élaboré de manière participative et mis en oeuvre (PNUD, UNICEF, UNFPA, UNIFEM, UNDESA, UNWWD/Programme Mondial d'Evaluation de l'Eau)</p> <p>Produit 4.4.2. Les périmètres de sécurisation des sources exploitées, incluant les citernes, sont délimités et préservés dans une perspective de réduction des risques de catastrophe (UNICEF, PNUD, PVNU, BM)</p>	<p>Partenaires nationaux : - Ministères en charge de l'eau, de l'environnement, de l'aménagement du territoire : impulsion, conception, coordination, politiques et stratégies, mobilisation des ressources additionnelles - MAMWE, EDA gestion et préservation de la ressource : appui technique et financier - ONGs, OCBs et Associations féminines - FADC : adductions d'eau Autres : - AFD : études sur la disponibilité de la ressource et financement d'adduction d'eau - Union Européenne : appui financier - ONGs dont DIASCOM, Hydraulique Sans Frontières (HSF), Initiative et Développement SNU : - PNUD : appui à la gouvernance de l'eau - UNICEF : protection des sources d'eau, accès à l'eau potable pour les groupes vulnérables, les écoles et sensibilisation sur l'hygiène de l'eau - PNUE, BM : appui technique et financier - UNIFEM, UNWWD/Programme Mondial d'évaluation de l'eau, PVNU : appui technique</p> <p>Total Ressources effet 4.4.</p>	<p>PNUD : 50.000\$</p> <hr/> <p>50.000\$</p>	<p>PNUD : 800.000\$</p> <hr/> <p>800.000\$</p>

Effets des programmes pays	Produits des programmes pays	Rôle des partenaires	Objectifs de mobilisation des ressources	
			Propres	A mobiliser
<p>Effet programme 4.5. Les capacités requises pour prévenir et atténuer les facteurs de risque et la vulnérabilité aux aléas naturels et climatiques sont renforcées.</p>	<p>Produit 4.5.1. Les écosystèmes sensibles, notamment les récifs coralliens et les mangroves, qui servent de barrière naturelle contre les eaux, sont préservés et restaurés (PNUD, BM, FIDA, ISDR, UNESCO)</p> <p>Produit 4.5.2. Une politique forestière nationale est élaborée et mise en oeuvre (FAO, FIDA)</p> <p>Produit 4.5.3. La réduction des risques géologiques hydrologiques et météorologiques est intégrée au schéma d'aménagement du territoire (PNUD, ISDR, UNICEF, OMS)</p> <p>Produit 4.5.4. Un plan de prévention des risques géologiques, hydrologiques et climatiques et de gestion des catastrophes est élaboré et mis en oeuvre (PNUD, ISDR, UNICEF)</p>	<p>Partenaires nationaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ministère en charge de la protection civile et de la défense - Cellule Nationale de préparation et réponse aux urgences - Ministères en charge de l'environnement, de la santé, de l'aménagement du territoire - Direction de l'aviation civile - Observatoire du Karthala (CNDRS) - Croissant Rouge Comorien - ONGs <p>Autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FADC : activités de conservation - Commission Océan Indien (COI) - Coopération Française - PIROI (Plate forme d'interventions pour la Région de l'Océan Indien) - Union Européenne /ECHO <p>SNU : PNUD/BCPR, FAO, FIDA, ISDR, UNICEF, OMS, BM, OCHA : appui technique et financier ;</p> <p>ISDR / Strengthening national capacities for tsunami early warning and response systems / Indian Ocean Consortium Partners : appui financier</p> <p>UNESCO/IOC (Indian Ocean early warning system)</p>	<p>PNUD: 1.500.000\$</p> <hr/> <p>PNUD: 2.000.000\$</p>	<p>PNUD: 2.000.000\$</p>
<p>Effet programme 4.6. La part des revenus issus des filières fondées sur une exploitation durable des ressources naturelles et sur le commerce équitable est accrue aux bénéfices des acteurs nationaux, locaux et communautaires.</p>	<p>Produit 4.6.1. Des systèmes de gestion durable des exploitations halieutiques et agricoles sont en place (FAO, FIDA)</p> <p>Produit 4.6.2. Les revenus provenant de la commercialisation intérieure et extérieure des produits labellisés " biologiques " et " équitables " sont accrus (FAO, FIDA, PNUD/PVNU)</p>	<p>Partenaires nationaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ministères en charge de l'agriculture, de la pêche et de l'environnement, de l'économie et du commerce : impulsion, encadrement, coordination ; mobilisation des ressources - ONG et organisations professionnelles <p>Autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AFD/Coopération Française - Organisations de commerce équitable. - Institutions de financement du commerce équitable - Autorité arabe pour l'agriculture, République Islamique d'Iran <p>appui technique et financier</p> <p>SNU : FAO, FIDA, PNUD, PVNU : appui technique et financier</p>	<p>FIDA : 338.000\$</p> <hr/> <p>338.000\$</p> <hr/> <p>4.337.000\$</p>	<p>FIDA : 338.000\$</p> <hr/> <p>338.000\$</p> <hr/> <p>4.337.000\$</p>
<p>Mécanismes de coordination et modalités des programmes : Coordination au travers du Groupe OMD/UNDAF et des réunions sectorielles organisées par le Gouvernement. Les programmes seront essentiellement parallèles</p>				

Annexe 2

Cadre de suivi-évaluation de l'UNDAF par domaine de coopération

DOMAINE 1 : Croissance économique et lutte contre la pauvreté

Résultats de l'UNDAF	Indicateur(s) et bases de référence	Sources de vérification	Risques et hypothèses
Effet N°1 de l'UNDAF : D'ici 2012, les revenus, les emplois et la sécurité alimentaire des couches pauvres et vulnérables de la population sont améliorés	<ul style="list-style-type: none"> - Proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté. Base : EIM 2004 : 44,8% - Taux de chômage Base : EIM 2004 : 13,5% - % des enfants de moins de 5 ans accusant un retard de croissance : base : EIM 2004 : 43,1% 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport national OMD et Rapport annuel de suivi DSRP. - CGP/SNU - Rapport national OMD et bulletin statistique CGP/SNU 	<ul style="list-style-type: none"> R : Faiblesse des capacités institutionnelles en matière de gestion du développement R : Instabilité politique et institutionnelle R : Croissance économique faible H : Le rôle moteur que jouent les femmes en ce domaine est utilisé comme levier de développement
1.1 : Des institutions et mécanismes de promotion de l'emploi existent et sont fonctionnels	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'institutions et de mécanismes pertinents fonctionnels Base : 0 en 2006 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'enquêtes et rapports d'activités de l'Observatoire et de l'Office national de l'Emploi - Ministères en charge de l'Emploi/BIT 	<ul style="list-style-type: none"> R : Instabilité politique et institutionnelle H : Application du partage de compétences entre l'Union et les îles autonomes H : L'incidence de l'informalisation de l'économie sur l'emploi est prise en compte tant en matière de politique que de stratégie
1.2. Les potentialités du pays dans les domaines de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage sont exploitées de façon optimale au profit de la sécurité alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> - Valeur ajoutée du secteur agricole à prix constant Base : - Disponibilités énergétiques alimentaires par personne et par jour issue de produits locaux Base : 1166 Kcal en 2005 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport OMD, Rapport annuel DSRP, Bulletins Statistiques CGP/SNU/FMI - Rapport OMD et bulletins statistiques. - Direction de la statistique/ Plan, Ministère de l'Agriculture - FAO 	<ul style="list-style-type: none"> R : Faiblesse des capacités institutionnelles en matière de gestion du développement R : Insuffisance des ressources mobilisées R : Aléas climatiques H : Les communautés rurales s'organisent pour développer les potentialités en ce domaine
1.3. Les couches pauvres et vulnérables de la population accèdent à des mécanismes d'appui à la micro-entreprise, à des services financiers accessibles à tous et à un système de protection sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de micros entreprises en activité dans le secteur productif non agricole Base : enquête à réaliser - Nombre de micro - crédits accordés par les institutions de micro finance Base : - Taux de bancarisation Base 2006 : Nombres de mécanismes de protection sociale créés en faveur des populations pauvres et vulnérables. Base 2006 : 2 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports sectoriels et enquêtes - Ministère de l'Economie, - Direction de la Statistique - BIT/FENU - Rapports divers et d'activités. - Union Mecks, Union Sandouks. - Ministère des Finances - Direction de la Statistique - Banque Centrale - BIT-FENU : rapport annuels - Ministères des Affaires Sociales - Direction de la Statistique - BIT 	<ul style="list-style-type: none"> R : Faiblesse des capacités institutionnelles en matière de gestion du développement R : Insuffisance des ressources mobilisées R : Croissance économique faible H : Volonté politique soutenue d'étendre le système de protection sociale

Résultats de l'UNDAF

Indicateur(s) et bases de référence

Sources de vérification

Risques et hypothèses

<p>Effet n° 2 de l'UNDAF : D'ici 2012, les capacités institutionnelles et individuelles de gouvernance politique et économique sont renforcées au niveau national et insulaire sur la base de la primauté du droit, de l'équité du genre et de l'obligation de rendre compte</p>	<p>- Cadre légal harmonisé aux Conventions internationales ratifiées Base : une étude comparative entre CDE et législation nationale a été effectuée en 2000 - % de femmes élues aux Assemblées (Union et îles) et aux conseils municipaux Base 2006 : 1 femme sur 35 à l'Assemblée de l'Union ; aucune femme élue dans les Parlements des îles - Nombre de séances du Parlement consacrées aux questions au gouvernement. Base : à vérifier</p>	<p>- Journal officiel - Secrétariat Général de l'Assemblée de l'Union et des îles Rapport des sessions parlementaires notamment sur le budget</p>	<p>H : Application du partage de compétences entre l'Union et les îles autonomes H : L'identification des capacités à renforcer découle d'une conception claire des capacités requises ainsi que des lacunes et des contraintes H : Des ressources humaines compétentes et disponibles au sein des structures administratives concernées H : Maintien de la volonté politique pour changer les comportements et les pratiques en faveur des femmes H : Volonté politique des parlementaires de contrôler l'action des gouvernements</p>
<p>2.1. Les systèmes nationaux de protection et de promotion des droits humains et de l'équité de genre sont accessibles et fonctionnels</p>	<p>- La Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) est fonctionnelle Base novembre 2006 ; projet de loi portant création de la Commission en deuxième lecture à l'Assemblée nationale - Publication régulière des rapports de suivi des Conventions relatives à la protection des droits humains. Base : seul un rapport de suivi de la CDE a été produit, faisant objet de rapport préliminaire et de rapport initial</p>	<p>- Ministères chargés de la justice - Ministères chargés de la promotion du genre - Secrétariat Général de l'Assemblée de l'Union et des îles</p>	<p>R : Insuffisance de ressources matérielles et humaines H : Autonomie de la CNDH par rapport aux pouvoirs politiques H : Le Code de la famille est effectivement appliqué, notamment en ce qui concerne l'âge du mariage et le divorce</p>
<p>2.2. Les mécanismes de gouvernance démocratique et de dialogue social sont améliorés et fonctionnels</p>	<p>- Elections transparentes et tenues conformément aux échéances constitutionnelles Base : les dernières élections législatives et présidentielles se sont déroulées de manière satisfaisante et dans les délais - Nombres de communes conformes à la loi en place. Base 2006 : 0 - Textes d'application de loi 1986 sur les OSC disponibles Base : 0</p>	<p>- Secrétariat général du Gouvernement - Ministère de l'Intérieur - Ministères chargés de la justice - Secrétariat Général de l'Assemblée de l'Union et des îles - Rapport des observatoires nationaux et internationaux - Rapport de la Cour Constitutionnelle sur la validation des résultats</p>	<p>R : Faiblesse des capacités institutionnelles en matière de gouvernance politique R : Instabilité politique et institutionnelle</p>
<p>2.3. Une culture de sécurité et de résilience est instaurée à tous les niveaux et les mécanismes de prévention et gestion des catastrophes sont établis et opérationnels en associant les populations</p>	<p>Un dispositif institutionnel incluant un mécanisme de coordination est fonctionnel. Base : Existence d'un Plan national de Préparation et de réponse à l'urgence. - % de la population connaissant les risques des catastrophes et les attitudes à tenir. Base : ND (Enquête à réaliser)</p>	<p>- Structure nationale et structures insulaires en charge de la réduction des risques de catastrophes - Rapports de la coordination du SNU aux Comores - Rapport de mise en œuvre du Plan national</p>	<p>H : La réduction des risques de catastrophes devient une priorité du gouvernement de l'Union et de ceux des îles H : L'ensemble des partenaires des Comores apportent un appui coordonné aux autorités nationales et à celles des îles pour réduire les risques de catastrophes</p>
<p>2.4. Les capacités de gestion du développement sont renforcées au niveau de l'Union et dans les trois îles</p>	<p>- Base de données intégrée accessible aux utilisateurs - Publication des rapports de suivi et d'évaluation de la SCRP - PIP à jour - Comptes nationaux à jour - Publication annuelle du rapport de suivi du DSRP</p>	<p>- Commissariat général au Plan - DevInfo - Rapports de suivi et d'évaluation de la SCRP</p>	<p>R : Manque de coopération entre les différents départements ministériels et au sein de chaque ministère entre les services H : Application du partage de compétences entre l'Union et les îles autonomes R : Insuffisance des ressources humaines et financières</p>
<p>2.5. Les capacités du gouvernement à appliquer le principe "Trois principes" dans la lutte contre le VIH/SIDA (coordination unique, cadre d'action unique, suivi-évaluation unique) sont renforcées</p>	<p>- Comité national de lutte contre le SIDA opérationnel - Base : Décret de mise en place du comité. - Prise en compte de la problématique du SIDA dans les programmes et politiques Base : 3 (éducation, santé, secteur privé) - Part des ressources affectées effectivement déboursées par le gouvernement pour le VIH SIDA. Base : 0</p>	<p>Rapports des Ministères Clés qui participent à la mise en œuvre de l'approche multisectorielle du VIH et SIDA</p>	<p>H : Bonne coordination de la programmation du SNU au niveau national dans la lutte contre le VIH/SIDA en appui aux efforts nationaux</p>

DOMAINE 3 : Services sociaux de base

Résultats de l'UNDAF	Indicateur(s) et bases de référence	Sources de vérification	Risques et hypothèses
Effet N°3 de l'UNDAF : d'ici 2012, l'accès, la qualité et l'utilisation des services sociaux de base sont améliorés	-Taux de fréquentation des services de santé Base : 10,25% en 2004 (profil pays)	- Enquête MICS ou EDS - Statistiques de routine - Enquête nationale VIH - Rapport National OMD	R : Faiblesse de l'engagement politique R : Instabilité politique et institutionnelle R : Insuffisance des ressources mobilisées
SANTÉ			
3.1. Le cadre institutionnel est favorable à la formulation et à la mise en œuvre des politiques et programmes de santé	- Part du budget de l'Etat consacré à la santé : Base 2005 : 3% (profil pays) - Dépenses publiques de santé par habitants et par an : Base : 2003, \$6 (Rap sur la santé des populations, 2005) - % des dépenses de santé dans le PIB : Base : 2003 : 2,7% (Rap sur la santé dans le monde 2005)	- Ministère en charge de la santé	R : Faiblesse de l'engagement politique et R : Insuffisance des ressources mobilisées H : Application du partage de compétences entre l'Union et les îles autonomes
3.2. L'efficacité et l'efficience des services de santé et de nutrition sont renforcées	- Taux de fréquentation des services de santé Base : 10,25% - Couverture vaccinale VAR Taux de CPN 2	- Ministère en charge de la santé - statistique de routine	R : Instabilité politique et institutionnelle R : Insuffisance de ressources humaines et financières
3.3. L'accès des couches pauvres et vulnérables de la population aux services de santé est amélioré ainsi que la qualité de ces services	- Coût moyen de l'ordonnance Base : 3000FC en 2003 (rapport évaluation du secteur pharmaceutique) - % de la population couverte par un mécanisme formel de solidarité Base :	- Statistiques sanitaires	R : Gestion défectueuse des ressources humaines R : Insuffisance de coordination et de suivi des activités R : Insuffisance des ressources humaines et financières
3.4. Les groupes vulnérables modifient leurs comportements en matière de santé de la reproduction	- Indice synthétique de fécondité Base : 5,3 en 2003 (RGPH) - % d'accouchement dans une formation sanitaire Base : 37% en 2006 (étude des indicateurs de suivi-évaluation de la mortalité maternelle)	- Enquêtes	H : L'alphabétisation et les campagnes de sensibilisation permettent aux groupes rétifs à la médecine moderne d'être mieux informés sur les avantages de cette dernière H : Accroissement du nombre de mutuelles de santé qui constituent un canal privilégié pour les actions d'éducation et de sensibilisation sanitaires
3.6. L'accès à l'eau potable est amélioré ainsi que son approvisionnement et son utilisation	- Le taux d'accès à l'eau potable Base MICS 2000 : 12,8%		R : Faiblesse de l'engagement politique R : Absence de coordination entre les intervenants R : Insuffisance des ressources mobilisées H : Application du partage de compétences entre l'Union et les îles autonomes H : Un Schéma directeur de l'eau est élaboré servant de base à une stratégie accélérée d'accès à tous

EDUCATION			
3.7. L'accès à l'éducation préscolaire, primaire et post primaire est amélioré de manière équitable entre les sexes, les milieux géographiques et socio-professionnels	<ul style="list-style-type: none"> - Taux brut de scolarisation préscolaire Base 2003 : 3% (Source : Bilan éducation pour tous) - Taux net de scolarisation primaire Base 2003 : 73% (Source : TB 2003) - Taux brut de scolarisation secondaire Base : 36,6% (Source : TB 2003) - Indice de parité au primaire rapport fille/garçons Base 2003 : 0,8 (TB 2003) - Indice de parité au secondaire Base : 0,8 (TB 2003) 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport national d'évaluation du système éducatif - Rapport national sur le suivi de EPT 	<p>R : Faible maîtrise de la pression démographique et de l'état civil</p> <p>H : Prise de conscience de l'importance de l'éducation</p>
3.8. La rétention et l'achèvement du cycle primaire pour tous les enfants, filles et garçons ainsi que la qualité des apprentissages à tous les niveaux sont améliorés	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de redoublement dans le primaire Base : 25% en 2003 (TB) - Taux de survie dans le primaire : Base : 51,3% en 2003 (TB) - % d'élèves qui réussissent le concours d'entrée en 6ème Base : 41% en 2003 (TB) 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport national d'évaluation du système éducatif 	<p>R : Irrégularité de paiement des salaires des fonctionnaires</p> <p>R : Mouvements sociaux et grèves des enseignants</p> <p>H : Continuité de la politique éducative sur la qualité</p>
3.9. Les jeunes non scolarisés et déscolarisés et les adultes sont mieux intégrés à la vie sociale et professionnelle grâce à l'alphabétisation et à l'éducation civique et sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'abandon scolaire dans le primaire Base : 5% en 2003 (TB) 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'enquête MICS 	<p>R : Fragilité du tissu économique du pays</p> <p>H : Disponibilité d'une politique de l'emploi et des jeunes</p>
3.10. Les capacités en planification et en gestion du système éducatif pour un véritable leadership de l'EPT sont renforcées	<ul style="list-style-type: none"> - Indice de développement de l'EPT Base : 52 en 2003 (TB) 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport national sur le suivi de EPT 	<p>R : Instabilité politique, changements fréquents de gouvernements et mobilité des agents administratifs</p> <p>H : Collaboration accrue des partenaires techniques et financiers</p>

DOMAINE 4 : Environnement et développement durable

Résultats de l'UNDAF	Indicateur(s) et bases de référence	Sources de vérification	Risques et hypothèses
<p>Effet N°4 de l'UNDAF : D'ici à 2012, l'intégrité des écosystèmes est préservée et les éco-services qu'ils procurent sont valorisés au bénéfice de la population et la vulnérabilité aux aléas naturels et climatiques est significativement réduite.</p>	<p>-Maintien de la proportion de la superficie du couvert forestier naturel adéquat pour assurer les éco-services ; Base : Anjouan 10% - Mohéli 20% - Gde Comore 30% - Maintien de l'abondance et de la distribution d'espèces et d'écosystèmes indicateurs (récif corallien, superficie des mangroves, roussette de Livingstone et tortue marine) Base : Récif corallien Mohéli : 41,5 km sur 84 km côte linéaire soit 96 % Gde comore : 70,30 km sur 162 de côte linéaire soit 43% Anjouan : 55,5 km sur 129 de côte linéaire soit 44% - Nombre de jours de déficit en eau mesuré par le débit des principales sources d'eau - La part des revenus issus de la valorisation durable des éco-services dans le PIB - Disponibilité des capacités requises pour prévenir et atténuer les risques de catastrophes.</p>	<p>- Cartes satellites/système d'Information Géo référencé (SIG): -SIG du ministère de l'environnement -Résultats d'études sur le débit ou les niveaux d'eau des principales sources -Résultats d'études et enquêtes sur les revenus - rapport de la Direction nationale de la protection civile</p>	<p>R : La société comorienne n'est pas prête à modifier ses comportements et ses utilisations non durables des ressources naturelles H : Les conditions politico socio économiques permettent de faire des choix en faveur de la préservation de l'intégrité des écosystèmes et de l'émergence d'une conscience environnementale H: Les appuis escomptés des agences des Nations Unies et des autres partenaires au développement durable identifiés dans l'UNDAF sont effectifs H : Les licences d'exploitation sont octroyées sur la base de fondements scientifiques</p>
<p>4.1. Les capacités systémiques, institutionnelles et individuelles requises pour la gestion de l'environnement et pour promouvoir le développement durable du pays sont améliorées</p>	<p>-% des programmes de développement qui intègrent des mesures concrètes pour la préservation de l'environnement Base : 0 en 2006 - La part des coûts des initiatives de préservation de l'environnement couverte par un fond environnemental autonome Base : 0 en 2006</p>	<p>- Documents de projet - Plan de financement des initiatives de préservation de l'environnement et ou le PIP</p>	<p>H : L'identification des capacités à renforcer découle d'une conception claire des capacités requises ainsi que des lacunes et des contraintes H : Les gouvernements accordent leur appui au programme de développement des capacités</p>
<p>4.2. Les tendances actuelles à la dégradation de l'environnement et à la déperdition des ressources naturelles, ainsi que les facteurs de risque et la vulnérabilité aux aléas naturels sont significativement réduits</p>	<p>- Réduction du taux de déforestation annuel -Superficie des aires protégées rapportée à la superficie totale du pays Base : 3,6% en 2006 - % de la superficie des écosystèmes hors Aires Protégées, faisant l'objet de mesures de gestion durables</p>	<p>- Cartes satellites -SIG et textes de création des APs -Rapports d'avancement des projets qui interviennent dans la gestion durable des ressources naturelles</p>	<p>R : L'environnement et les enjeux liés à la préservation de l'intégrité des écosystèmes n'apparaissent plus comme une priorité des Gouvernements R : La société comorienne n'est pas prête à modifier ses comportements et ses utilisations non durables des ressources naturelles</p>

Résultats de l'UNDAF

Indicateur(s) et bases de référence

Sources de vérification

Risques et hypothèses

<p>4.3. La dépendance envers les combustibles fossiles et le bois de forêts naturelles comme source d'énergie est réduite par la diversification et la disponibilité de sources d'énergie propres</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des décisions de développement prises par les autorités du pays en compatibilité avec la politique nationale énergétique - Part de l'énergie consommée provenant des sources durables d'énergie relativement aux sources fossiles et au bois des forêts naturelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Statistiques nationales - Statistiques nationales 	<p>H : Les partenaires du programme investissent les ressources et les efforts nécessaires à cet effet H : Les acteurs nationaux et communautaires sont ouverts aux formes d'énergie non traditionnelles</p>
<p>4.4. Les tendances actuelles à la dégradation de la qualité et à la diminution de la disponibilité en eau sont inversées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de jours de déficit en eau mesurée par le débit des principales sources d'eau - Cote de la qualité générale de l'eau mesurée par l'indice de la qualité bactériologique et physico-chimique (IQBP) - Nombre des décisions d'investissement en adéquation avec le schéma directeur 	<ul style="list-style-type: none"> - Résultats d'études sur le débit ou le niveau d'eau des principales sources - Statistiques nationales - Plans de financement des services et programmes ; et PIP 	<p>H : Les partenaires du programme investissent les ressources et les efforts nécessaires à cet effet</p>
<p>4.5. Les capacités requises pour prévenir et atténuer les facteurs de risque et la vulnérabilité aux aléas naturels et climatiques sont renforcées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un plan d'aménagement intégré du territoire qui prend effectivement en compte la réduction des risques de catastrophes (RRC) - Nombre de plans de développement qui prennent en compte la RRC 	<ul style="list-style-type: none"> - Commissariat Général au Plan - Suivi-évaluation du DSCR - Rapports d'évaluation des plans de développement 	<p>H : Appropriation nationale des mécanismes, outils et procédures requis grâce notamment à une approche participative H : Des ressources humaines compétentes et disponibles au sein des structures administratives et des OSC à cet effet</p>
<p>4.6. La part des revenus issus des filières fondées sur une exploitation durable des ressources naturelles et sur le commerce équitable est accrue aux bénéfices des acteurs nationaux, locaux et communautaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'accroissement des revenus aux producteurs et à l'exportation issus de l'exploitation durable des ressources naturelles - % des bénéfices économiques des communautés locales attribuables à une utilisation durable des ressources naturelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes et statistiques nationales - Enquêtes et PIP 	<p>H : Les acteurs nationaux et communautaires ont les capacités adéquates pour participer au développement de nouvelles activités économiques, basée sur une exploitation durable des ressources naturelles</p>

Annexe 3

Statut des Conventions internationales relatives aux droits humains

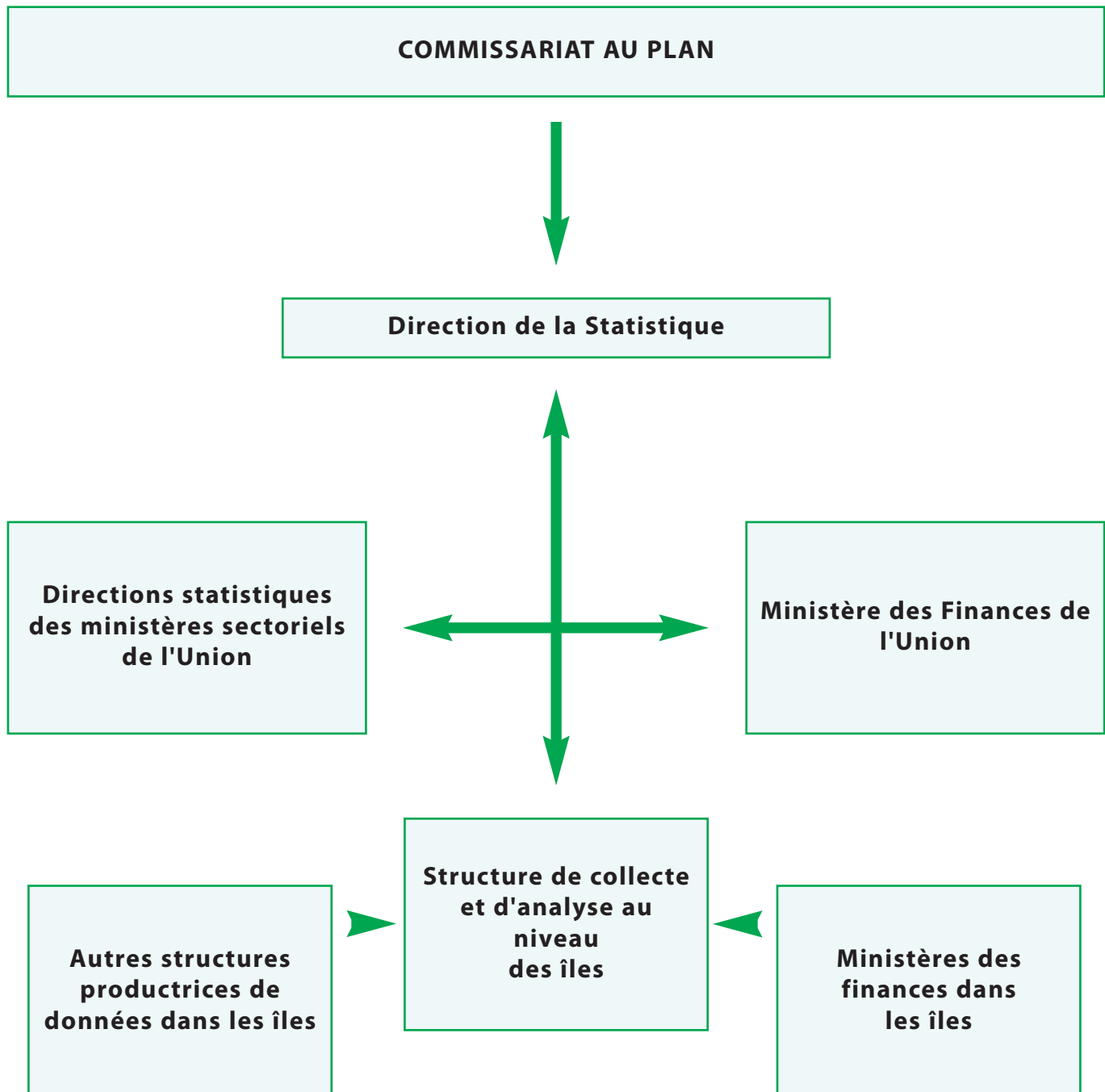
STATUT DES PRINCIPALES

CONVENTIONS INTERNATIONALES RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME

Conventions	Statut (Comores)
Instruments internationaux	
Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948)	Signée et ratifiée
Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966) -PIDCP	Non signée, non ratifiée
Protocole optionnel n°1 au PIDCP	Non ratifié
Protocole optionnel n°2 au PIDCP	Non ratifié
Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966)	Signé, non ratifié (instruments non déposés) 22 sept 2000
Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (1965)	Signée et ratifiée 27 oct. 2004
Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (1979)	Signée et ratifiée 30 nov 1994
Convention contre la torture (1984)	Signée, non ratifiée 22 sept 2000
Convention relative aux droits de l'enfant (1989)	Signée et ratifiée 21 juillet 1993
Protocole optionnel n°1 à la CDE	Ratifié 8 janvier 2007
Protocole optionnel n°2 à la CDE	Ratifié 8 janvier 2007
Convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leurs familles	Signée, non ratifié 22 sept 2000
Instruments régionaux	
Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (1990)	Signée et ratifiée
Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (1990)	Ratifiée 16 avril 2004
Convention de l'OUA sur les réfugiés (1969)	Non ratifiée
Protocole relatif aux droits de la femme en Afrique (2003)	Ratifiée

Annexe 4

Cadre institutionnel pour le suivi-évaluation de la SCRP



Annexe 5

Tableau de bord pour le suivi-évaluation

		2008	2009	2010	2011	2012
Activités de suivi-évaluation de l'Equipe de pays	Etudes et enquêtes	<ul style="list-style-type: none"> ● Enquête démographique et de santé (EDS) ● Etude sur les violences basées sur le sexe ● Enquête sur la mortalité maternelle ● Inventaire forestier ● Etude sur les IST ● Enquête MLA ● Enquête coût/efficacité du système éducatif ● Etude des facteurs de risque des maladies non transmissibles ● Etablissement des comptes nationaux de la santé 		<ul style="list-style-type: none"> ● Enquête ménage sur l'éducation 		<ul style="list-style-type: none"> ● Enquête MLA
	Systèmes de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ● Exploitation des statistiques de routine ● DevInfo 	<ul style="list-style-type: none"> ● Exploitation des statistiques de routine ● DevInfo 	<ul style="list-style-type: none"> ● Exploitation des statistiques de routine ● DevInfo 	<ul style="list-style-type: none"> ● Exploitation des statistiques de routine ● DevInfo 	<ul style="list-style-type: none"> ● Exploitation des statistiques de routine ● DevInfo
	Evaluation			<ul style="list-style-type: none"> ● Evaluation du plan d'action 2006-2009 de la SCRIP 	<ul style="list-style-type: none"> ● Evaluation finale de l'UNDAF 	
	Revues	<ul style="list-style-type: none"> ● Revue annuelle de l'UNDAF ● Réunions des groupes thématiques 	<ul style="list-style-type: none"> ● Revue annuelle de l'UNDAF ● Réunions des groupes thématiques 	<ul style="list-style-type: none"> ● Revue à mi-parcours de l'UNDAF ● Réunions des groupes thématiques 	<ul style="list-style-type: none"> ● Revue annuelle de l'UNDAF ● Réunions des groupes thématiques 	<ul style="list-style-type: none"> ● Revue finale de l'UNDAF ● Réunions des groupes thématiques
Références de planification	Jalons de l'évaluation UNDAF	<ul style="list-style-type: none"> ● Baseline survey " pour certains indicateurs ● Actualisation du cadre des indicateurs/base de données commune 	<ul style="list-style-type: none"> ● Actualisation du cadre des indicateurs/base de données commune 	<ul style="list-style-type: none"> ● Actualisation du cadre des indicateurs/base de données commune ● Préparation de l'évaluation de l'UNDAF 	<ul style="list-style-type: none"> ● Actualisation du cadre des indicateurs/base de données commune 	<ul style="list-style-type: none"> ● Actualisation du cadre des indicateurs/base de données commune
	Renforcement des capacités	<ul style="list-style-type: none"> ● Mise en place de l'approche sectorielle ● Formation de suivi-évaluation ● Renforcement des capacités en matière de gestion du développement 	<ul style="list-style-type: none"> ● Renforcement des capacités en matière de gestion des urgences ● renforcement des capacités en matière de gestion du développement 	<ul style="list-style-type: none"> ● Renforcement des capacités en matière de gestion du développement 	<ul style="list-style-type: none"> ● Renforcement des capacités en matière de gestion du développement 	<ul style="list-style-type: none"> ● Renforcement des capacités en matière de gestion du développement
	Utilisation de l'information	<ul style="list-style-type: none"> ● Rapport de suivi du DSCRIP ● Rapport du Coordonnateur résident ● Rapport sur les OMD ● Rapport de l'ODEROI 	<ul style="list-style-type: none"> ● Rapport de suivi du DSCRIP ● Rapport du Coordonnateur résident ● Rapport sur les OMD ● Rapport de l'ODEROI 	<ul style="list-style-type: none"> ● Rapport de suivi du DSCRIP ● Rapport du Coordonnateur résident ● Rapport sur les OMD ● Rapport de l'ODEROI 	<ul style="list-style-type: none"> ● Rapport de suivi du DSCRIP ● Rapport du Coordonnateur résident ● Rapport sur les OMD ● Rapport de l'ODEROI 	<ul style="list-style-type: none"> ● Rapport de suivi du DSCRIP ● Rapport du Coordonnateur résident ● Rapport sur les OMD ● Rapport de l'ODEROI
	Activités des partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ● Revues annuelles des programmes de coopération ● Revues sectorielles 	<ul style="list-style-type: none"> ● Revues annuelles des programmes de coopération ● Revues sectorielles 	<ul style="list-style-type: none"> ● Revues annuelles des programmes de coopération ● Revues sectorielles 	<ul style="list-style-type: none"> ● Revues annuelles des programmes de coopération ● Revues sectorielles 	<ul style="list-style-type: none"> ● Revues annuelles des programmes de coopération ● Revues sectorielles

Annexe 6

Liste des Participants à l'atelier de planification stratégique UNDAF (2008-2012)

31.10. - 02.11.2006

Nom	Fonction	Institution
Participants NU (Chefs d'agence, Senior, ...)		
Mme Giuseppina Mazza	Coordonnateur Résident	UNCT
Dr Mamadou Ball	Représentant	OMS
M. Fernando Abaga-Edjang	Représentant Résident Adjoint	PNUD
M. Benoît Mukanda-Bantu Kalasa	Directeur pays Comores/Rep Mag	UNFPA (*)
M. Gabriel Raoul Djankou	Directeur Adjoint Bur. région.	BIT (*)
M. Mohsen Boulares	Chef de mission	FIDA (*)
Mme Sihaka Tsemo	Représentante Régionale	OHCHR (*)
M. Thomas Yanga	Directeur Régional Adjoint	PAM (*)
M. Timothy Curtis	Spécialiste Culture	UNESCO (*)
Mme Cecilia Barbieri	Spécialiste Education	UNESCO (*)
M. Francisco Basili	Coordonnateur Programme	UNICEF (*)
Mme Marie Goretti Nduwayo	Programme Manager	UNIFEM (*)
Dr. Marc Derveeuw	Conseiller Régional Santé Reproduction - EAT	UNFPA-CST (*)
M. Jean-Luc Tonglet	Facilitateur	UNSSC (*)
Mme Monique Clesca	Facilitateur	UNSSC (*)
M. Guillaume Delalande	Facilitateur	UNSSC (*)
M. Harivao Rakotoarinia	Chargé de Programme	BIT (*)
M. Attoumane Boina Issa	Président du sous-comité OMD	NU
Dr Nassuri Ahamada	DPC	OMS
Dr Abdoubacar Hissani	Point Focal VIH/SIDA	OMS
Mme Maïssara Ali Mfaoume	HIP	OMS
M. Abdou Salam Saadi	Chargé de Programme	PNUD
M. Ali Issimail	Associé au Programme	PNUD
Mme Chiara Liguori	Spécialiste DH	PNUD
M. Fodé Ndiaye	Conseiller Régional	PNUD/FENU (*)
Dr Said Mahamoud	Expert national Santé Reproduction	UNFPA
M. Djameliddine Mohamed	Expert IEC	UNFPA
Dr Said Ali Mbaé	Administrateur Santé et Nutrition	UNICEF
M. Djaffar Ladhati	Admin. Education	UNICEF
M. Saandi Maoulida	M&E	UNICEF
Gouvernement		
M. Naïlane Ben Mhadji	Ministre de l'Urbanisme	MIREX a.i.
Dr A. Msa Mliwa	Directeur national de la Santé	Vice-Présidence Santé/Solidarité/Genre
Mme Fatima Said Allaoui	Directrice nationale de la promotion de la femme	Vice-Présidence Santé/Solidarité/Genre
Mme Rahimat Wadaane	Directrice de Cabinet	MIREX
M. Ahmed Abdallah Youssouf	DG Département Europe- Amérique	MIREX
M. Abal Anrabe Abdou Chacourou	Commissaire Général au Plan	Min. Eco/Plan
Mme Ralia Aboudou	Président de la Commission de Gestion	Min. Eco/Plan - CGP
Mme Koulthoum Djamadar		Min. Eco/Plan - CGP
M. Abdou Nassur	Point Focal DSCR/OMD-CGP	Min. Eco/Plan - CGP
M. Bakar Nomane	Secrétaire Général	Min. Justice
M. Ismael Bachirou	Chargé de la Biodiversité	Min. Environnement
M. Abdouroihmane Ben Houssein	Dn Adjoint Environnement et Forêts	Min. Environnement
M. Aboubacar Boina	Secrétaire Général de la Com. nat. de l'UNESCO	Min. Education
M. Omar Ben Cheick	Directeur Protection Civile	Protection Civile
M. Ben Cheikh Mzé	DG Plan	Mwali
M. Salim Djabir	Président Comité d'Orientation DSRP/OMD	Mwali
M. Charif Abdallah	DG Plan	Ndzuwani
M. Ali Mohamed Nobataine	Comité d'orientation DSRP/OMD	Ndzuwani
Mme Alfeine S. Soifiat Tadjiddine	DG Plan	Ngazidja
M. Chamsouline Tourqui	Président Comité d'Orientation DSRP/OMD	Ngazidja
M. Moudjmal Mohamed Issa	Chargé de Programme CA-ON	Union Européenne
Partenaires au développement :		
Mme Monique Bauer	Chef, SCAC	Amb. de France
M. Philippe Collignon	Directeur	AFD
Mme Audrey Robson	Chargé de mission	Union Europ.
Autres partenaires nationaux :		
M. Maarouf Elarif	Député /Président Commission des lois	Assemb. Nation.
M. Ahmed Mohamed Allaoui	Président	FCDH
Mme Moïnaécha Cheikh	Enseignant / Chercheur	Université des Comores
Mme Jacqueline Assoumani	Secrétaire Générale	Réseau national Femmes & Développement
Mme Nadjima Ben Abdou Saïd	Présidente	Réseau des Jeunes
Autres :		
M. Olivier Le Brun	Consultant	(*)
M. Luc Reuter	Chargé de la coordination	UNCT
Mme Siti Damir	Assist. Spec. à la Coordination	UNDP

* basé hors Comores

Annexe 7

Liste des participants à l'atelier de validation nationale UNDAF 2008-2012 22.02.2007

NOM	FONCTION	INSTITUTION
M. Ikililou Dhoinine	2ème Vice-Président	Ministère de la Santé, de la Solidarité et de la Promotion du Genre
M. Ahmed Ben Saïd Jaffar	Ministre	Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération, chargé de la Diaspora, de la Francophonie et du Monde arabe
M. Tao Weiguang	Ambassadeur	Ambassade de Chine
M. Opia Kumah	Coordonnateur Résident	SNU
Dr Mamadou Ball	Représentant	OMS
M. Fernando Abaga-Edjang	Représentant Résident Adjoint	PNUD
Mme Bernadette Nyiritunga	Chargé des opérations	UNICEF
M. Mamadou Boina Maécha	Assistant Représentant	UNFPA
M. Attoumane Boina Issa	Présid. Sous-comité OMD	SNU
Mme Rahimat Wadaane	Directrice de Cabinet	MIREX
Mme Hayati Hassani	Chargé de la coopération	MIREX
Dr Ahamada Msa Mliva	Directeur national de la Santé	Vice-Présidence Santé/Solidarité/Genre
Mme Fatima Saïd Allaoui	Directrice nationale de la promotion de la femme	Vice-Présidence Santé/Solidarité/Genre
M. Toulaïbi Msa Saïdi	Directeur de la population et du développement	Min. Eco/Plan - CGP
M. Abdou Nassur	Point Focal DSRP/OMD	Min. Eco/Plan - CGP
M. Mohamed Djamaldine	Directeur de la statistique	Min. Eco/Plan - CGP
M. Bastoine Msoma	Agent	Direction Nationale de la Statistique
M. Aboubacar Boina	Secrétaire Général de la com. nat. de l'UNESCO	Min. Education
M. Ismael Bachirou	Chargé de la Biodiversité	Min. Environnement
M. Abdouroïhamane Ben Houssein	Direct national Adjoint Environnement et Forêts	Min. Environnement
M. Omar Ben Cheick	Directeur Protection Civile	Protection Civile
M. Ben Cheikh Mzé	DG	Plan Mwali
Mme Alfeine S. Soifiat Tadjiddine	DG	Plan Ngazidja
M. Charif Abdallah	DG	Plan Ndzuwani
M. Salim Djabir	Président	Comité d'orientation DSRP/OMD Mwali
M. Chamsoudine Tourqui	Président	Comité d'orientation DSRP/OMD Ngazidja
M. Halifa Houmadi	Président	Comité d'orientation DSRP/OMD Ndzuwani
Mme Jacqueline Assoumani	Présidente	Réseau national Femmes & Développement
Mme Sittiou Raghada Mohamed	Présidente	FAWECOM
M. Ahmed Mohamed Allaoui	Président	FCDH
M. Abdramane Maïga	MPN	OMS
Dr Nassuri Ahamada	DPC	OMS
Dr Mahamoud Saïd	Expert national Santé Reproduction	UNFPA
M. Ismael Saadi	Administrateur Prot.	UNICEF
M. Luc Reuter	Chargé de la coordination	SNU

Annexe 8

Liste des membres du sous-comité OMD/UNDAF élargi

NOM	FONCTION	INSTITUTION
M. Attoumane Boina Issa	Président du S-C OMD/UNDAF	SNU
Mme Rahimat Wadaane	Directrice de Cabinet	MIREX
M. Abdou Nassur	Point Focal DSRP/OMD	Min. Eco/Plan - CGP
Dr Mliva	Directeur national de la Santé	Vice-Présidence en charge de la Santé, la Solidarité et du Genre
M. Djaé Mdahoma	Directeur de la Planification	Min. Education
M. Aboubacar Boina,	Secrétaire Général de la com. nat. de l'UNESCO	Min. Education
M. Charaf Eddin Msaidié	Directeur de l'Environnement	Min. Environnement
Mme Alfeine Siti Sofiat Tadjiddine	Directrice Générale du Plan	Ministère des Finances Ngazidja
Mme Moïnaecha Cheikh	Enseignant chercheur	Université/ Association Réseau femmes et développement
Mme Abdramane Maïga	MPN	OMS
Dr Nassuri Ahamada	DPC	OMS
Dr Said Ali Mbaé	Administrateur Santé et Nutrition	UNICEF
M. Jaffar Ladhati		UNICEF
M. Mamadou Boina Maecha	Assistant Représentant	UNFPA
Dr Mahamoud Said	Expert national Santé Reproduction	UNFPA
M. Youssouf Mbéchézi	ARR (P)	PNUD
M. Abdou Salam Saadi	Chargé de Programme	PNUD
Mme Siti Damir	Assistante au CR	PNUD
M. Luc Reuter	Chargé de la Coordination	SNU



Le Système des Nations Unies est présent dans le monde entier. Ses activités portent sur l'ensemble des secteurs économique et social et sur celui des secours d'urgence. La conviction que l'élimination de la pauvreté et l'amélioration des conditions d'existence des peuples du monde entier sont indispensables à l'instauration des conditions requises pour établir une paix durable dans le monde guide l'activité de l'ONU.

Publié par :

Système des Nations Unies
Maison des Nations Unies
B.P. 648 Moroni - Hamramba
Union des Comores

Tél. : 269 731 088

269 731 089

269 731 558

269 731 559

E-mail : fo.com@undp.org

Site Internet : www.onu-comores.org

Design et Layout : D.T.A. Services

Impression :

Copyright © SNU/Comores 2007